

France Forum

«Violations» et «conventions» de la
Constitution

Regards sur la crise financière internationale

Efficacité de la lutte contre le chômage ?

Tempête sur l'Asie

Viêt-Nam 1998

Des institutions renforcées pour une
Europe en expansion

Mots et humeurs

Arts et lettres

Notes de lecture

4^e Trimestre
1998

Pierre AVRIL - Jacques

MALLET - Jean-Louis

CACCOMO - Hungdah

SU - Gino NECCHI -

René FOCH - Jean

CHÉLINI - André LE

GALL - Philippe

SÉNART - Laurent

PUECH - Marc DAR-

MON - Maurice BLIN -

René PUCHEU -

Christian SAVÈS -

François FEJTÖ -

Charles DELAMARE.

DOSSIERS ET ETUDES

- «Violations» et «conventions» de la Constitution p. 2
par Pierre AVRIL
- Regards sur la crise financière internationale p. 7
par Jacques MALLET
- Veut-on lutter en France contre le chômage ou contre le travail ? p. 12
par Jean-Louis CACCOMO
- Tempête sur l'Asie - La construction européenne ne pourrait-elle inspirer
une solution proprement asiatique ? p. 15
par Hungdah SU
- Viêt-Nam 1998 p. 23
par Gino NECCHI
- Des institutions renforcées pour une Europe en expansion p. 28
par René FOCH
- Un pape hors norme p. 37
par Jean CHÉLINI

MOTS ET HUMEURS

- Le Dictionnaire du sens interdit p. 38
par André LE GALL

ARTS ET LETTRES

- La Vie littéraire par Philippe SÉNART p. 40
- L'art et la réforme par Laurent PUECH p. 47
- Disques par Marc DARMON p. 53

NOTES DE LECTURE

- Repères pour les hommes d'aujourd'hui de René Lenoir par Maurice BLIN p. 55
- Ils portaient l'écharpe blanche de François Bayrou p. 56
par André LE GALL
- Le sacre du citoyen. Histoire du suffrage universel en France p. 59
Le peuple introuvable. Histoire de la représentation démocratique en France de Pierre Rosanvallon
par René PUCHEU
- La face cachée du gaullisme de Nicolas Tenzer par Chritian SAVÈS p. 63
- Mitteleuropa : Actes du colloque de Duino par François FEJTÓ p. 66
- La philosophie économique d'Alain Leroux et Alain Marciano par Charles DELAMARE p. 68
- Le jardin de l'âme de Jean-Marie Pelt par René PUCHEU p. 68

«Violations» et «conventions» de la Constitution

par Pierre AVRIL

1998 marque le 40^e anniversaire de la Constitution de la V^e République. Le colloque de décembre 1996 «Regards sur le MRP» (dont France-Forum a publié les actes : n° 316 du 2^e trimestre 1997) avait permis d'apporter quelque lumière sur les intentions de ses auteurs et les conditions de son élaboration. Notre ami Pierre AVRIL, professeur de Droit public à l'Université Paris II, reconnu comme l'un des meilleurs spécialistes de notre droit constitutionnel, y avait présenté un rapport. Il a eu de nouveau l'occasion d'intervenir dans le colloque «Lectures et relectures de la Constitution de la V^e République», organisé à Paris, les 7-9 octobre 1998, par l'Association française des constitutionnalistes et l'Association française de Science politique avec le concours de la Faculté de Droit et de Science politique, sur l'évolution et sur les interprétations et applications très contrastées de la Constitution de 1958 tout au long de ces quatre décennies. Nous le remercions très vivement de nous avoir autorisé à publier ce texte, d'autant que son livre *Les conventions de la Constitution* (Paris - PUF, 1997) s'est vu décerner par l'Académie des Sciences morales et politiques, le 16 novembre 1998, le prix Duhamel de Breuil Charles Dupin, biennal, destiné à récompenser un ouvrage de droit.

Une expérience constitutionnelle de 40 ans se prête aux lectures croisées du juriste et du politiste, qui sont des lectures savantes. Celle que l'on retiendra n'a pas cette ambition, car elle ne se soucie ni de «construire l'objet», ni d'affiner la méthodologie, mais elle se propose d'observer naïvement ce qu'il y a de plus visible, et peut-être pour cette raison de plus négligé : la *révolution* au sens étymologique («retour d'un astre au point d'où il était parti», dit Littré) décrite au cours de ces quarante années d'application de la Constitution de 1958.

Sa lecture a, en effet, été inaugurée par le divorce entre les «profanes», qui trouvaient normale la pratique du nouveau régime, et les «savants», qui la jugeaient contraire au droit ; puis, dans un second temps, le fait et le droit (pour reprendre une antithèse commode) ont paru réconciliés dans une adhésion générale, jusqu'à ce que l'ère des cohabitations fasse resurgir l'opposition entre la satisfaction des ignorants et la réprobation des doctes (1).

Mais on se retrouve à fronts renversés par rapport à la situation initiale au regard d'une autre antithèse commode, celle de la lettre et de l'esprit : à l'origine, en effet, les commentateurs autorisés se fondaient sur la lettre constitutionnelle pour condamner une pratique qui se réclamait de l'esprit, tandis que c'est désormais l'esprit des institutions qui est invoqué pour déplorer l'application littérale du texte. Ce jeu de miroirs renseigne sur la dialectique constitutionnelle de la légalité et de la légitimité.

Les trois phases de la révolution

Phase I - Dénonçant «ces violations qui se multiplient depuis quelques mois», Maurice Duverger écrivait dans *Le Monde* du 2 janvier 1960 que «peu de constitutions dans notre histoire ont, si jeunes, subi tant d'outrages, sinon celles qui n'ont pas duré». Cette appréciation

(1) Le couple des savants et des profanes est tellement familier à la science politique actuelle que son usage n'appelle pas de commentaire particulier, si ce n'est qu'en l'occurrence ce ne sont pas les élites pourvues d'un capital de compétence qui l'ont emporté, mais les ignorants. Grâce au pouvoir de suffrage.

catégorique exprimait le sentiment général des juristes et des commentateurs, et la suite ne fit que la renforcer, deux mois plus tard, avec le refus du général de Gaulle de convoquer la session extraordinaire réclamée par les députés conformément à l'article 29, avant de culminer à l'automne de 1962 avec la révision opérée selon la procédure de l'article 11 que condamnaient tout aussi bien la classe médiatico-politique que la doctrine, le Conseil d'Etat et la quasi-unanimité des membres du Conseil constitutionnel.

En revanche, la pratique du Général paraissait tout à fait normale à l'opinion commune qui la ratifia aux trois référendums qui scandèrent cette période. On observera qu'un tel contraste entre les réticences des élites et l'adhésion populaire s'inscrit dans la plus pure tradition gaullienne. Il n'y a pas lieu de s'étendre ici sur l'analyse, il suffit de constater que le «oui» de 1958 était manifestement un «oui» à de Gaulle dont l'approbation du texte constitutionnel n'était que le prétexte, et cette personnalisation était si évidente que les professeurs présentaient à leurs étudiants les institutions de la V^e République en distinguant son actuelle phase gaulliste d'une éventuelle phase post-gaulliste (2). «Éventuelle», parce que le régime s'identifiait tellement à son fondateur que l'on doutait qu'il pût lui survivre (3). Tel était le sentiment général qui reposait sur «la force des choses» tant que durait la guerre d'Algérie. Tout cela est bien connu, il s'agit d'une situation classique dans laquelle les périls justifient les dérogations au droit.

Phase II - Dès lors que le régime dure, «le nécessaire réalisme du droit constitutionnel» s'impose (4), d'autant que l'élection du Président de la République au suffrage universel a introduit une novation qui fait considérer que la pratique est compatible avec le texte révisé en 1962. L'approbation populaire et la lecture savante se réconcilient.

L'irréversibilité du gouvernement présidentiel s'est affirmée en plusieurs étapes, jalonnées par le référendum et les élections de l'automne de 1962, l'élection présidentielle de 1965 et le départ du Général en 1969. Ce qui était «violation» naguère devient la norme acceptée, d'autant que le soutien d'une majorité parlementaire

banalise l'exceptionnel.

Si la novation de 1962 semble justifier le revirement et légitimer la nouvelle lecture de la Constitution, une évolution théorique se développe parallèlement chez les juristes. La théorie réaliste de l'interprétation, qui connaît une audience croissante, rejette l'idée selon laquelle il existerait un sens vrai du texte (que la tâche de l'interprète serait de découvrir au terme d'une recherche intellectuelle), et que ce sens préexisterait à l'application ; elle privilégie au contraire la nature volontaire de l'acte par lequel l'interprète choisit parmi les significations possibles (que comporte tout texte) celle qu'il décide de retenir pour l'appliquer ; un texte n'est pas «clair» en soi, il l'est parce que les interprètes s'accordent sur sa signification (5). Le sens de la Constitution est donc celui qui résulte de l'application qu'en font les autorités compétentes. Ce relativisme herméneutique va conduire à réviser les affirmations catégoriques des années 60 pour découvrir que la lettre n'excluait pas la pratique suivie, d'autant que la rédaction était le fruit d'un «compromis dilatoire» (Carl Schmitt) et qu'entre les significations contradictoires qu'elle dissimulait le choix appartenait à celui qui était investi du pouvoir de l'appliquer. La novation constitutionnelle de 1962 se combine avec cette démarche interprétative pour faire prévaloir «l'esprit» sur la lettre apparente et justifier la pratique : la V^e République s'identifie au gouvernement présidentiel. L'alternance de 1981 met un point final aux controverses en consacrant le ralliement de la gauche à un esprit de la Constitution qu'elle peut désormais invo-

(2) Bastien FRANÇOIS, *Naissance d'une Constitution. La Cinquième République 1958-1962*, Presses de Sciences Po 1996, p. 121.

(3) Dans une version radicale, le régime était qualifié de «démocratie césarienne» et donc inséparable de son chef (Roger PINTO, «La logique juridique des régimes politiques», *Le Monde* du 5 juillet 1960, repris dans *Au service du droit*, (Publications de la Sorbonne, 1984, p. 25). Nous en avions proposé une interprétation plus modérée empruntée à l'histoire romaine : le Principat, dans *Le régime politique de la V^e République* (Librairie générale de droit et de jurisprudence, 1964), dont les éditions suivantes prirent acte de son dépassement.

(4) L'expression a été employée bien plus tard par le commissaire du Gouvernement Kessler dans ses conclusions au Conseil d'Etat sur le fameux arrêt Meyet du 10 septembre 1992.

(5) Pour une présentation moins sommaire : Michel TROPER, *Pour une théorie juridique de l'Etat*, coll. Léviathan, PUF 1994 et Paul AMSELEK (sous la dir.), *Interprétation et droit*, Bruylant/P.U. d'Aix-Marseille, 1995.

quer à son profit.

Phase III - Les cohabitations répétées de 1986, 1993 et 1997 mettent à mal le consensus des commentateurs autorisés et de l'opinion commune. Ce qui est perçu par les premiers comme un accident fâcheux que le mécanisme de l'élection présidentielle devait nécessairement rectifier à terme, est accueilli favorablement par l'opinion qui témoigne d'une curieuse «ferveur» pour le nouvel agencement.

Il n'est plus question de faire appel à l'esprit de la Constitution pour déterminer les rapports entre le Président dont le gouvernement est désavoué et celui qu'impose la nouvelle majorité parlementaire : c'est vers la lettre que l'on se tourne (sous réserve de ce qui peut être sauvé des prérogatives présidentielles ayant un fondement textuel) : «La Constitution, rien que la Constitution, toute la Constitution» affirme le message du 8 avril 1986. Que reste-t-il du gouvernement présidentiel auquel on identifiait ladite Constitution ? Ceux des juristes qui ne s'étaient pas résignés à l'analyse stratégique des institutions assurent alors que la Constitution est appliquée pour la première fois (6), mais les autres, suivis par les commentateurs, s'inquiètent de voir la V^e République en péril, et considèrent avec condescendance la satisfaction de l'opinion comme la nostalgie d'une illusoire union nationale.

La contradiction entre les profanes et les savants a donc resurgi, et avec elle le révisionnisme des années 60, lorsque le Club Jean Moulin faisait campagne pour un «vrai» régime présidentiel. L'expérience des décennies écoulées incite cependant au pragmatisme, et les réformateurs éclairés se contentent de prôner le quinquennat pour rétablir l'harmonie des majorités et permettre au gouvernement présidentiel de s'exercer paisiblement. Ils peuvent espérer un nouveau rendez-vous avec l'opinion dont les sondages attestent la faveur pour la réduction du mandat présidentiel.

Où est passée la Constitution ?

On serait tenté de voir dans ce chassé-croisé des savants et des profanes une adaptation différée au fait accompli, en interprétant l'évolution de la doctrine selon un mode néo-marxiste : la

superstructure des représentations idéologiques ne fait que refléter avec retard l'infrastructure des rapports de force politiques. Les commentateurs autorisés des années 60 en étaient restés à la République parlementaire et ne pouvaient qu'appliquer à la réalité nouvelle le type de lecture qu'ils avaient toujours pratiquée. Désavoués par cette réalité, ils ont été contraints de changer de lunettes afin d'accommoder leur perception, et de tenir un langage crédible afin de restaurer leur autorité auprès des profanes.

Cette interprétation cynique n'est sans doute pas dépourvue de fondement, mais elle est un peu courte. D'abord parce que la fonction des commentateurs est de rendre compte de ce qu'ils observent, en convenant plus ou moins ouvertement qu'ils ont pu se tromper et en tirant de l'expérience la définition d'un nouveau paradigme : après tout, l'histoire des sciences abonde en révisions de ce type. En second lieu, le droit constitutionnel ne se réduit pas à une discipline expérimentale qui se bornerait à enregistrer les données de l'observation, même s'il ne peut s'en affranchir. Sa vocation est d'identifier les normes en vigueur et de les confronter aux exigences du droit écrit, en appréciant autant qu'en décrivant. Il ne peut se contenter de constater que les «violations» de naguère étaient devenues le droit d'aujourd'hui, il lui faut expliquer cette métamorphose, d'autant que le retour au texte imposé par les cohabitations lui lance un défi : où est donc la Constitution ? Dans ce texte adopté en 1958 et révisé en 1962 ? Mais alors comment expliquer la lecture insolite qui a prévalu et que répudie justement la pratique cohabitationniste ? En un mot, cette Constitution institue-t-elle un gouvernement présidentiel ou un gouvernement parlementaire ?

Ajoutons que de telles interrogations sont d'autant moins contournables que l'ascension du Conseil constitutionnel a mis en exergue l'Etat de droit. On se trouverait alors en présence d'une discipline désarticulée qui valoriserait d'un côté le contrôle juridictionnel de conformité, et qui renvoie de l'autre aux aléas électoraux. Certes, l'Etat de droit concerne essentiellement

(6) Marie-Anne COHENDET, *La cohabitation. Leçons d'une expérience*, coll. Recherches politiques, PUF 1993.

les garanties fondamentales, c'est-à-dire les gouvernés, tandis que les vicissitudes électorales affectent principalement les gouvernants ; mais on ne peut s'en tenir à ce partage schizo-phrénique, parce que l'Etat de droit est aussi un Etat démocratique. C'est un Etat qui repose sur la légalité constitutionnelle, mais aussi sur la légitimité démocratique. Et nous retrouvons le couple infernal de la lettre et de l'esprit.

1. *La légitimité* - Les rapports de force qui conditionnent à l'évidence l'application du texte constitutionnel ne se résument pas aux résultats arithmétiques des scrutins, ils incluent une ressource (décisive lorsqu'elle est convenablement exploitée), qui est la légitimité. Son appréciation guide les stratégies en imposant aux interlocuteurs une référence incontestable qui peut être capable de renverser la situation : par exemple, lorsque François Mitterrand décida de faire appel au leader de la coalition victorieuse en 1986 sans user du pouvoir discrétionnaire que lui offrait la lettre de l'article 8 («le Président de la République nomme qui il veut...») pour tenter de nommer un autre Premier ministre, il retourna à son profit la légitimité que cette majorité tirait des urnes afin d'engager la bataille de la reconquête sur un terrain incontestable.

L'exercice des pouvoirs attribués par le texte est relativement indéterminé à l'origine et il se précise au moment de leur mise en œuvre, des précédents sont alors établis, qui vont faire jurisprudence. S'instaurent ainsi des règles non écrites qui font partie de la Constitution telle qu'elle est effectivement appliquée, mais qu'elle ne prescrit pas et qui peuvent déroger à sa lettre. La plupart des «violations» dénoncées dans les années 60 ressortissent à cette catégorie : elles n'étaient pas incompatibles avec la lettre, mais elles en faisaient une application que cette lettre ne laissait pas prévoir.

Par exemple, le refus de convoquer une session extraordinaire en 1960 faisait prévaloir une interprétation extensive de la notion d'arbitrage que le droit ne semblait pas autoriser, mais que la rédaction de l'article 30 rendait possible dans la mesure où elle ne mentionnait pas que la convocation était obligatoire lorsqu'elle était demandée conformément à l'article 29 (précision qui figurait expressément dans les disposi-

tions analogues de 1875 et de 1946) : cette omission délibérée entrouvrait la porte à une interprétation *a contrario* qui a échappé aux commentateurs de l'époque. La «violation» de 1960 a été depuis considérée comme le droit positif par les premiers ministres cohabitants de 1986 et de 1993 («Tous les juristes en sont d'accord» affirma Edouard Balladur...).

Pour devenir une règle non écrite, il faut en effet que l'application insolite soit acceptée par les interlocuteurs dont elle restreint le pouvoir, et ils l'acceptent parce qu'elle leur paraît légitime. Le gouvernement est responsable sans texte, mais incontestablement, devant le chef de l'Etat parce c'est de sa confiance qu'il tient son autorité aux yeux de la majorité parlementaire qui fait allégeance au Président. C'est «son» gouvernement, il en préside les réunions, et il détermine la politique de la nation en conseil des ministres.

On a rapproché ces règles non écrites des conventions de la Constitution britannique (7) qui ont transformé le gouvernement monarchique en gouvernement parlementaire dans le cadre d'institutions inchangées : les pouvoirs qui appartiennent juridiquement à la Couronne sont exercés par le cabinet responsable devant les Communes parce que la légitimité reconnue est celle du suffrage universel (le peuple est le «souverain politique» écrivait Dicey). Il est remarquable que ce soit précisément à Westminster que le général de Gaulle ait évoqué en 1960 «le blâme sourcilieux des juristes» pour lui opposer le «consentement général» qui fonde les règles non écrites de la Constitution britannique. En définitive, il aura fait subir à la Constitution de 1958 un traitement analogue en transformant le gouvernement parlementaire institué par sa lettre en gouvernement monarchique républicain (pour reprendre l'oxymoron de Michel Debré (8)), grâce au «consentement général». Mais lorsque ce consentement disparaît, les dérogations à la lettre n'ont plus de fondement et on en revient au strict droit écrit.

(7) Pierre AVRIL, *Les conventions de la Constitution, normes non écrites du droit politique*, coll. Léviathan, PUF 1997.

(8) L'oxymoron est une figure de rhétorique qui associe deux termes qui s'excluent logiquement. *La monarchie républicaine* est le titre d'un ouvrage de Maurice DUVERGER (Laffont 1974).

2. *La légalité* - Le contraste entre l'accueil favorable de l'opinion et le malaise que la neutralisation des règles non écrites provoque chez les commentateurs est instructif dans la mesure où il révèle à la fois l'importance du droit écrit et son insuffisance.

L'importance tient à la sécurité que procure la référence à la lettre face à la situation inédite née de l'élection d'une majorité contraire au Président de la République : on a cité le message de 1986 («La Constitution, rien que la Constitution, toute la Constitution») qui fait du texte le recours ultime et de l'observation de son sens littéral le guide des comportements politiques. Il n'est plus question de l'esprit (ou plus exactement il ne subsiste qu'à travers la lecture des dispositions attribuant au chef de l'Etat des prérogatives précises).

Paradoxalement, la défaite qui retire au Président de la République les moyens de gouverner n'affecte pas sa fonction elle-même et la légalité devient la légitimité minimale qui empêche les vainqueurs d'aller jusqu'au bout de leur victoire. Très vite, il est apparu que les acteurs devaient afficher un respect ostensible de leurs prérogatives respectives, sous peine de heurter l'opinion s'ils paraissaient les remettre en cause : retournant l'adage des westerns (*The Fastest Gun Alive*), «le premier qui dégainera sera mort». Sans être dupe de ces attitudes, il faut néanmoins observer que les contraintes qu'elles font peser sur les protagonistes restituent à la lettre du texte une efficacité inattendue

qui s'impose aux purs rapports de force (*Those spiritual things that we call «institutions»* disait Maitland).

Mais c'est une efficacité seulement négative, qui désigne l'inacceptable sans identifier le désirable. Réduite à sa lettre, la Constitution se présente comme un instrument privé de mode d'emploi. On se trouve alors dans un cas de figure qui est l'inverse exact de la première phase de la révolution décrite, plus haut, car cette fois les commentateurs autorisés attendent d'une révision de la lettre (le quinquennat) la résurrection de l'esprit du gouvernement présidentiel. S'ils peuvent invoquer la faveur dont la réduction du mandat présidentiel bénéficie dans les sondages, cette faveur est équivoque : n'exprime-t-elle pas le désir de limiter le rôle du Président plutôt que de le conforter ?

On peut se demander si la distinction entre la phase gaulliste et la phase post-gaulliste faite par la doctrine au début des années 60 n'était pas une anticipation seulement prématurée. L'ombre portée du Général a été prolongée par l'élection populaire du Président, et le fait majoritaire qu'elle induisait a semblé institutionnaliser le gouvernement présidentiel. Mais cet héritage s'est aujourd'hui dissipé et peut-être manque-t-il seulement au nouvel équilibre qui se cherche d'être accepté comme «normal» (au double sens de conforme à la règle et d'ordinaire) par les acteurs et par les commentateurs.

Pierre AVRIL

Regards sur la crise financière internationale

par Jacques MALLET

Tout a commencé le 2 juillet 1997 avec la dévaluation de la monnaie thaïlandaise. On y avait à peine prêté attention, mais bientôt d'autres pays de l'Asie de l'est ont suivi (Corée du Sud, Indonésie, Malaisie). Les capitaux ont fui l'ensemble de la région dont l'économie s'est brutalement dégradée. Le Japon, qui fait 40 % de son commerce extérieur avec l'Asie, a été touché à son tour et s'est enfoncé dans une véritable récession. Au début de l'été 1998 la dévaluation du rouble, la suspension du paiement des intérêts de la dette de la Russie, l'effondrement de son économie, marquent un tournant de la crise. Cette fois les marchés financiers s'affolent. La fuite des capitaux frappe à leur tour les pays émergents de l'Amérique Latine, notamment le Brésil. Les cours de Wall Street et de toutes les bourses s'affaissent. Le 20 septembre la quasi-faillite du «Fonds spéculatif» américain LTCM (Long Term Capital Management), renfloué à grands frais (3,6 milliards de dollars) à l'initiative de M. Greenspan, Président de la Banque fédérale américaine, a fait souffler un vent de panique sur tous les marchés financiers.

Les réunions à Washington, au début d'octobre, du G7 et des ministres des 175 pays membres du FMI et de la Banque mondiale, empreintes d'un grand pessimisme, ont abouti à des résultats jugés généralement peu substantiels. Et la crise financière internationale a continué à se développer. Partout les banques et les épargnants ont fui le risque pour rechercher la sécurité. La contraction du crédit a tari les liquidités. On pouvait à ce moment craindre une déflation mondiale, une catastrophe.

Depuis lors un certain nombre de décisions

positives ont été prises, qui ont éloigné quelque peu les menaces : trois baisses des taux d'intérêt du FED américain, le vote par le Congrès des 18 milliards de ressources nouvelles nécessaires au FMI pour déclencher d'autres versements lui permettant de disposer d'une capacité de prêt de 90 milliards - au moment où ses interventions en Russie et en Asie avaient mis ses caisses à sec - et en particulier de venir en aide au Brésil. Celui-ci le mérite bien, qui a vaincu l'inflation et s'apprête à de grands efforts pour équilibrer son budget. Il constitue, face au risque d'extension de l'incendie à toute l'Amérique latine, un «coupe-feu», une ultime protection pour les États-Unis et pour l'Europe. D'autre part, le gouvernement japonais s'est enfin décidé à adopter un plan très important - de l'ordre de 3.000 milliards de francs - pour l'assainissement de son système bancaire lourdement chargé de mauvaises créances. Il vient de décider la nationalisation d'une des principales banques japonaises où l'audit, demandé avec insistance depuis des mois, a révélé un passif net de 340 milliards de yens, soit environ 16 milliards de francs...

A cela s'ajoute un début de redressement des économies est-asiatiques les plus durement frappées par la crise. Mais, ayant perdu 10 à 15 % de leur production en quelques mois, leur redressement s'étalera sans doute sur plusieurs années. La situation s'est donc améliorée. Les bourses remontent. Le pire est peut-être derrière nous. La croissance se ralentit certes, mais le spectre de la récession paraît s'éloigner.

Cela dit, il reste beaucoup à faire pour guérir les économies atteintes par l'épidémie, c'est-à-dire pour mettre en œuvre les réformes de struc-

ture nécessaires, mais socialement douloureuses et politiquement dangereuses, comme on l'a vu en Indonésie et en Malaisie. Il reste à voir comment et jusqu'où le plan japonais de sauvetage des banques sera appliqué. Il reste aussi à voir quel sera au Brésil le programme financé par le FMI et la Banque mondiale, et ses chances de succès (1). Nul ne sait encore comment, dans le «trou noir» russe, le gouvernement Primakov compte s'y prendre pour sauver l'économie du désastre, et d'abord pour verser, comme il l'a promis, les salaires et les pensions impayés depuis des mois - sans doute en faisant marcher la planche à billets, ce qui exclurait tout concours financier du FMI et des gouvernements occidentaux. Reste enfin une incertitude majeure sur l'évolution économique de la Chine où le taux de croissance va tomber au-dessous des 8 % que son gouvernement juge nécessaires. Dans l'hypothèse d'une nouvelle baisse du yen elle serait sans doute contrainte à dévaluer le yuan, entraînant des dévaluations en chaîne dans toute l'Asie.

Le sort de l'économie mondiale repose pour l'instant sur la santé de l'économie américaine et sur la solidité de l'économie européenne, qui représentent ensemble 40 % de la production mondiale. S'agissant de l'Union européenne la dégradation de l'environnement international a conduit la Commission européenne à réviser à la baisse ses prévisions de croissance pour 1999. Les nouvelles évaluations restent positives (2,4 % pour les 15, 2,6 % pour les pays de l'euro) et le seront plus encore en l'an 2000 (2,8 % pour les 15, et 2,9 % pour la zone euro). L'euro, avant même de naître, a fait déjà de l'Europe des 11 un havre de stabilité, qui l'a mise à l'abri des attaques spéculatives et a contribué à la convergence vers le bas des taux d'intérêts (2). Ceux-ci sont à leur niveau le plus bas depuis les années 60. Mais il eût été sage pour le gouvernement français de réduire davantage notre déficit public en 1998 en prévision d'une croissance qui se réduira plus qu'il ne l'a prévu. La baisse du dollar et le risque d'un euro surévalué ainsi que de nouvelles tendances déflationnistes exigeront un dialogue approfondi entre la Banque centrale et les instances politiques de l'euro en vue d'assurer le meilleur réglage possible de la politique économique et monétaire européenne.

La crise financière a fait déjà beaucoup de victimes dans le monde. Elle peut en faire encore plus demain. Le processus auquel nous avons assisté depuis plus d'un an n'est pas sans ressemblance avec celui qui a conduit à la grande dépression des années 30, déclenchée, elle aussi, par des paniques financières. Cela nous appelle à réfléchir à ses causes occasionnelles et profondes.

Il en est de deux sortes : des crises nationales, et une crise globale qu'on peut attribuer à la correction brutale et soudaine de certains excès - par exemple «l'exubérance irrationnelle» de Wall Street dénoncée par Monsieur Greenspan -, mais aussi et surtout à de graves dysfonctionnements.

Les crises nationales s'expliquent par des causes internes : les déficiences du système bancaire et plus profondément un système politique et économique où se sont développées ce que M. Michel Camdessus, Directeur général du FMI, appelle des «relations incestueuses entre l'Etat, les banques et les entreprises», et ce que les Américains baptisent un «capitalisme de connivence» (*crony capitalism*), caractérisé par le népotisme et la corruption. L'Indonésie et, sous d'autres formes, le Japon illustrent bien ce type de développement. La Russie quant à elle représente un cas à part. L'erreur a été de croire qu'il était possible d'y faire fonctionner en quelques années une économie de marché après 70 ans de communisme totalitaire et de créer une économie libérale sans Etat de Droit.

Mais il y a plus : une crise «de système», pour reprendre l'expression de M. Camdessus. Le premier de ses vices est le manque, le refus de la transparence. Les pays touchés par la crise ont refusé de donner les informations néces-

(1) Le 13 novembre le Brésil - qui s'est engagé à mettre en oeuvre un plan rigoureux d'assainissement budgétaire - a signé un accord avec le FMI qui lui apportera une aide massive de 42 milliards de dollars sur trois ans, grâce notamment à la «facilité supplémentaire de réserve», créée par le G7 en vue de financer des actions d'urgence, de caractère «préventif». Aux 18 milliards de dollars consentis par le FMI s'ajouteront d'autres aides multilatérales ou bilatérales (Etats-Unis, pays européens du G7, Japon).

(2) La Banque centrale d'Italie a baissé récemment de 5 à 4 % son taux d'escompte. Le 3 décembre, les 11 Banques centrales de la «zone Euro» réunies avec le Président de la Banque centrale européenne ont décidé de ramener ensemble à 3% leur taux d'intérêt (3,5% en Italie). Cette décision, sans précédent, qui anticipe sur l'introduction de l'Euro le 4 janvier 1999, vise à corriger les effets dépressifs sur l'économie européenne de la crise financière internationale.

saires sur leur situation réelle, qu'ils se sont parfois dissimulée à eux-mêmes. C'est ainsi que les institutions internationales, elles-mêmes imparfaites, n'ont pu voir venir la tornade, ni agir à temps pour en prévenir les effets les plus dommageables.

Le deuxième, qui est d'ailleurs étroitement lié au précédent, tient aux excès et aux désordres de la libéralisation des mouvements de capitaux. On a facilité la libéralisation des capitaux à court terme, très volatils, tandis que les pays émergents dressaient des obstacles réglementaires, voire législatifs, aux investissements directs à long terme. Des quantités énormes de capitaux (3), très supérieures aux réserves des banques centrales, en quête de rendements rapides, sont allées se placer dans les pays émergents, puis s'en sont brutalement retirées dès le premier coup de vent, déséquilibrant les Etats qui les avaient reçues, comme une cargaison mal arrimée.

Dans cette mésaventure on a souvent mis en cause la responsabilité des «fonds spéculatifs», hautement sophistiqués, tels que le LTCM - où le droit d'entrée était de 10 millions de dollars - ou encore les «produits dérivés» (4) qui «arbitrent», spéculent, sans aucune régulation ni aucune transparence, sur les taux de change, les taux d'intérêts, les cours des matières premières, des actions, des obligations et des titres d'Etat. *The Economist* conteste, dans un article bien argumenté, la responsabilité des fonds spéculatifs (*edge funds*) dans la crise en soulignant que le LTCM est dans cette catégorie un cas très particulier, prenant beaucoup plus de risques à découvert pour obtenir des «retours» très élevés (de 43 % en 1995, 41 % en 1996, mais 17 % seulement en 1997) sous le patronage rassurant de deux prix Nobel de l'économie... D'autre part le LTCM n'a fait selon *The Economist* que ce que font beaucoup de banques et on ne doit pas oublier que, si les pertes des *edge funds* non régulés se chiffrent en dizaines de millions de dollars, les pertes des banques dans leurs prêts régulés aux pays émergents s'élèvent elles, à des dizaines de milliards. Il ne faudrait donc pas faire de ces fonds mystérieux des boucs émissaires responsables de tous les malheurs du monde.

Mais l'essentiel n'est pas là. «Alors que, nous

dit M. Camdessus, dans chacun de nos pays, nous avons mis parfois jusqu'à cent ans pour mettre en place des institutions permettant le fonctionnement des marchés financiers, au niveau mondial, on a laissé se développer le marché des capitaux dans l'anarchie la plus complète. Nous entrons dans le XXI^e siècle, celui de Bill Gates et George Soros, avec un marché régi comme au temps de Balzac. Il est urgent de remettre les pendules à l'heure. C'est l'objectif de nos travaux sur l'architecture d'un nouveau système financier mondial».

Des réformes. Mais quelles réformes ? Et quelles sont leurs chances d'aboutir ? On peut exprimer quelques craintes à ce sujet lorsqu'on entend M. Newt Gingrich, alors qu'il était speaker de la majorité républicaine à la Chambre des représentants (5), qualifier M. Camdessus de «bureaucrate socialiste français», accusé tour à tour d'avoir trop donné d'argent à des escrocs et d'imposer trop de sacrifices aux pays assistés, lorsqu'on voit la bataille que Bill Clinton a dû livrer au Congrès pour obtenir son accord pour l'augmentation des ressources du FMI (les Républicains l'avait liée au problème de l'avortement !). Au surplus les meilleures réformes, les meilleures règles et les meilleures institutions internationales seraient vouées à l'échec si les Etats qui président aux destinées du Fond Monétaire International et lui donnent leurs instructions n'étaient pas prêts eux-mêmes à soutenir ses efforts et à pratiquer chez eux les règles de transparence et de bonne gestion qu'ils exigent des autres. Les grandes réformes exigeront beaucoup de temps pour être acceptées et mises en œuvre. Mais il faut agir vite pour stopper la contagion de la crise financière. Ce qui exigerait une meilleure surveillance des banques et des fonds spéculatifs, une régulation des mouvements de capitaux à court terme, voire une taxe à l'entrée de ces capitaux dans les pays émergents, à l'exemple du Chili.

Pour les libéraux les plus doctrinaires il suffi-

(3) Il s'échange chaque jour dans le monde 1.500 milliards de dollars sur le marché des changes.

(4) Il faut aussi rappeler l'importance des fonds de pension américains qui détiennent 40 % des actions des grandes sociétés françaises à la Bourse de Paris, et dont le comportement est moutonnier.

(5) M. Newt Gingrich, principal leader de la campagne menée contre le Président Clinton, sur la base du rapport Kenneth Starr, a renoncé à cette fonction au vu des résultats des élections.

rait de laisser agir la «main invisible» des marchés. Ceux-ci corrigeront d'eux-mêmes les excès, sanctionneront les gestions défectueuses et châtieront les imprudents. Ces libéraux estiment, au nom de cette logique, qu'il eût mieux valu laisser couler le LTCM au lieu d'en assurer le sauvetage comme l'a fait M. Greenspan par crainte d'une contagion à l'ensemble du système bancaire et en raison des multiples institutions américaines et étrangères engagées dans les opérations du fonds - parmi lesquelles se trouve la Banque d'Italie... Cette stratégie ultralibérale nous apparaît contestable et politiquement dangereuse.

Il faut donc des réformes. La première serait de mieux utiliser les institutions existantes en améliorant leur fonctionnement et en coordonnant mieux leur action, en particulier entre le FMI et la Banque mondiale dans le respect de leurs vocations respectives, car la Banque, à finalité structurelle, n'a pas vocation à distribuer des aides d'urgence. Certains, comme M. Kissinger, remettent en cause le rôle du FMI comme prêteur de dernier ressort et voudraient, sinon le supprimer, du moins le réduire à un rôle d'information et d'expertise. Le Fonds a certes commis des erreurs dans le traitement des crises récentes en Asie et en Russie - de nature d'ailleurs opposée dans ces deux cas -. N'ayant pu ou su prévoir, ni prévenir, quand il a agi le temps n'était plus à la médecine. C'était le temps de la chirurgie. La situation aurait été pire s'il n'avait pas existé et s'il n'était pas intervenu. «La règle d'or du nouveau système devra être la transparence», le Directeur général du FMI l'a justement souligné. Cela lui permettrait de prévoir et donc d'anticiper les crises avant qu'elles n'éclatent ou ne se propagent.

Il faudrait aussi, comme l'a dit M. Camdessus dans une étude publiée par *France-Forum* (6), une meilleure prise en charge de la dimension sociale des problèmes de développement en constituant, sous l'autorité du Secrétaire général des Nations Unies, avec la Banque mondiale, le FMI, l'Organisation Mondiale du Commerce et le BIT, le «quatrième pilier social dont l'Organisation Mondiale est si tragiquement dépourvue».

Cela supposerait, à terme, des moyens de financement très supérieurs à ceux dont dispo-

sent aujourd'hui ces institutions et, en définitive, un élargissement de leur assise et de leur légitimité politique. De ce point de vue la proposition française, appuyée par l'Italie et par M. Camdessus mais jusqu'ici catégoriquement refusée par les Etats-Unis qui veulent garder la haute main sur le FMI, nous paraît aller dans le bon sens. Elle tend à transformer le «Comité intérimaire» du Fonds, où l'Inde et le Brésil, le Nigéria et l'Indonésie entre autres sont représentés en permanence, en un organe politique chargé de définir une stratégie globale au niveau de l'économie mondiale.

La crise financière actuelle a exacerbé les craintes que suscite la mondialisation et réveillé les diatribes contre les dogmes libéraux, qui s'expriment régulièrement par la voix de l'économiste Emile Allais et dans *Le Monde diplomatique*. Le risque du chaos mondial-fait peur. Un numéro spécial de *News Week* sur le «krach de 1999» a rappelé à cette occasion les sombres prédictions de Karl Marx selon lesquelles la bourgeoisie serait elle-même, par son aveuglement, le fossoyeur du capitalisme.

Prenons garde à ce que ces craintes et ces critiques ne nous fassent pas jeter le bébé avec l'eau du bain et ne fassent pas reculer l'économie de marché qui a permis la remarquable croissance des pays émergents depuis une décennie. Prenons garde à ne pas retourner aux erreurs du nationalisme et du protectionnisme, dont l'histoire a montré les dramatiques conséquences. N'oublions pas qu'une des grandes erreurs politiques des années 30 a été une retraite en direction du protectionnisme. En juin 1930 Herbert Hoover signait le «Smoot Hawley tariff» qui a rapidement conduit d'autres pays à riposter, et ainsi aggravé la dépression mondiale. Mais l'absolutisme libéral de *The Economist* l'empêche de voir ou de reconnaître qu'aujourd'hui le capitalisme est «malade de ses finances». On ne saurait se satisfaire d'une mondialisation qui deviendrait une économie de casino.

La mondialisation, je ne la dirai pas «heureuse», comme Alain Minc, mais inéluctable. Elle s'est accélérée pour diverses raisons : en particulier la fin des contrôles des changes, les inno-

(6) Dans le numéro de janvier-mars 1997

vations financières et le progrès dans la transmission de l'information qui ont fait naître un marché financier mondial fonctionnant en temps réel. A quoi s'ajoutent l'organisation des grandes entreprises en structures de réseaux mondiaux ignorant les frontières nationales, la transmission universelle et instantanée des informations, la fin de la division Est-Ouest et l'émergence de problèmes transnationaux (protection de l'environnement, lutte contre la drogue et la criminalité organisée,...). Cette mondialisation peut être porteuse de progrès pour le développement humain *si elle est maîtrisée* par des règles et des institutions capables de jouer à l'égard des marchés mondiaux un rôle régulateur analogue à celui des institutions communautaires en Europe occidentale. En un mot : «oui à l'économie de marché, non à l'empire des marchés». Il ne peut y avoir de mondialisation féconde sans régulation ni contrôle.

Comment ne pas voir la nécessité, pour répondre à cette exigence, d'un retour en force du politique ? L'Europe a un rôle important, his-

torique, à jouer à cet égard. L'objectif est de faire prévaloir une autorité politique sur des mécanismes aveugles et à court terme ou sur des calculs dont le seul but est de «faire de l'argent» sans se préoccuper d'aucune manière des économies réelles, ni des différences de civilisation, ni des conséquences sociales de mauvaises spéculations. Vaste programme, dont nous ne verrons pas avant longtemps la réalisation. Chimère aujourd'hui, mais nécessité demain pour les démocrates humanistes qui devront de plus en plus se penser comme citoyens du monde. Dans une interview au *Figaro* (7) M. Michel Camdessus parlait «d'une course de vitesse entre le développement des marchés, leur sophistication croissante d'une part et, de l'autre, notre capacité collective à y répondre de façon satisfaisante. Il est clair, ajoutait-il, que nous avons perdu la première manche». Essayons de gagner la seconde.

Jacques MALLET

(7) Dans *Le Figaro* du 23/09/98.

Les livres de nos collaborateurs et amis

**Bernard COMTE -
Jean-Marie DOMENACH
Christian RENDU - Denise RENDU**
«Gilbert DRU»
Un chrétien résistant
Ed. Beauchesne

Jean-Pierre LÉVY
Avec la collaboration de
Dominique Veillon
«Mémoires d'un franc-tireur»
Itinéraire d'un résistant (1940-1944)
Ed. Complexe

Veut-on lutter en France contre le chômage ou contre le travail ?

par Jean-Louis CACCOMO

Au-delà du drame social, le chômage constitue un déséquilibre coûteux du marché du travail : il alourdit pour ceux qui travaillent les charges sociales qui financent les systèmes de traitement social du chômage - ce qui contribue à un accroissement du coût du travail sans rapport direct avec la productivité et qui ne profite pas au pouvoir d'achat puisque la progression des salaires nets reste modeste - et constitue un manque à produire qui pèse sur le niveau de vie global. Dans les années 60, le taux de chômage représente autour de 3 % en moyenne de la population active des pays de l'O.C.D.E. Avec 25 millions de chômeurs en 1990, le chômage représente 8,5 % de la population active de ces mêmes pays. Cette moyenne recouvre cependant des situations contrastées : le taux de chômage est de 24 % en Espagne, 12 % en France, 4,5 % aux U.S.A. et 3 % au Japon. La situation européenne est fâcheuse car, dans les années 70, le taux de chômage des U.S.A. était le double de celui européen ; à partir des années 80, la situation s'est totalement inversée.

Où se trouve le déséquilibre ?

Le chômage est l'expression d'un déséquilibre du marché du travail que les économistes analysent en terme d'offres de travail exprimées par les travailleurs - porteurs de talents, de compétences et de qualifications plus ou moins rares - supérieures à la demande de travail exprimée par les entreprises. Le développement des entreprises se traduit par une demande de travail et le chômage traduit une insuffisance de cette demande. Si le déséquilibre du marché du tra-

vail persiste, il y a dysfonctionnement du marché du travail, cause de chômage structurel. En France, les pouvoirs publics ont depuis plus de vingt ans considéré le problème du chômage à l'envers, l'identifiant à un excès d'offre de travail. Sur un plan purement arithmétique, l'insuffisance de la demande est équivalente à l'excès d'offre. Sur le plan de la logique économique, il y a une différence essentielle : dans un cas, on s'accroche éperdument à un traitement idéologique du chômage en considérant qu'il y a trop de travailleurs ou que ceux qui ont un emploi travaillent trop ; dans l'autre cas, on a véritablement une analyse économique qui met l'entreprise et les producteurs de richesses au cœur du mécanisme de création d'emplois. C'est parce qu'une grande partie de la classe politique répugne à redonner sa place à l'entreprise et aux producteurs que le traitement économique du chômage n'est jamais considéré.

Considérer le chômage sous l'angle d'un excès d'offre entretient le mal que l'on est censé résorber. L'offre de travail est principalement déterminée par la taille de la population active - le taux d'activité - et la durée du travail. Tous les gouvernements successifs se sont acharnés à réduire ces composantes de l'offre de travail tant il est vrai que les Français aiment à entendre un discours qui les invite à travailler moins. La France est devenue le pays qui connaît le taux d'activité le plus faible parmi les pays industrialisés : *« Par un de ces paradoxes qu'affectionne volontiers notre pays, la France est de tous les pays développés l'un de ceux où la population active, c'est-à-dire celle qui travaille mais aussi celle qui supporte les charges les plus lourdes, représente la part la plus faible*

de la population totale, l'inactivité tendant à se développer aux deux extrémités de la vie» (1). Avec l'abaissement de l'âge de la retraite et l'allongement de la durée des études - laquelle reflète autant une augmentation de la quantité de connaissances à intégrer qu'une organisation archaïque du temps universitaire à cause de laquelle une année d'étude se réduit à deux trimestres de bachotage intense -, tout est mis en œuvre pour réduire le nombre de travailleurs candidats à l'embauche et partager le travail.

La loi sur les 35 heures s'inscrit dans cette logique malthusienne de réduction de l'offre de travail. Il faudra bien admettre que c'est dans le pays - la France - qui pousse le plus loin de telles expériences de baisse de durée du travail, d'abaissement de l'âge de la retraite ou d'ouverture en masse de l'université aux jeunes générations que le taux de chômage moyen, le taux de chômage des jeunes et le taux de chômage de longue durée sont parmi les plus élevés de tous les pays industrialisés. *«Pour sortir d'une situation de chômage chronique, il ne suffit pas de mettre une partie de la population d'âge actif au rancart, comme le font certains grands pays d'Europe continentale en diminuant le temps de travail, en favorisant les pré-retraites ou en décourageant les femmes de travailler. L'expérience allemande prouve que le simple partage du temps de travail dans les grandes entreprises n'améliore pas la situation à long terme. Il faut, soit, comme les Américains, créer beaucoup d'emplois, soit partager les emplois existants en développant le temps de travail à temps partiel et choisi, ce à quoi aspirent beaucoup de femmes, comme le montre l'exemple des petits pays du nord de l'Europe et des Pays-Bas»* (2).

L'Europe en retard sur l'Amérique

Regardons ce qui s'est passé au niveau européen. L'Europe est marquée par une montée irréversible de son taux de chômage qui, de 2,4 % en 1970, s'est élevé à 6 % en 1980 et 12 % en 1992. Cette progression reflète une différence croissante entre l'évolution de la population active (qui conditionne l'offre de travailleurs) et celle de l'emploi (qui exprime la demande des entreprises). Si la croissance de la

population active est vive, l'emploi doit croître dans les mêmes proportions pour éviter une aggravation du taux de chômage. La population active en Europe s'est fortement accrue dans les années 80 : à ce moment, les enfants du «baby boom» se sont trouvés en âge de travailler. Mais cette donnée démographique transitoire n'explique plus la situation présente. *Dans les années 80, la population active de l'Union Européenne s'accroît au taux annuel moyen de 0,8 %, c'est-à-dire à un rythme inférieur à celui constaté pour les Etats-Unis (1,7 %) (3)*. Or, c'est en Europe que le chômage progresse le plus rapidement, alors que c'est aux U.S.A. que le nombre de travailleurs s'accroît le plus vite. L'argument démographique ne résiste pas à l'argument économique : la machine économique américaine génère plus d'emplois car son environnement est favorable au développement des activités économiques. Le problème majeur de l'Europe en général, et de la France en particulier, résulte donc de son incapacité à créer des emplois et non du fait qu'elle aurait trop de travailleurs. *Depuis 1960, l'emploi s'est accru de 6 % en Europe, 46 % au Japon et 84 % aux U.S.A. !*

La prise en compte du taux d'emploi est encore plus édifiante. Le taux d'emploi mesure la proportion de la population âgée de 15 à 64 ans ayant effectivement un emploi. Le taux d'emploi est passé de 62 % en 1972 à 71 % en 1992 aux U.S.A. et de 70 % à 74 % au Japon dans le même temps. La proportion est non seulement plus faible en France mais, de surcroît, elle décline, passant de 65 % à 59 % sur la période considérée. Ces chiffres invitent à considérer le jeu d'un «effet multiplicateur» de l'emploi (4) : plus on travaille et plus cela génère du travail ; en sens inverse, moins on travaille et plus le nombre d'emplois risque d'en être affecté. C'est

(1) L.TONNERRE, «Une nouvelle solidarité entre les générations», *Le Figaro Economie*, 19 décembre 1997.

(2) B. MAJNONI D'IGNANO, *L'usine à chômeurs*. Plon, Paris, p. 33-34.

(3) *The Economist*, 27 février 1994, p. 66.

(4) Les chercheurs seraient bien inspirés d'explorer cette piste plutôt que de tester en vain, par le biais de modèles économétriques toujours plus raffinés, l'effet attendu des 35 heures sur l'emploi. Les modèles économétriques doivent, en effet, supposer connus les effets micro-économiques sur le comportement des entreprises d'une telle mesure, ce qui revient à poser dans les hypothèses le résultat que l'on était censé rechercher. A ce propos voir G. MAAREK, 1998, «Le fétichisme des 35 heures», *Societal* n° 8, Revue de la SEDEIS, Paris.

en s'attaquant à l'offre de travail que l'on déclenche en sens négatif ces effets multiplicateurs - de chômage - qui s'expriment par un processus pernicieux de désincitation à la production de richesses, alors que c'est cette dernière qui est le moteur même de la création d'emplois. Ce processus se traduit par toujours plus de réglementations et plus d'interventionnisme étatique qui ponctionnent une partie des richesses créées par les producteurs. L'activité des producteurs en devient plus coûteuse, ce qui les incite à mettre en œuvre toutes les procédures économisant le travail. Les producteurs sont pris dans un tel carcan administratif que les disparitions d'entreprises, qui en résultent parfois, ne sont plus guère compensées par les créations d'entreprises.

Les Français sont-ils travailleurs ?

Il est significatif de constater qu'une grande majorité de jeunes aspirent à devenir fonctionnaires, de préférence enseignants, alors que la création d'une entreprise n'est plus un projet de carrière attractif. Les fonctionnaires sont utiles et il ne s'agit nullement de les dénigrer mais ils tirent leur revenu de la *redistribution* des richesses alors que les entreprises sont les acteurs de la *production* des richesses. Ce constat simple impose le respect d'un certain équilibre au sein de la population active entre la quantité de fonctionnaires et la quantité de producteurs. La France a de loin dépassé cet équilibre. La réduction de l'offre de travail génère une réduction de la demande de travail exprimée par les entreprises - car la charge plus grande des inactifs qui pèse sur les actifs rend le travail plus coûteux -, de sorte que l'écart initial, au mieux persiste, au pire s'accroît. Le chômage est ainsi pérennisé.

Le traitement économique du chômage consiste à considérer que ce dernier résulte d'une insuffisance de la demande de travailleurs exprimée par les entreprises, non d'un trop plein de travailleurs. Cette demande de travailleurs résultant du revenu des producteurs, lequel reflète leur propension à créer de la richesse, tout doit être mis en œuvre pour libérer le reve-

nu des producteurs les plus efficaces. A l'inverse de ce qui est pratiqué en France, il faut mettre en œuvre des réformes structurelles en profondeur puisque notre chômage est structurel. Il faut restaurer les conditions d'efficience du marché du travail. Ne nous trompons pas d'adversaire : le chômage n'est pas le résultat du fonctionnement du marché du travail mais de son dysfonctionnement dans un pays qui étouffe la flexibilité des salaires et la mobilité des travailleurs, qui resserre l'éventail des revenus du travail. A l'extrême, les employeurs ne sont plus incités à embaucher et poussent le plus loin possible la logique capitalistique de substitution des machines à l'homme ; ceux qui travaillent ne sont pas incités à travailler dans la mesure où ils risquent de voir le gain additionnel de revenu donner lieu à un supplément plus que proportionnel de prélèvements ; et celui qui est au chômage n'est pas incité à retrouver du travail puisqu'il risque de perdre les revenus de transferts... et de redevenir impossible.

Les axes de réforme sont connus : notre fiscalité directe date de 1917, on doit notre système actuel d'éducation nationale à Jules Ferry et le système de protection sociale fut fondé en 1945. Depuis ces temps, devenus mythiques, le monde a profondément évolué : une grande majorité de pays participent de plus en plus activement au processus de globalisation de l'économie. Et, il faut souhaiter que ce processus s'amplifie. Chez nous, la fiscalité agit comme un processus de désincitation à l'effort, punissant ceux qui commettent le péché de réussir ; le système éducatif, parce que ses promoteurs refusent l'idée même de sélection, est en train de niveler par le bas le niveau de compétences des jeunes générations et l'on continue à proclamer sans frémir que la France a le meilleur système éducatif au monde alors même qu'elle enregistre un taux de chômage des jeunes dramatiquement élevé. Le traitement idéologique du chômage consiste à s'attaquer au travail. Mais on ne travaille pas moins parce qu'il y a du chômage ; il y a du chômage parce que l'on travaille moins !

Jean-Louis CACCOMO

Tempête sur l'Asie

La construction européenne ne pourrait elle inspirer une solution proprement asiatique ?

par Hungdah SU

Cela fera bientôt deux ans que la fin brutale du «miracle asiatique» défraie la chronique, ébranle les fondements de la prospérité et de la croissance économique mondiales, met à l'épreuve la capacité des gouvernements les plus riches du monde et des institutions financières mondiales à maîtriser la crise. Aussi a-t-il paru intéressant de connaître le point de vue d'un jeune Taïwanais, boursier de la Fondation Robert Schuman, formé à l'économie et à l'histoire contemporaine, notamment celle des relations internationales, après plusieurs années d'études supérieures successivement menées à Taïpeh, à Paris et à Londres.

Tout au long des années quatre-vingt, la croissance des pays asiatiques a intéressé au plus haut point économistes, politologues et théoriciens des relations internationales : quelles étaient les raisons d'une telle croissance, sans précédent (1) ? Les pays asiatiques allaient-ils devenir la locomotive de l'économie mondiale et faire du XXI^e siècle celui de l'Asie-Pacifique ?

La tempête financière qui sévit depuis l'été 1997 a provoqué un autre débat. On se demande maintenant pourquoi les pays asiatiques ont subi une crise aussi spectaculaire. Le dit «miracle asiatique» est-il terminé ? L'Asie pourra-t-elle surmonter cette crise ?

Cet article a pour objet de rechercher la nature des défis et des crises qu'affronte l'Asie orientale, en distinguant le fond et la forme. Cette analyse sera suivie par la proposition d'une «solution commune» visant à une réconciliation intra-asiatique et à la constitution progressive d'une structure durable en Asie orientale, qui permettrait aux Asiatiques de retrouver et maintenir paix et prospérité.

A la recherche de cette «solution commune» nous nous sommes inspirés de l'expérience européenne. En tirant les leçons, nous suggérons une première étape de création d'une structure régionale nouvelle de l'Asie du 21^e siècle.

NATURE DE LA CRISE ASIATIQUE

La forme

En 1994, s'est ouvert le débat sur l'avenir du «miracle asiatique». Les pessimistes annonçaient que l'âge d'or asiatique serait bientôt terminé, la mobilisation massive de ces ressources n'ayant pas été suivie d'une augmentation de la productivité. «(La) croissance sans précédent de l'Asie orientale, dit Paul Krugman dans son article intitulé «The Myth of Asia's Miracle», n'était mise en œuvre que par un investissement massif qui augmentait, lui aussi, très rapidement» (2). Il en déduisait que les pays asiatiques pourraient subir une longue stagnation ou récession analogue à celle de l'ex-Union soviétique à partir des années soixante-dix. Cette thèse était réfutée par les optimistes, qui cependant mettaient en garde contre l'euphorie asiatique de l'époque. Sans une réforme structurelle, disait *The Economist* en mars 1997, plusieurs pays asiatiques pourraient souffrir d'un ralentissement de la croissance, à cause de l'insuffisance des infrastructures, d'une distorsion des ressources allouées aux industries favorisées par le gouverne-

(1) Voir par exemple Richard R. Nelson & Howard Pack, «The Asian Miracle and Modern Growth Theory», World Bank Policy Research Working Paper, février 98 ; Michael Bobday, *Innovation in East Asia : the Challenge to Japan*, Londres : Edward Elgar, 1995 ; Sanjaya Lall, *Learning to Industrialize*, Londres : Macmillan, 1987.

(2) Paul Krugman, «The Myth of Asia's Miracle», *Foreign Affairs*, 73 (6), décembre 1994, p. 76.

ment, et d'une politique monétaire jugée trop laxiste (3).

Bien que ni les pessimistes ni les optimistes n'aient prévu les caractéristiques et l'ampleur de la *tempête financière* d'aujourd'hui, tous ces avertissements semblent avoir été confirmés par les crises financières, économiques et politiques qui se sont déclenchées en Thaïlande en juillet 1997, puis étendues à l'Asie orientale tout entière. Le 2 juillet 1997, le gouvernement thaïlandais a été forcé d'accepter la dévaluation de 10 % de sa monnaie, le *baht*, contre le dollar. Cela a été immédiatement suivi par la dévaluation du *peso* philippin, du *ringgit* malaisien et de la *rupiah* indonésienne. Entre juillet et octobre 1997, le baht et la rupiah ont été dévalués de plus de 30 % par rapport au dollar, le peso et le ringgit de 20 %. Le 17 octobre, Taiwan abandonnait la défense de son NT Dollar, dévalué de 6 %. Le 28 octobre, c'était le krach de la bourse de Hong Kong. Le 3 novembre, le *Sanyo Securities*, la troisième société de Bourse japonaise, faisait faillite. Le 20 novembre, le gouvernement coréen demandait l'aide du Fonds monétaire international (FMI). La crise en Asie semble désormais profonde et générale. Elle bouleverse lourdement la vie économique, sociale et politique des pays asiatiques entrés en stagnation, voire en récession.

L'euphorie a fait place à l'inquiétude. Dans ses prévisions *économiques* pour l'année 1998, le FMI souligne que l'Asie orientale risque d'être la seule région dont la croissance aura «considérablement» chuté par rapport aux années précédentes (4). L'Asie, championne de la croissance durant plus de deux décennies, est devenue le malade de l'économie mondiale.

La récession est suivie par la *montée du chômage*, un mal que les pays asiatiques avaient été fiers de pouvoir éviter jusqu'ici. En Corée, le taux de chômage a augmenté de 2,3 % en octobre 1997 jusqu'à 6,7 % en mars 1998. En Chine, le nouveau premier ministre Zhu Rongji a reconnu en avril 1998 que 10 % de la population active était au chômage. En avril et en mai, des conférences ont été

organisées respectivement par l'Organisation internationale des travailleurs de la Banque asiatique de développement pour discuter du problème du chômage, négligé par les dirigeants des pays concernés (5). De la Corée à l'Indonésie, les *grèves* n'ont cessé de s'étendre.

Mécontentement et manifestations contre les gouvernements *ont fragilisé les autorités politiques*. En octobre 1997, le premier ministre thaïlandais Chavalit Yonchaiyudh démissionne. Deux mois plus tard, Kim Daiejong, du parti de l'opposition, est élu à la présidence coréenne. Enfin Suharto est forcé de quitter le pouvoir en mai dernier après avoir été le chef de l'Etat indonésien pendant trente-sept ans.

Ce typhon financier semble avoir traumatisé les Asiatiques, écrasant leur économie, déstabilisant leur société et bouleversant la vie politique. Il semble que le soi-disant «miracle asiatique» n'ait été qu'illusoire, comme Paul Krugman l'avait prévu il y a quatre ans.

Le fond

Il semble néanmoins que la période de la croissance en Asie est encore loin d'être terminée. Avant tout, si la tempête financière a touché tous les Etats dans la région, elle ne les a pas touchés au même degré. La Chine, Hong Kong, Singapour et Taiwan - «le cercle chinois» - jusqu'à présent résistent mieux. Entre les pays gravement touchés subsistent de profondes différences. La Thaïlande n'a pas suffisamment investi dans l'éducation, contrairement à la Corée. 79,5 % des entrepreneurs de la région insistent encore sur le fait que le «miracle asiatique» n'est pas fini alors que 51,6 % comptent sur leurs gouvernements pour gérer la crise (6).

Et cependant, plus encore qu'à une crise économique, sociale ou politique, on assiste à une *crise de confiance*. Tout au long des années quatre-vingt, le «modèle asiatique» avait été présenté comme le chemin le plus court et le plus aisé vers

(3) *The Economist*, 1^{er} mars 1997, pp. 18, 23-25.

(4) IMF, *World Economic Outlook*, décembre 1997, p. 31.

(5) *The Economist*, 25 avril 1998, p. 101.

(6) «Asian Executive Poll», *Far Eastern Economic Review*, le 29 janvier 1998, p. 29.

la prospérité pour les pays en voie de développement.

«La croissance record des pays asiatiques n'est pas miraculeuse, conclut la Banque mondiale en 1993. Elle est due, en grande partie, à l'accumulation supérieure des capitaux physiques et humains.»

«En outre, une politique de développement solide a aussi facilité cette croissance rapide» (7).

Cette confiance est maintenant mise en cause, en raison notamment des événements de Corée et du Japon. Ce dernier est le premier pays non-occidental qui a réussi à s'industrialiser. Le «modèle japonais» a plus ou moins inspiré les politiques du développement de tous les pays asiatiques après la dernière guerre. Quant à la Corée, la troisième puissance économique dans la région d'après le PIB, sa croissance était si spectaculaire depuis plus de dix ans qu'on l'a étiquetée comme le «deuxième Japon». De surcroît, tout le monde était impressionné par les conglomerats coréens, qui n'ont jamais hésité à faire concurrence aux entreprises multinationales américaines, européennes et japonaises. Or, soudain, parce que le Japon ne parvient pas à sortir de la stagnation, et que la Corée a été forcée de demander du secours auprès du FMI, on a perdu confiance dans le «modèle asiatique».

Les Asiatiques avaient cru qu'ils pouvaient proposer des idées, originales par rapport à celles des Occidentaux, visant à enrichir la valeur humaine : concepts à vrai dire vagues, mal définis et manipulés par certains dirigeants de la région pour justifier leur contrôle autoritaire.

Or, les Asiatiques ont perdu leur confiance mutuelle. Tous se sont tournés vers les Américains et les organisations internationales pour demander du secours. Le F.M.I. et les Américains ont joué le rôle du pompier dans cet incendie asiatique. Aucun pays asiatique n'est un secouriste crédible. Il n'existe aucune organisation régionale susceptible de fournir une structure multilatérale pour coordonner un secours commun. L'Asie n'est donc pas encore une puissance régionale. Les crises récentes ont confirmé que ni le Japon ni la Chine n'étaient prêts à prendre en charge la responsabilité de leader asiatique.

La croissance a renforcé le nationalisme partout en Asie orientale. «Nous avons créé un miracle économique. Ruinés par la dernière guerre, nous avons réussi à reconstruire notre pays grâce à une politique nationale correcte ainsi qu'à un peuple travailleur et intelligent.» A l'école, dans les journaux, dans les dialogues quotidiens, les Asiatiques ont tiré fierté de leur succès économique, attribué à l'effort national soutenu par un gouvernement compétent et un peuple admirable. Ils ont cru que le volontarisme national et la solidarité pouvaient résoudre tous les problèmes et aboutir à une amélioration de la vie. C'est l'esprit nationaliste.

Paradoxalement, *il s'est renforcé à la faveur de la tempête financière.* En Corée, le peuple a donné ses bagues d'or et ses billets verts au gouvernement. En Thaïlande, les écoliers ont été mobilisés pour offrir leur argent de poche à l'Etat. En Malaisie, certains groupes ont manifesté leur soutien au premier ministre en difficulté contre l'«intervention occidentale». En période de croissance, le nationalisme avait engendré la confiance, pour ne pas dire un complexe de supériorité. A l'heure de la frustration, le nationalisme s'est facilement mué en xénophobie. Les réformes imposées par le F.M.I. sont parfois considérées comme une manifestation de l'impérialisme économique occidental. Mahathir, le premier ministre malaisien, a reproché aux investisseurs étrangers d'avoir maltraité les pays asiatiques. Les attaques de la foule indonésienne contre ses compatriotes de souche chinoise nous rappellent l'antisémitisme d'il y a un demi-siècle en Europe et davantage. Ce nationalisme, quelque peu occulté par la crise, est dans la région une bombe à retardement, nuisible à la compréhension entre les Asiatiques et source de conflits entre eux. A l'heure où chaque pays met l'accent sur la volonté nationale, comme si le nationalisme était un remède tout-puissant, le seul barrage à la guerre ou aux conflits reste l'intervention américaine dans la région.

Pourtant, au fur et à mesure que l'Asie orientale se développe, l'intervention américaine s'affaiblit relativement, au point que désormais le maintien de la paix régionale et la solution des conflits de la

(7) World Bank, *The East Asian Miracle : Economic Growth and Public Policy*, Oxford : Oxford University Press, 1993, p. 5.

région dépendront de moins en moins de l'arbitrage américain. Dans les trois scénarios concernant l'avenir du Japon, Tadashi Nkamae, économiste japonais indépendant, a prévu la possibilité d'un retrait de l'armée américaine de l'Asie orientale. Même si ce retrait ne conduit pas à la rupture du traité de sécurité mutuelle américano-japonais, dit-il, «le soutien américain est de fait parti et alors l'identité japonaise sera en danger». «Bien sûr, cela ne se passera jamais, conclut-il. Pourtant, que faire si cela arrive ?» (8). La question se pose pour les Japonais comme pour tous les Asiatiques. Ces derniers se sont depuis longtemps habitués à dépendre de la bonne volonté et de la capacité d'une puissance extérieure sans avoir voulu apprendre à s'occuper de leurs propres affaires. Mais les Américains pourront-ils continuer à jouer indéfiniment ce rôle de garant de la paix ? Les Asiatiques pourront-ils un jour organiser eux-mêmes leur propre paix ?

LES LEÇONS À TIRER DE L'EUROPE

Différente de l'Europe, l'Asie orientale est depuis un siècle une région dépendante. La paix ici dépend de l'équilibre du pouvoir entre les puissances extérieures. L'unique expérience d'indépendance asiatique s'est traduite par le militarisme japonais pendant la guerre. Ce fut un cauchemar ! Les Asiatiques n'ont donc eu aucune occasion d'organiser leur propre paix. En raison de l'absence de cette expérience, ils doivent prendre exemple sur celle d'autres continents, en particulier celle de l'Europe.

Les leçons négatives

Né en Europe au dix-huitième siècle, le nationalisme est loin d'être à l'origine de tous les maux. Il a consolidé sur la scène internationale «la structure Etat», plaçant l'Etat au centre, facilité la mobilisation des ressources, accéléré l'industrialisation et parfois aidé à la démocratisation. Bref, le nationalisme fait partie du progrès universel depuis plus de deux siècles. «Le nationalisme n'est peut-être pas responsable de toutes les réformes ou des démocratisations des régimes tyranniques» dit Anthony Smith. «Il y a néanmoins contribué ; source de fierté du peuple opprimé, il a poussé ce dernier à rejoindre la «démocratie» et la «civilisation».» (9). Cette thèse est en grande partie confirmée par la «révolution de velours» en 1989 et la

réunification allemande deux ans plus tard. «Un monde composé de nations et d'identités nationales, conclut Anthony Smith, n'est pas sans espoir» (10).

Néanmoins, si le *nationalisme* a contribué à la construction de la belle époque en Europe avant 1914, *il est aussi la cause principale des deux guerres mondiales*. Celles-ci ont apporté aux Européens de terribles catastrophes. Car le nationalisme encourage la recherche de la supériorité et de la gloire nationale. En conséquence, les relations internationales sont établies sur la base de l'équilibre des puissances, qui constituent des alliances provisoires. La course aux armements et la guerre sont dès lors l'une et l'autre justifiées. «Rechercher la sécurité par la supériorité, dit Jean Monnet, le père de l'Europe communautaire, c'est conduire tout droit les peuples à la catastrophe, car il n'y a pas de limite à la supériorité, et ce qui est sans limite ne peut être atteint par les hommes.» (11).

Il est compréhensible que le nationalisme soit utilisé par les Etats au début de l'industrialisation, pour faciliter la mobilisation de toutes les ressources. Ce fut le cas en Europe, aux Etats-Unis et au Japon hier, en Asie aujourd'hui. Néanmoins, si le nationalisme peut faciliter la création d'une unité étatique, il détruit en même temps le bon voisinage entre les nations. L'apparition de tensions dans leurs relations va de proche en proche détériorer la prospérité recherchée par chacun des Etats par les voies et moyens du nationalisme. La prospérité plus le nationalisme peuvent très bien, sans que personne ne le souhaite, déboucher sur des conflits, voire sur une guerre. L'Europe a fait cette expérience à la veille de la Grande Guerre. Les Asiatiques prendraient-ils aujourd'hui le même chemin ?

Mais toutes les formes de coopération ne sont pas également efficaces. *La coopération sans réconciliation ne mène pas loin*. Les Européens

(8) Tadashi Nakamae, «Three Futures for Japan: views from 2020», *The Economist*, le 21 mars 1998.

(9) Anthony D. Smith, *National Identity*, Londres : Penguin Books, p. 176.

(10) *Ibid.*

(11) Archives de la Fondation Jean Monnet pour l'Europe, Lausanne. AML 209.

ont été champions dans la recherche de l'organisation de la paix. Depuis le 11^e siècle, de nombreuses propositions ayant pour objet d'éviter la guerre sur le continent ont été présentées : le rétablissement d'un empire chrétien unifié, la constitution d'un Congrès de paix des souverains, la création d'une Europe républicaine et l'édification des «Etats-Unis d'Europe» d'après le modèle américain... Au début du 20^e siècle, les Européens avaient toutes les raisons de rester optimistes. Deux Congrès de la paix universelle se tenaient à La Haye. Sciences et techniques ne cessaient de progresser, la croissance se poursuivait. Les Européens n'avaient pas peur de la guerre, car ils croyaient que la guerre était maîtrisable et pouvait servir la gloire nationale. La Grande Guerre de 1914-1918 a détruit les illusions d'un tel aveuglement.

Dans l'entre-deux-guerres, de multiples initiatives en faveur de la paix ont dominé la scène internationale. La Société des Nations (S.D.N.) représentait l'ambition des hommes d'Etat alors que le «Mouvement pan-européen» lancé par Richard N. Coudenhove-Kalergi était soutenu par les élites européennes. Néanmoins ni l'un ni l'autre n'ont empêché la montée du nazisme et l'explosion de la deuxième guerre mondiale.

Ces efforts pacifiques de l'entre-deux-guerres sont souvent critiqués par les militants pro-européens depuis 1945, parce que fondés sur la «coopération intergouvernementale» au lieu de l'être sur une véritable «intégration inter-étatique». Cette critique n'est pas entièrement fausse. Elle ne semble néanmoins pas mettre en lumière la cause principale de leur échec. Le talon d'Achille de cet effort a été le manque de réconciliation générale de l'époque. Une *«coopération sans réconciliation» est trop vulnérable face au nationalisme tout puissant.*

Les leçons positives

En premier lieu figure celle des effets bénéfiques d'une *réconciliation s'accompagnant d'une certaine intégration.* Pendant la guerre froide, l'Europe occidentale et l'Asie orientale ont bénéficié d'une stabilité et d'une prospérité sans précédent, grâce naturellement aux structures d'alliances dirigées par les Etats-Unis. Néanmoins, les alliances ne peuvent pas conduire à une réconciliation générale. C'est l'intégration déclenchée par le

plan Schuman en 1950 qui a démarré la réconciliation franco-allemande puis une coopération générale en Europe. Cela distingue l'Europe de l'Asie orientale, où les alliances avec les Américains subsistent encore sans pourtant une vraie réconciliation générale intra-asiatique.

La construction des trois Communautés européennes est donc une expérience chère aux Asiatiques d'aujourd'hui. Une délégation de pouvoirs souverains à des institutions communes et la création d'un système juridique communautaire sont constitutifs pour les Etats européens d'une unité de destin. La participation sur un pied d'égalité fait disparaître la peur de la discrimination ou le complexe de supériorité, causes principales des conflits. Un espace sans frontières a favorisé le partage de la prospérité et accéléré des échanges. Réconciliation et intégration se sont confortées l'une l'autre. Rappelons que la France et l'Allemagne étaient encore en conflit au sujet de la souveraineté sarroise lors de la présentation du plan Schuman et de la création de la CEEA (Communauté européenne du charbon et de l'acier). Grâce à cette structure communautaire, les Européens savent maintenant vivre ensemble bien que ce ne soit pas toujours en parfaite harmonie.

Depuis plus d'un siècle il est démontré que la *présence américaine est indispensable à la paix tant en Europe qu'en Asie orientale.* Oncle Sam, parfois critiqué pour sa rudesse, n'en est pas moins généralement bien accueilli ici et là. Sa présence est en gros conforme aux intérêts des Etats-Unis, de l'Europe et de l'Asie. L'expérience européenne a confirmé le fait qu'une solidarité régionale et qu'une coopération intra-européenne correspondent encore mieux aux intérêts des Européens et des Américains. Rappelons que les Etats-Unis ont encouragé l'intégration européenne, cependant que les Européens ont appris à s'organiser pour assurer la présence américaine sur le continent. «Aide-toi, le Ciel t'aidera» est devenu le slogan des militants d'intégration européenne. Si les Européens n'arrivent pas à se réconcilier et à s'organiser, il est à craindre que les Américains n'apportent plus leur soutien à l'Europe. De surcroît, si l'Europe intégrée fait concurrence aux

Américains, cette concurrence contribuera à la prospérité des deux côtés de l'Atlantique. Les nouveaux concurrents de l'Asie sans doute participeront à la constitution et au maintien de cette prospérité.

L'appel à une réconciliation et une intégration intra-asiatique a trouvé écho chez les Américains. L'approche du «*building block*» a été proposée par Robert A. Manning et Paula Stern dans leur conseil à la politique asiatique de Washington (12). Une certaine intégration asiatique n'aurait pas pour objet de remplacer la direction américaine dans la région. Bien au contraire, elle devrait avoir pour mission de partager les charges du maintien de la paix, qui sont devenues de plus en plus lourdes pour les Etats-Unis. Les Américains pourraient un jour se lasser d'être le gardien de la paix en Asie, et les Asiatiques devront apprendre à organiser leurs relations mutuelles. D'où l'intérêt du modèle européen.

UNE SOLUTION COMMUNE

En Europe, on peut faire remonter au dixième siècle la naissance des idées d'unification, alors nostalgie d'un empire chrétien. L'Asie orientale n'a jamais connu la même idée avant la période moderne. Dans une région où règne l'empire chinois, on assiste seulement à des efforts d'unification de ce «Royaume du milieu», qui se traduisent en général par une réorganisation de l'espace des habitants de Han et de leurs voisins. Même le concept de l'Asie orientale n'apparaît qu'au fur et à mesure des contacts avec les Occidentaux depuis le 15^e siècle. De plus, en raison des différences importantes entre les pays asiatiques concernant la superficie, l'économie, le régime politique ainsi que la culture, le modèle de la construction européenne ne peut pas être intégralement transplanté en Asie orientale.

Tirant la leçon de l'histoire européenne, nous proposons ici deux projets relatifs à l'organisation de relations intra-asiatiques dans le siècle à venir : la création d'une Cour d'arbitrage et le déclenchement d'un «mouvement de réconciliation pan-asiatique». Loin d'être exclusives, ces propositions ont pour objet de provoquer le débat sur l'organisation de la paix en Asie.

Une Cour d'arbitrage asiatique

Le constat actuel est que les Communautés européennes ont connu un succès remarquable sur la scène internationale depuis leur création. Elles se distinguent des autres organisations intergouvernementales, avant tout, par leur système juridique indépendant. C'est la raison pour laquelle certains juristes et politologues ont attribué le succès des Communautés européennes à la création de la Cour de justice. Celle-ci a joué le rôle de gardien et, de temps en temps, de locomotive de la construction européenne. Grâce à la frontière nuancée entre les domaines politique et juridique ainsi qu'à son caractère apolitique, la Cour de justice a souvent transformé une œuvre juridique en une décision politique. Elle a assuré la «pénétration graduelle du droit communautaire à travers le droit interne des Etats membres» (13).

Le succès de la Cour de justice européenne a fait naître l'idée d'une Cour d'arbitrage asiatique des affaires commerciales. Cette création serait profitable au monde entier. De surcroît, elle est parfaitement réalisable dans la conjoncture actuelle.

Avant tout, cet établissement pourrait être mis en œuvre dans la cadre de l'OMC (Organisation mondiale du commerce). Comme son prédécesseur, le GATT (*General Agreement on tariffs and trade*), l'OMC, n'empêche ni la création d'une union douanière ni celle d'une zone de libre échange pourvu qu'elles aient pour objet de faciliter le commerce (paragraphe 4, article XXIV).

De plus, toutes les puissances économiques de l'Asie sont membres de l'OMC, à l'exception de la Chine et Taïwan, qui pourront en tout cas entrer à l'OMC avant la fin de l'année 1999. Dès que toutes les parties seront devenues membres de l'OMC, une structure juridique sera mise en place et la Cour d'arbitrage pourra être créée.

En particulier, pour devenir membre de l'OMC, il n'est pas obligatoire d'être reconnu comme Etat participant au droit international public. Le caractère ambigu des relations entre la Chine populaire, Taïwan et Hong Kong ne poserait donc pas de problème.

(12) Robert A. Manning & Paula Stern. «The Myth of the Pacific Community», *Foreign Affairs*, 73 (6), décembre 1994, p. 93.

(13) Anne-Marie Burley & Walter Mattli. «Europe before the Court : a political theory of legal integration», *International Organization*, 47 (1), hiver 1993, p. 43.

Au début, la Cour d'arbitrage ne serait créée que pour s'occuper des affaires commerciales. Les querelles territoriales échapperaient provisoirement à sa compétence. Défaitisme ? Non, mais prudence. L'expérience européenne a montré que réconciliation et intégration peuvent intervenir avant même que les conflits territoriaux soient résolus.

A court terme, cette Cour ferait barrage à tous les conflits provoqués par les différends dans le commerce intra-asiatique, devenus de plus en plus fréquents au fur et à mesure de la montée de l'in-

Un «mouvement de réconciliation et de compréhension pan-asiatique»

Une paix durable ne peut s'établir que grâce à une réconciliation générale alors qu'une intégration ou coopération régionale sans le soutien populaire n'est jamais solide. Si la Cour d'arbitrage peut être le début modeste d'une construction gigantesque, un «mouvement de réconciliation et de compréhension intra-asiatique» pourra contribuer à la constitution d'une base solide et indispensable à cette construction.

Jusqu'à présent, tous les Asiatiques se dépê-

En plein orage, l'Asie aspire à retrouver prospérité et croissance perdues : la mobilisation de ses valeurs les plus profondes, et l'expérience européenne de l'Union, devraient pouvoir l'aider à prendre le bon cap.

terdépendance économique dans la région.

A long terme, grâce à l'établissement de ce système juridique régional, les Asiatiques apprendraient peu à peu à résoudre pacifiquement leurs conflits. La Cour d'arbitrage, facteur de réconciliation intra-asiatique, serait aussi un catalyseur de l'établissement d'une Asie composée d'États de droit.

chent d'aller aux Etats-Unis ou en Europe pour y connaître la civilisation occidentale et profiter de leur technologie. C'est à Paris ou à New York, non pas à Taïpeh ou à Kuala Lumpur, que les Asiatiques se rencontrent. Par conséquent, ils connaissent mieux les Américains et les Européens que leurs propres voisins. Les liens entre les pays asiatiques et les pays occidentaux se sont renforcés alors que peu de liaisons existent entre les pays asiatiques eux-mêmes.

Parce que la civilisation occidentale règne sur la scène internationale et que l'Europe et les Etats-Unis disposent encore du savoir-faire scientifique, il est naturel que tout le monde se tourne vers l'Occident. Pourtant le moment est venu pour les Asiatiques de porter plus d'attention à leur propre région et à leurs voisins, l'interdépendance intra-asiatique étant en pleine expansion.

L'objectif est d'obtenir le soutien populaire nécessaire à la réconciliation et à la compréhension générale en Asie. Il existe déjà plusieurs organisations ayant pour mission de promouvoir la coopération des pays dans la région. Pourtant aucune organisation ne vise à la création d'un mouvement, essayant de faire prendre conscience de la situation actuelle aux Asiatiques et de soutenir et favoriser la compréhension et la réconciliation intra-asiatique. Ce mouvement doit rester une organisation non gouvernementale.

CONCLUSION

L'Asie orientale, qui affronte aujourd'hui crises économiques, sociales et politiques, retrouvera un jour la croissance. Le «miracle asiatique», la possibilité pour l'économie asiatique de rattraper un jour les pays occidentaux, sont loin d'être illusoire ou exclus. Mais les pays asiatiques ne pourront continuer leur croissance sans apprendre à organiser la paix régionale. Dans cette organisation de la paix, les Asiatiques doivent surmonter trois obstacles : la crise de confiance, la montée du nationalisme et une dépendance presque totale de

l'arbitrage américain dans la région. Avant que ces trois obstacles soient levés, la stabilité régionale en Asie orientale restera encore très vulnérable.

Certes, la situation actuelle en Asie orientale est beaucoup plus compliquée que celle de l'Europe en 1950. Les pays asiatiques se différencient au niveau de l'économie, de la superficie, de la démographie, du régime politique et de la culture. Si l'idée d'une Europe unifiée ne cesse d'exister depuis le 11^e siècle, le concept d'«Asie» ou d'«Asie orientale» n'est apparu qu'après l'arrivée des Occidentaux au 15^e siècle. Le modèle de la construction européenne ne peut donc être intégralement transplanté en Asie orientale. Compte tenu de ces différences, nous proposons la création d'une «Cour d'arbitrage des affaires commerciales» intra-asiatiques liée avec l'OMC comme première pierre de la construction d'une paix durable dans la région et déclencheur d'un «mouvement de compréhension et de réconciliation intra-asiatique», première étape pour une véritable réconciliation.

Le véritable atout de l'Asie c'est que, malgré la richesse et la croissance, les Asiatiques demeurent respectueux les uns des autres, et que, face aux crises, ils sont capables d'apprendre à se réconcilier, à se comprendre et à travailler ensemble pour trouver une solution commune : c'est ce qu'il y a un demi-siècle Jean Monnet avait conseillé aux Européens.

Hungdah SU

Viêt-Nam 1998

par Gino NECCHI

Trente avril 1975 : les communistes vietnamiens entrent à Saigon et occupent le Palais de l'Indépendance rebaptisé Palais de la Réunification. Saigon devient Ho Chi Minh-Ville. Jusqu'à la réunification officielle du Viêt-Nam, en juillet 1976, le Sud reste sous la coupe d'un gouvernement révolutionnaire provisoire. Le Parti Communiste ne fait pas confiance à l'intelligentsia du Sud, pas même à ceux qui ont soutenu le Viêt-cong. Le Nord dépêche une armée de cadres pour assurer la transition.

La répression politique est impressionnante : des milliers de personnes liées à l'ancien régime se voient confisquer maisons et biens. Ils sont arrêtés, emprisonnés et expédiés dans des «camps de rééducation». A partir de 1978, une campagne contre le capitalisme est lancée : propriétés, commerces privés sont confisqués.

L'arrivée de Gorbatchev au pouvoir en Union Soviétique en 1984 permet le choix en 1986 comme Secrétaire Général du Parti d'un réformiste : Van Linh. Le pays s'orientera peu à peu vers l'ouverture, mais uniquement sur le plan économique. «Nous rejetons résolument le pluralisme, le multipartisme, les partis d'opposition» affichera fermement le Secrétaire Général.

Un nouveau concept va apparaître : le *doi moi*, c'est le nouveau cours :

- économie de marché,
- accueil des investissements étrangers,

- développement du tourisme,
- accords de coopération économique avec les Etats étrangers,
- ouverture aux entreprises et capitaux étrangers.

De telles modifications économiques substantielles ont-elles pu avoir lieu sans entraîner de conséquences sur les libertés individuelles ? Liberté de pensée, de religion, «droit au droit». Voilà quelques-unes des questions à examiner par rapport au vécu quotidien des Vietnamiens.

Rappelons avant tout développement que le Viêt-Nam compte une population de 75 millions d'habitants, que le régime actuel est une république socialiste avec un parti unique, le Parti Communiste Vietnamien qui, de plus en plus, veut apparaître non plus comme le parti des Travailleurs mais comme celui de l'Indépendance et de la Nation tout entière.

*
* *

50 % de la population du Viêt-Nam a moins de 25 ans. C'est dire que le besoin d'enseignement et de formation est important. Or, quelles constatations s'imposent ?

- Une inadaptation du système éducatif aux besoins actuels liés à l'ouverture économique.
- Le délabrement de l'enseignement public.

les enseignants sont très mal payés, les examens ne sont pas assurés dans un esprit d'égalité devant les épreuves, un grand nombre d'élèves quittent le système scolaire en ne sachant ni lire, ni écrire...

- Une crise de l'emploi qui rend la concurrence sur le marché du travail intense et qui entretient dans les familles ayant atteint un certain niveau économique et culturel un souci permanent pour l'avenir de leurs enfants.

L'école a décidé de réserver 20 % des places aux salariés, fonctionnaires.

Il s'agit de la seule école privée qui reçoive des aides financières publiques.

Ces établissements privés sont essentiellement orientés vers les mathématiques, l'informatique et correspondent aux cycles universitaires.

Des écoles privées sont également créées à

L'enseignement du droit connaît un certain succès : vélos des étudiants devant la Faculté de Droit de Hanoï

D'où l'apparition d'écoles privées dans un Etat qui officiellement se réclame du marxisme-léninisme. Il faut s'entendre sur le terme : il recouvre des réalités bien différentes :

1) «Des institutions qui fonctionnent comme des écoles publiques avec un programme calqué sur celui des écoles de l'Etat, des locaux, une administration, des professeurs, des fonds propres... Ces écoles sont bien évidemment payantes et ne peuvent intéresser que l'élite du pays». C'est ainsi que, le 12 mars 1998, s'est ouverte l'Université privée de Technologie, *Ton Duc Thangu Ho Chi Minh-Ville*. Elle accueille 1.677 étudiants, essentiellement en informatique, électronique, techniques industrielles.

tous les niveaux.

Ainsi à Haiphong, ville portuaire à 100 kilomètres de Hanoï, les lycées privés - une dizaine- reçoivent 9.300 élèves. Mais des difficultés demeurent : qualité des locaux, appareil de gestion réduit au minimum, professeurs assurant les cours parallèlement à l'enseignement public... C'est pourquoi le Ministère de l'Education de la Formation sera appelé à donner, selon les termes employés par l'Administration elle-même, des «instructions concrètes pour favoriser le développement des écoles privées».

2) Certaines écoles sont complémentaires de

l'enseignement public, c'est-à-dire que l'élève dont les parents ont les moyens financiers va accomplir sa scolarité le matin et jusqu'à 15 heures à l'école publique, puis il doublera sa journée en se rendant dans un local où il recevra un enseignement essentiellement en mathématiques, en économie, en langues étrangères, pour mieux assurer son avenir...

3) Enfin les cours particuliers se développent à une très grande rapidité. C'est un moyen pour les enseignants de s'assurer une rémunération intéressante, compte tenu de la faiblesse du salaire dans les écoles publiques.

Un véritable marasme atteint l'enseignement d'Etat et favorise le développement de circuits parallèles privés pour tous ceux qui veulent réussir. Il ne fait qu'accentuer les inégalités sociales dans la mesure où seule une minorité, 2 à 3 % de la population scolaire et peut-être universitaire a les moyens de payer une scolarité privée. Ce choix n'a pas de motivations idéologiques, puisque ce sont les enfants d'apparatchiks qui fréquentent les écoles privées. Il n'existe pas de meilleur témoignage de l'échec de l'enseignement dispensé par l'Etat.

*
* *

En mai 1998, la Commission des relations internationales de la Chambre des Représentants des Etats-Unis a adopté un texte de loi en faveur de la création d'un bureau de surveillance des persécutions religieuses. Dans la liste, établie par les autorités américaines, des pays coupables de répressions religieuses figure le Viêt-Nam.

Aussitôt le Comité Central du Parti Communiste Vietnamien a publié un communiqué : «Il est évident que toute religion fait partie d'une Nation et fonctionne au sein d'un Etat. Toute pratique religieuse, même si elle est libre, doit respecter les lois de l'Etat. Par ailleurs, tout acte politique et social dans une société civilisée doit être entrepris dans le cadre de la loi. Au Viêt-Nam, il n'y a absolument ni prisonniers religieux, ni détenus d'opinion, mais des délinquants jugés pour des violations de la loi.

Mettre le Viêt-Nam sur une telle liste consti-

tue une ingérence dans ses affaires intérieures.»

Quelle est la situation réelle aujourd'hui des croyants au Viêt-Nam ?

La situation des catholiques, qui représentent environ 10 % de la population, mérite toute notre attention. D'après le rédacteur en chef de la revue «Les Catholiques et le Peuple» qui regroupe un certain nombre d'intellectuels (professeurs d'Université, juristes, enseignants des lycées, médecins, prêtres, avocats,...), trois problèmes demeurent :

1 - *La limitation du nombre de prêtres.* En effet, il appartient aux autorités publiques d'autoriser l'accès au séminaire de tel ou tel candidat, qui doit présenter toutes les garanties de fidélité «au regard des exigences de la Nation et du Socialisme». C'est ainsi qu'à Ho Chi Minh-Ville, il y a environ 200 séminaristes, mais les candidats sont beaucoup plus nombreux : d'après l'Eglise, la sélection devait être de son seul fait et ne pas dépendre d'une autorité extérieure, l'Administration qui, voilà encore quelques années, acceptait des ordinations une année sur six, puis sur trois et enfin actuellement une année sur deux.

Ce point est essentiel car, pour les autorités, l'Eglise, ce sont les prêtres. Il n'y a pas dans les paroisses de laïcs investis de missions d'Eglise : le prêtre dirige la paroisse, fait le catéchisme, c'est sur lui que repose toute l'activité religieuse. En limiter le nombre, c'est empêcher le développement, le rayonnement de l'Eglise.

2 - *L'impression et l'édition des livres religieux.* La loi du 7 juillet 1993 interdit d'imprimer «illégalement des livres ou journaux qui, par leur contenu, s'opposent au régime, suscitent des divisions, attentent à l'Unité nationale ou religieuse, ou véhiculent la superstition». Les autorités religieuses doivent donc demander l'autorisation d'imprimer tel ou tel ouvrage. Le travail sera confié bien sûr à une entreprise d'Etat. En 1997, une dizaine de demandes ont été présentées ; deux ou trois ont été acceptées.

De même, la revue «*Les Catholiques et la Nation*» est préparée sous la responsabilité de son rédacteur en chef qui doit estimer jusqu'à quelle limite il peut publier des articles présentant des critiques : à lui d'apprécier la «marge»

possible. A chaque fois, il est placé dans une situation inconfortable,

- soit il s'autocensure totalement, et disparaît sa liberté de critique,

- soit il laisse libre cours à la plume et il risque le refus d'imprimerie. A lui de concilier ce qui paraît souhaitable... et possible.

3 - *Les problèmes immobiliers.* Depuis la réunification du 30 avril 1975, c'est-à-dire l'entrée des communistes à Saigon, l'Eglise, au Sud, a mis un certain nombre de biens immobiliers à la disposition du gouvernement, pris de son propre chef des initiatives, avec une finalité

la vie de l'Institution «Eglise».

Des initiatives sont cependant tolérées :

- A Ho Chi Minh-Ville, les sœurs de la Charité font fonctionner une école maternelle qui accueille 250 enfants de 2 à 5 ans. Cette école est payante. Cette même Congrégation a ouvert 9 «centres d'affection» qui sont fréquentés par des adolescents de 12 à 18 ans qui vivent dans la rue, à l'abandon, et ne savent ni lire ni écrire. Ces centres qui accueillent environ 1.200 adolescents peuvent être considérés comme des institutions de réinsertion et de prévention. Les

Formation professionnelle dans un centre tenu par des religieuses catholiques

bien précise : celle de répondre à des besoins scolaires, de santé, d'accueil de personnes âgées ou handicapées... En raison des difficultés économiques, dans un certain nombre de cas le gouvernement par défaut de moyens financiers ne met plus ses biens au service de leur finalité première. L'Eglise demande donc que ses immeubles lui soient rendus au lieu d'être vendus pour être transformés en hôtels, en résidences, en appartements,...

Globalement d'ailleurs, les autorités admettent la liberté de conscience mais veulent limiter

jeunes y trouvent la possibilité d'y prendre leur repas.

- À Hanoï, une telle expérience est menée par les «Amantes de la Sainte Croix». Toutes ces réalisations se font dans des locaux provisoires sans déclencher en l'état de réactions négatives des autorités. Certains fonctionnaires d'Etat ou du Parti, de la Police ont même inscrit leurs enfants dans les écoles maternelles souvent en laissant le soin à la grand mère de procéder à une telle inscription...

On assiste actuellement à un renouveau relatif

de la vie spirituelle : il suffit d'assister à une des messes célébrées à la cathédrale de Ho Chi Minh-Ville pour constater à la fois, la présence de la foule, une moyenne d'âge très jeune et une participation très active.

*
* *

A l'issue de la conférence nationale des cadres pour la mise en œuvre des résolutions du 8^e Congrès du Parti Communiste Vietnamien, le Secrétaire Général Le Kha Phieu a développé l'idée qu'il fallait continuer à s'engager dans la liberté du marché sous l'autorité de l'Etat pour assurer le succès économique et permettre des relations harmonieuses avec l'étranger mais aussi faire progresser la loi, car «c'est la loi qui garantit les libertés démocratiques à tous». Mais en même temps, il a reconnu que dans l'ensemble «le droit est encore sujet à des variations, la bureaucratie, l'autoritarisme, la corruption, les tracasseries restent courants».

Nous touchons ici en réalité le vrai problème. Le Parti et le Gouvernement ont favorisé des réformes économiques mais ils restent très attachés aux structures politiques et administratives en vigueur. Les dirigeants sont très marqués par l'effondrement de l'Union Soviétique. Ils veulent bien des réformes économiques mais ne sont pas prêts à risquer un affaiblissement de l'appareil du Parti et de l'Etat. Cette évolution mettrait alors en péril leur propre pouvoir qu'ils entendent conserver.

C'est dire que la norme juridique fait des progrès à pas comptés : la reconnaissance de l'individu apparaît avec l'adoption d'un Code Civil, d'un Code Commercial, mais à la condition, pour reprendre les termes du Secrétaire Général, «que cette liberté individuelle pour des intérêts personnels ne se fasse pas au détriment de ceux de la nation». Une phrase résume bien le fondement et les limites mêmes de ces règles de droit : «Oui à la démocratie, mais à la démocratie socialiste. La démocratie socialiste doit se développer harmonieusement dans un système où le Parti assure la direction, l'Etat, la gestion,

et où le peuple est le maître».

C'est dire que les appels au pluralisme lancés par le Général Tran Do et le géophysicien Thanh Gian ne sont pas aujourd'hui d'actualité. Le quotidien officiel du Parti communiste Vietnamien a publié des lettres de prétendus lecteurs expliquant que le Viêt-Nam n'a nul besoin de réformes politiques...

Et pourtant la nécessité de mettre en œuvre des réformes est évidente. Les investissements étrangers ont chuté de 50 % en 1997 par rapport à l'année précédente. Des milliers de paysans se sont révoltés dans la province de Thai Binh et dans la province de Dong Nai. La jeunesse est inquiète face à son avenir professionnel. La délinquance se développe tant au niveau supérieur - corruption, détournements de fonds publics, trafic de stupéfiants - qu'à celui de la petite ou moyenne délinquance - vols, escroqueries, violences,...

A supposer d'ailleurs que des réformes soient mises en œuvre, il faudrait qu'elles puissent être appliquées ; or, actuellement, rien n'est prévu pour contrôler la bonne exécution d'éventuelles réformes, aussi minimales qu'elles puissent être.

En l'état, le Secrétaire Général du Parti Communiste Vietnamien assure que la politique d'ouverture ne peut être que continuée : «si la politique de fermeture était appliquée, notre pays se trouverait dans la stagnation sans espoir de se développer». Mais ce terme ne s'applique qu'à la politique économique. «L'exercice de la démocratie doit être placé sous la direction du Parti Communiste sans quoi il perdrait son orientation et deviendrait anarchique. Nous n'acceptons pas une démocratie extrémiste. Nous nous opposons à ceux qui abusent de la démocratie dans le but de propager des points de vue erronés, de régler les rivalités personnelles, de semer la discussion interne, de troubler l'ordre social.»

Voilà qui est clair. L'ordre communiste règne à Hanoï !

Gino NECCHI

Des institutions renforcées pour une Europe en expansion

par René FOCH

Depuis plusieurs années maintenant, alors que, tout au moins sur le plan des principes, on est parvenu à concevoir clairement les enjeux, les difficultés, les conditions, et donc, dans une certaine mesure, le calendrier, de l'élargissement de l'Union Européenne (qui compte déjà neuf membres de plus que la Communauté des origines), aucun progrès significatif n'a été réalisé sur la question de son approfondissement en raison de sa complexité technique et de la virulence des débats politiques qu'elle continue de soulever. Même la ratification du Traité d'Amsterdam n'y changera pas grand chose. Le moment est donc venu de tenter d'examiner sereinement, sérieusement et objectivement les divers aspects de ce dossier diabolique. Nul n'était plus qualifié pour le faire que notre collaborateur René FOCH, directeur général honoraire de la Communauté européenne.

Le Traité de Maastricht, après un grand débat démocratique, avait été approuvé de justesse, comme la République en 1875, mais, maintenant que la monnaie unique protège déjà nos intérêts avant même d'exister formellement, on mesure mieux rétroactivement l'importance de l'étape qu'il s'agissait alors d'accomplir.

Par comparaison, le Traité d'Amsterdam ne propose que de modestes progrès. On peut apprécier positivement certaines avancées comme par exemple l'extension substantielle des pouvoirs du Parlement Européen mais il est permis de rester sceptique devant le nombre de domaines qui restent soumis, au moins pour le moment, à la règle paralysante de l'unanimité. En tout cas un point est clair : les négociateurs d'Amsterdam ont totalement échoué sur une question fondamentale, la modification des institutions indispensable pour accueillir de nouveaux Etats membres.

L'Union Européenne fonctionne selon une sorte de dialectique entre le système communautaire hérité de Jean Monnet et le couple franco-allemand institutionnalisé par le général de Gaulle. Les institutions elles-mêmes sont res-

tées pour l'essentiel celles qu'avait imaginées Jean Monnet il y a presque un demi-siècle pour une Communauté Européenne du charbon et de l'acier composée de 6 Etats. Il s'agit maintenant de faire fonctionner une Union de 15 pays membres appelée à s'élargir, c'est-à-dire de répondre à un premier défi, celui du nombre.

Il s'en ajoute un autre. Du temps de la guerre froide la plupart des membres de la Communauté Européenne, à l'exception de la France, estimaient au fond que la politique étrangère et de sécurité de l'Europe se définissait dans le cadre de l'OTAN et que la Communauté pouvait se contenter d'avoir une politique commerciale. Avec la fin de la guerre froide voici que l'Union Européenne est condamnée à avoir sa propre politique étrangère si elle veut défendre ses intérêts. Les décisions de la CEE s'accordaient d'étapes et de délais. En matière de Politique étrangère et de sécurité commune (PESC) les décisions doivent souvent être rapides et leurs effets immédiats. L'acheminement vers le Marché unique a été un long processus de nature législative. Développer une politique étrangère et de sécurité commune implique des décisions de nature exécutive.

Tel est le double défi auquel est confrontée l'Union Européenne mais, avant même d'entamer les réformes institutionnelles nécessaires pour y répondre, il s'agit dans le cadre des Traités existants, notamment celui de Maastricht, de faire face à la crise mondiale.

Il existe un article 103 qui dispose que «les Etats membres considèrent leurs politiques économiques comme une question d'intérêt commun et les coordonnent au sein du Conseil», au sein du Conseil des Quinze mais d'abord au sein du Conseil des Onze membres de la zone Euro. Il faut de toute urgence faire de cette institution informelle l'instrument d'une politique économique commune face à la crise et, pour cela, la doter des structures appropriées, secrétariat propre et suppléants permanents des Ministres pour en préparer les réunions, articulation efficace avec les instances internationales. C'est là la priorité numéro un et il faut espérer que le changement de gouvernement à Bonn et surtout la crise persuaderont les Allemands de lever leurs objections à cette nécessaire évolution.

Voici par exemple ce que déclarait Jacques Delors en avril 1997 (1) : «La constitution de l'Union monétaire progresse mais pas celle de l'Union économique. Nos économies sont pourtant de plus en plus interdépendantes. Aucun de nos pays ne peut se permettre de faire cavalier seul, par exemple par une politique de croissance plus forte, car nos efforts profiteraient surtout aux autres. Nos Gouvernements ont à résoudre ce problème d'ici 1998 : quel équilibre entre l'économique et le monétaire ? Si nous n'apportons pas de réponse satisfaisante, je crains qu'un trop grand déséquilibre en faveur du pouvoir monétaire n'aboutisse à la minimisation de la croissance d'un côté et à des contestations politiques de l'autre».

La crise actuelle ne fait que souligner l'urgence de ce que réclamait l'ancien Président de la Commission Européenne. C'est la première des priorités, avant même de réexaminer le rôle des différentes institutions de l'Union Européenne.

Le rôle accru du Parlement européen

Dans le Traité d'Amsterdam le Parlement Européen voit ses pouvoirs substantiellement accrus. Il lui est reconnu le droit d'approuver par un vote la désignation du Président de la

Commission, mais surtout il bénéficie d'une considérable extension du domaine où s'applique la procédure de codécision, ce qui le met sur un pied d'égalité avec le Conseil des Ministres pour un certain nombre de décisions législatives.

Encore faut-il que les choses soient claires. Tous les Etats membres de l'Union sont des démocraties parlementaires. Il ne s'ensuit pas que la voie de l'avenir pour les Institutions Européennes soit forcément le modèle de la démocratie parlementaire, avec un futur Gouvernement européen investi de la confiance du Parlement européen et susceptible d'être renversé par lui. Notons que dans la plupart des régimes parlementaires le Gouvernement à la possibilité de dissoudre le Parlement pour en appeler aux électeurs mais personne n'envisage que la Commission européenne ait le droit de dissoudre le Parlement européen...

Il est vrai que le nouveau Traité reconnaît au Parlement le droit d'approuver le choix de la personnalité appelée à présider la Commission mais cette procédure s'apparente à la *confirmation*, par laquelle le Congrès américain donne son accord aux principales nominations présidentielles, plutôt qu'aux votes de confiance qui se pratiquent dans nos Parlements nationaux.

De même, la procédure par laquelle le Parlement a la possibilité de censurer la Commission ressemble à ce qui se pratique dans nos Parlements mais n'a jamais joué pour la raison que, la plupart des décisions étant prises par le Conseil, cela aurait peu de sens de sanctionner la Commission.

Au vrai, il existe une séparation des pouvoirs entre le Parlement d'un côté et le couple exécutif Conseil-Commission de l'autre, comparable à celle qui existe dans le régime présidentiel américain, et il serait aussi bien de reconnaître clairement que le Parlement européen a, comme le Congrès américain, un rôle essentiel de contre-pouvoir mais ne peut être la source de la légitimité de la Commission, même s'il confirme par son vote la personnalité amenée à la présider.

Il est inutile de provoquer une vaine querelle

(1) D'après l'Agence Europe des 7/8 avril 1997.

en proposant de supprimer la responsabilité de la Commission devant le Parlement, puisque dans les faits le Parlement ne peut exercer son droit de censure, mais il est plus conforme à la réalité des choses de prévoir la responsabilité de la Commission devant le Conseil européen, associant ainsi plus étroitement les Gouvernements qui nomment les membres de la Commission et celle-ci qui gère leurs intérêts communs. Il s'agirait là d'une réforme d'une grande importance.

Le Conseil européen qui, dans les faits, nomme la Commission n'aurait plus à craindre l'indépendance de celle-ci et devrait être moins tatillon dans le contrôle de son action puisqu'elle serait désormais responsable devant lui. Ce serait mettre les textes en accord avec la réalité politique.

Cette répartition des pouvoirs entre les deux branches de l'Exécutif ainsi rapprochées d'une part et le Parlement d'autre part, peut apparaître choquante à des parlementaires habitués à pratiquer la démocratie parlementaire dans le cadre national mais il n'est pas évident que les formes de démocratie parlementaire qui fonctionnent dans des Etats comme les Pays-Bas ou le Danemark puissent être transposées à l'échelle d'un continent. La formule proposée ressemblerait plutôt au système français : la Commission serait responsable devant le Conseil européen et devant le Parlement européen comme le Gouvernement français est responsable devant le Président de la République et devant la Chambre des députés.

Une Commission menacée d'hypertrophie

Il faut se rendre compte que nos 15 Gouvernements au fur et à mesure des négociations successives ont multiplié les enceintes où doivent se prendre, selon des procédures différentes, les décisions toujours plus nombreuses indispensables à la vie de l'Union.

Il s'agit du Traité de Rome renforcé par l'Acte Unique qui permet de gérer le marché unique, enfin réalisé.

Il s'agit de l'Union Monétaire avec ses institutions propres, notamment son Directoire de six membres.

Il s'agit du 2^e «pilier» censé donner naissance

à une Politique Etrangère et de Sécurité Commune.

Il s'agit du 3^e «pilier» consacré à la coopération en matière de justice et d'affaires intérieures. Cette extension considérable des domaines couverts par la coopération européenne couplée avec l'accroissement du nombre des pays membres va multiplier le nombre des dossiers et des acteurs mais aussi les problèmes de compétence des institutions et de compatibilité de leurs décisions c'est-à-dire les risques de conflits administratifs et d'incohérence dans l'action.

C'est le lot de tout gouvernement mais au plan national le chef du gouvernement est là pour arbitrer. Qui assurera ce rôle au plan européen ?

L'article C du Traité de Maastricht prévoit que le Conseil et la Commission ont la responsabilité d'assurer la cohérence des différentes politiques poursuivies par l'Union, notamment dans le domaine de son action extérieure. Mais les membres de la Commission sont les seuls à consacrer tout leur temps aux sujets européens. C'est dire le rôle central de la Commission face à cette prolifération institutionnelle.

Le Traité d'Amsterdam a commencé à renforcer le poste et les pouvoirs du Président de la Commission. C'est là une évolution nécessaire qu'il faut poursuivre.

En ce qui concerne le nombre des Commissaires, lors du dernier élargissement, le Conseil Européen a adopté la solution la plus facile, qui a consisté à ajouter autant de Commissaires que de pays, portant l'effectif de la Commission à 20 : les 5 pays les plus peuplés ayant 2 Commissaires, les autres ayant chacun un Commissaire, ce qui reflète partiellement le poids différent des Etats membres.

Annexé au Traité d'Amsterdam figure un protocole qui aurait pour seul effet de repousser le problème jusqu'à ce que 5 nouveaux pays soient devenus membres de l'Union.

Les 5 pays les plus peuplés seraient invités à abandonner leur 2^e Commissaire libérant ainsi 5 places de Commissaires pour les 5 nouveaux membres.

Mais lorsque des membres additionnels se présenteront, tous d'ailleurs venant de pays peu peuplés, on ne voit pas au nom de quoi on leur refuserait le droit d'avoir eux aussi un Commissaire.

Ainsi la Commission élargie au-delà du raisonnable serait progressivement affaiblie au moment où elle doit au contraire être renforcée.

Cette «solution» présente de graves inconvénients : elle crée plus de postes de Commissaires qu'il n'y a de portefeuilles à distribuer, elle aboutit à une Commission ingouvernable et qui le deviendra de plus en plus lors des prochains élargissements si on continue d'appliquer le même principe.

Si les Etats-Unis d'Amérique au cours de leur expansion avaient suivi cette voie, le Gouvernement américain compterait aujourd'hui 50 Ministres, un par Etat. Il est vrai qu'il compte un Sénat de 100 membres, 2 par Etat, mais son rôle, bien différent, est de formuler des avis et de donner son approbation «to advise and consent», non pas comme la Commission de faire des propositions d'action et d'en assurer l'exécution après leur adoption par le Conseil.

En outre, une Commission comprenant une majorité de Commissaires provenant des pays les moins peuplés risquerait de voir contester la légitimité de ses votes qui sont pris à la majorité simple. Songeons que dans une Union Européenne composée de 20 membres les pays les plus peuplés auraient 5 Commissaires et les pays les moins peuplés trois fois plus. La solution correcte est de prévoir un nombre de Commissaires correspondant non pas au nombre de pays membres (appelé à s'accroître) mais aux tâches qui incombent à la Commission.

Cette proposition qui a été un moment avancée par la Délégation Française a soulevé l'opposition des pays les moins peuplés. Mais le «protocole sur les institutions dans la perspective de l'élargissement de l'Union» qui prétend régler le problème aussi longtemps que le nombre de pays membres ne dépasse pas 20 membres est mort-né puisque déjà on voit apparaître de nouveaux candidats comme Malte. Ce protocole doit être refusé comme le préconise Laurent Cohen-Tanugi (2) et la réforme des ins-

titutions entamée sans plus attendre, comme la France, l'Italie et la Belgique le demandent. Il est essentiel d'avoir l'appui du nouveau Gouvernement allemand sur ce point.

On peut envisager différentes formules. L'une consisterait à marquer le poids différent des Etats membres non plus en donnant 2 Commissaires aux pays les plus peuplés et un aux autres comme c'est actuellement le cas, mais en prévoyant une Commission de 12 membres, 6 venant des pays les plus peuplés (Allemagne, Espagne, France, Italie, Pologne, Royaume-Uni) et 6 venant par rotation des pays les moins peuplés. Ces derniers ne seraient pas les plus mal lotis si l'on tient compte du chiffre global de la population dans les deux groupes. C'est sur un principe de ce genre que fonctionne le Conseil de Sécurité au sein de l'O.N.U.

Un autre axe de réflexion consisterait à s'inspirer de la structure du Gouvernement britannique qui distingue des Ministres, membres du Cabinet, et des ministres *juniors*, qui ne votent pas. On aurait ainsi des Commissaires chargés de grands portefeuilles et des Commissaires-adjoints chargés de missions ponctuelles. Une variante consisterait à avoir un cabinet restreint composé de Vice-Présidents chargés des grands dossiers et des Commissaires ordinaires qui assisteraient aux délibérations, pourraient y participer, mais on voit mal comment ils pourraient voter sauf à rendre la Commission ingouvernable. Par contre il serait nécessaire de préciser que les membres du Cabinet seraient choisis pour leur compétence et non pour leur appartenance aux pays les plus peuplés.

Si ces différentes formules s'avéraient inacceptables il faudrait renforcer considérablement le rôle du Président. Une fois celui-ci choisi et approuvé par le Conseil Européen et le Parlement il devrait, à la façon d'un Chef de gouvernement, être libre de constituer son équipe, la faire approuver par le Conseil et le Parlement, avoir le droit de répartir les portefeuilles entre les Commissaires et de mettre un terme aux fonctions de tel ou tel Commissaire en cas d'incompétence ou de divergences d'opinion sérieuses et répétées, la Commission fonc-

(2) *Le Monde*, 20 mars 1998.

tionnant comme tout Gouvernement. Contrairement à ce qu'on lit parfois il ne s'agit pas là de questions techniques ou secondaires. Elles touchent à la légitimité et au bon fonctionnement de l'organe qui est le cœur du système puisque le Conseil ne peut décider à la majorité que sur la base d'une proposition de la Commission, celle-ci représentant les intérêts communs et donc aussi ceux des pays mis en minorité.

Un Conseil des Ministres menacé d'éclatement

Malgré les élargissements envisagés le Conseil, organe suprême de l'Union, doit rester capable de prendre des décisions.

Ceci implique l'abandon du principe d'unanimité qui ferait d'une Union élargie un ensemble ingouvernable. Il s'agit d'un principe non seulement incompatible avec l'efficacité et la rapidité de la prise de décision mais aussi contraire à la démocratie dans la mesure où une minorité et, à la limite, un seul Etat pourrait imposer sa volonté à la majorité des Gouvernements et du Parlement européens.

La règle doit donc devenir, sauf exception, le vote à la majorité, simple ou qualifiée, selon le cas. Mais si l'on conservait le système actuel, compte tenu de la disparité entre pays membres et de l'entrée prochaine de plusieurs pays à faible population, on courrait le risque de majorités composées de pays ne représentant ensemble qu'une minorité de la population de l'Union. Il est donc nécessaire de modifier les pondérations des voix au sein du Conseil des Ministres de façon à tenir compte du poids démographique de chaque pays, peut-être aussi du poids économique comme cela est prévu dans le cadre de l'Union Economique et Monétaire.

D'autre part assurer cohérence et continuité dans l'action du Conseil européen des Conseils des Ministres pose la question de la Présidence et de la composition des différents Conseils.

Le système de la *Troïka* imaginé pour diminuer les inconvénients de la Présidence semestrielle consiste actuellement à associer le Président en exercice, son prédécesseur et son

successeur. Le Traité d'Amsterdam prévoit une nouvelle *Troïka* qui comprendrait le Président du Conseil en exercice, le Président de la Commission et le Haut Représentant pour la politique étrangère.

La véritable solution consisterait à ce que le Président de la Commission, nommé par le Conseil européen, confirmé par un vote du Parlement, désormais responsable devant le Conseil européen comme il l'est déjà devant le Parlement, assure la Présidence du Conseil européen. La personnalité investie de cette double responsabilité serait dans une situation analogue à celle du Président de la Banque Centrale Européenne qui présidera à la fois le Conseil des Gouverneurs chargé des grandes orientations et le Directoire responsable de la préparation des réunions du Conseil. Elle serait pour un temps *Monsieur Europe*, l'homme à qui l'on pourrait téléphoner, comme le réclamait Henry Kissinger.

Ce qui est inacceptable dans la phase actuelle où la Commission est juridiquement indépendante du Conseil Européen deviendrait acceptable dès lors que la Commission, à commencer par son Président, serait responsable devant le Conseil Européen qui aurait la possibilité de le remplacer.

Il conviendrait d'examiner si la Présidence des différents Conseils des Ministres spécialisés devrait, dans le même esprit, être assurée par le Commissaire compétent ou si à titre de compromis l'on maintenait le système actuel de la rotation semestrielle. Mais il faut se rendre compte qu'avec l'entrée de nouveaux membres la rotation semestrielle par lettre alphabétique risque de confier la présidence de l'Union à des personnalités sans expérience de la vie communautaire et à des corps de fonctionnaires incapables d'assurer la présidence des innombrables Comités d'experts qui gravitent autour du Conseil des Ministres.

D'autres mesures seraient sans doute nécessaires. Le Conseil des Ministres prévu par les Traités a dans les faits éclaté en une série de Conseils spécialisés. Le Conseil des Affaires générales composé des Ministres des Affaires Etrangères n'exerce plus le rôle de coordination et d'arbitrage qui était le sien. Ceci se traduit au

niveau de la préparation des décisions qui ne sont plus préparées exclusivement par le Comité des Représentants Permanents - le COREPER - mais par d'autres organes : le Comité Politique, le Comité Monétaire, le Comité spécial agriculture, le Comité chargé des questions «Justice/Intérieur».

Par ailleurs les Ministres n'ont plus la possibilité physique de siéger personnellement dans tous les Conseils des Ministres ou les Conseils d'Association avec un nombre croissant de pays.

Ira-t-on, comme le suggère le Président Santer, vers la nomination de Ministres *ad hoc* qui disposeraient à la fois du poids nécessaire pour procéder à des arbitrages et du temps nécessaire pour siéger à Bruxelles plusieurs fois par mois. Ce serait reconnaître la réalité, à savoir que les Affaires Européennes ne sont plus pour nos Etats des Affaires Etrangères. Incapables désormais de faire face à la multiplication des dossiers européens, les Ministres des Affaires Etrangères ont par contre un rôle décisif à jouer dans la définition d'une politique étrangère européenne. Car l'Union Européenne, qui est un géant économique, doit devenir une entité politique capable de défendre ses intérêts, d'exercer une influence, d'assumer des responsabilités mondiales, bref de définir progressivement sa politique.

Toute politique étrangère s'appuie sur deux réalités : l'usage de la puissance économique, la menace de la force militaire ou son usage.

La Communauté Européenne dispose d'une capacité de négociation certaine en matière économique. Elle a efficacement défendu ses intérêts dans l'*Uruguay Round*.

Mais la nature même du commerce international a beaucoup évolué depuis 40 ans : il ne s'agit plus seulement d'échanges de biens soumis à des droits de douane. Il s'agit aussi de services, de propriété intellectuelle, d'investissements directs. Pour tenir compte de ces modifications on a mis en place l'Organisation Mondiale du Commerce (O.M.C.) et on a étendu son mandat à ces domaines nouveaux.

Il faut donc étendre de la même façon les compétences de la Communauté si nos Etats

Membres veulent continuer à bénéficier du fait qu'ils constituent la première puissance commerciale du monde dès lors qu'ils négocient en tant que bloc.

Le Traité d'Amsterdam ne va pas assez loin dans cette voie. Mais la crise yougoslave le démontre : il est des cas où les moyens diplomatiques et économiques sont tragiquement insuffisants.

Ce qui a manqué à l'Union Européenne, ce sont certains moyens militaires, mais plus encore une institution capable de prendre des décisions dans le domaine de la politique étrangère.

Pour un Conseil de Sécurité européen

A l'occasion de la remise à la Commission du Prix Charlemagne à Aix-la-Chapelle le 15 mai 1969, Jean-François Deniau, alors membre de la Commission, posait la question suivante : «Est-il vraiment possible de passer *naturellement* de l'économie au politique et ne s'agit-il pas de deux domaines totalement différents exigeant un réexamen et une séparation des objectifs, des procédures, voire des institutions ?»

Presque 30 ans plus tard, la question reste ouverte. Au cours de ce laps de temps a été créé un puissant socle d'intérêts économiques communs. Ceux-ci justifient et nécessitent une politique étrangère... qu'il reste à définir.

Le Traité de Maastricht n'était pas encore complètement achevé que l'éclatement de la Yougoslavie allait démontrer l'inefficacité de ces dispositions.

Cherchant à corriger les défauts évidents du Traité de Maastricht les négociateurs d'Amsterdam ont introduit un certain nombre de modifications :

- la création d'un centre d'analyse et de prospective est sans doute une bonne chose,
- la possibilité de votes majoritaires avec abstention constructive également,
- le fait que le Secrétaire Général du Conseil prenne le titre de Haut Représentant pour les questions de politique étrangère par contre laisse totalement perplexe. S'il s'agit de décisions politiques à caractère économique c'est le

conflit de compétence avec la Commission. S'il s'agit de décisions politiques à dimension militaire sur quelles réalités s'appuiera-t-il ? Tout au plus pourrait-il jouer un rôle de porte-parole mais les paroles ne suffisent pas.

Ces dispositions représentent donc certaines avancées mais fort insuffisantes. En outre, elles souffrent d'un défaut de conception.

Elles partent de l'hypothèse que les quinze pays actuellement membres de l'Union sont également intéressés à participer à une Politique Etrangère et de Sécurité Commune, qu'il en sera de même des pays candidats et qu'il s'agit de mettre sur pied une nouvelle politique commune comme la CEE l'a fait dans le passé, quitte à prévoir quelques exceptions pour accommoder des situations particulières.

Cette hypothèse n'est guère réaliste. Sans doute est-il possible de dégager un consensus, au moins théorique, en faveur de certaines actions humanitaires, voire pour certaines actions de maintien de la paix, mais seuls certains pays membres ont conservé le souvenir du temps où ils étaient des acteurs à part entière sur la scène internationale et ont la volonté de voir l'Union Européenne assumer sur la scène internationale des responsabilités politiques correspondant à son potentiel économique et répondre aux défis qui la menacent par la force, si nécessaire.

C'est de cette réalité qu'il faut partir pour mettre sur pied entre les pays qui en ont la volonté politique et les moyens militaires, une véritable Politique Etrangère et de Sécurité qui, comme l'Union Economique et Monétaire, prendrait place dans le cadre général de l'Union Européenne.

De quels moyens militaires les Européens disposent-ils ?

- Les hommes sont là dans les forces armées des différents pays européens.

- Les Etats-Majors intégrés existent dans le cadre de l'OTAN. Ils pourraient fonctionner pour le compte de l'UEO ou de tel autre groupement européen au cas où le gouvernement américain ne serait pas prêt à participer à une opération donnée. C'est le concept des groupes de forces interarmées multinationales (GFIM),

en anglais CJTF (combined joint task forces).

- Il en est tout autrement du domaine des armements. La guerre dans l'ex-Yougoslavie, après la guerre du Golfe, a montré la nécessité de certains équipements dont dispose l'armée américaine mais dont ne disposent pas les armées européennes : satellites de détection, de nuit comme de jour, satellites de communication, bombardiers furtifs, missiles de croisière, moyens logistiques divers.

Dans le court terme, il est possible que les Américains continuent d'assurer un appui technique impliquant l'utilisation de ces différents matériels dont les armées européennes sont actuellement dépourvues.

Mais à long terme, il est indispensable que les pays européens se dotent de leur propre matériel. Les industries européennes d'armement sont-elles à même de le fabriquer ?

Un certain nombre de pays européens ont décidé d'unir leurs efforts au sein de l'*Organisation conjointe en matière d'armement* (OCCAR). Cette organisation créée en novembre 1996 regroupe pour le moment 4 pays : la France, l'Allemagne, le Royaume-Uni et l'Italie. On remarquera, et ce n'est pas un hasard, qu'il s'agit des mêmes 4 pays qui participent aux côtés des Etats-Unis et de la Russie au groupe de contact sur la Yougoslavie. Le 9 septembre 1998 a été signée une convention internationale qui donne à l'OCCAR la personnalité juridique, ce qui lui permettra de passer directement des commandes aux industries concernées. L'OCCAR, qui groupe les 4 principaux pays producteurs d'armements en Europe représentant 85 % du potentiel européen, a vocation à accueillir d'autres pays et constitue l'embryon d'une future Agence Européenne de l'Armement. Il s'agit si l'on veut d'un noyau dur, mais ouvert aux pays qui sont décidés à participer concrètement à cet effort. Très vite une telle organisation devra dépasser le plan purement technique et se doter d'une Direction politique constituée par les Ministres des Affaires Etrangères et de la Défense, voire par les chefs de Gouvernement des pays concernés, et d'un Comité militaire chargé de définir les équipe-

(3) Ramsès 99, page 242.

ments à construire et de conseiller les décideurs politiques.

Dans le même temps, face aux grands groupes américains, des négociations intenses se déroulent entre les principaux groupes européens dans l'industrie des armements. Comme l'écrit *Ramsès 99*, qui est le rapport annuel de l'Institut Français des Relations Internationales : «L'europanisation industrielle rend nécessaire, de manière urgente, l'émergence d'une instance européenne légitime, apte à équilibrer et contrôler la puissance économique en cours de constitution dans le secteur de l'armement» (3). Ceci suppose que l'organisme technique embryonnaire que constitue l'OCCAR monte rapidement en puissance et soit doté des organes politiques et militaires nécessaires pour lui donner directives et légitimité. Ces mêmes organes pourraient préfigurer un *Conseil de Sécurité Européen*.

Si l'on parvient à le mettre sur pied on aura créé une matrice d'où pourra sortir progressivement une Politique Etrangère et de Sécurité, comme l'institution première - la Communauté Européenne du Charbon et de l'Acier - a donné naissance à la Communauté Economique Européenne.

*
* *

Ainsi serait mis en place, avant l'élargissement un double jeu d'institutions :

- les institutions communautaires d'une part, dûment modifiées,

- et d'autre part, deux institutions plus restreintes :

- l'UEM, d'un côté, avec son Directoire

- un Conseil de Sécurité Européen.

Le premier jeu d'institutions aurait pour finalité d'organiser l'espace européen, le second d'assurer l'influence de l'Europe et la défense de ses intérêts.

Chaque Etat membre, présent ou futur, prendrait dans ce système la place de son choix et de ses possibilités. Les Anglais, les Danois, les Suédois ont choisi de ne pas participer pour le moment à l'Union Economique et Monétaire. De même les pays candidats ne pourront sans

doute pas participer à la monnaie unique au moins au début. La place de chacun pourrait varier au cours du temps. La cohérence serait assurée par les pays qui participeraient à l'ensemble de ces institutions et par la Commission. Mais, prenons y garde, les avancées réalisées dans le domaine monétaire, celles qui s'esquissent dans le domaine de la sécurité ne seront pas sans conséquence sur le jeu des institutions communautaires classiques.

En matière monétaire, on a adopté une structure compacte d'un Directoire de 4 à 6 membres, chacun disposant d'un vote, et, d'autre part, un Conseil des Gouverneurs des Banques centrales, chacun disposant d'un nombre de voix correspondant pour moitié à la population, pour moitié au PNB du pays concerné. Le Président du Directoire préside l'ensemble.

Les propositions avancées plus haut pour le 1er pilier, l'ancienne Communauté Européenne, s'inspirent de ce modèle :

- une Commission restreinte avec un nombre de Commissaires inférieur à celui des pays,

- un rapprochement entre les deux branches de l'Exécutif : Commission et Conseil sous une Présidence unique,

- un Conseil dont les décisions se fonderaient sur des majorités prenant en compte le chiffre des populations et éventuellement le poids des économies.

Ces propositions visent à moderniser les institutions anciennes de façon à ce qu'elles puissent continuer à assurer efficacement la gestion du marché unique et son extension progressive à de nouveaux Etats membres. Elles visent particulièrement à renforcer le rôle de la Commission, moteur du système, élément indispensable à la cohésion de l'ensemble. Si ces propositions sont refusées les institutions actuelles de l'Union Européenne crouleront sous le poids des dossiers, le nombre des acteurs, la complexité des procédures. Le centre de gravité de l'action européenne se déplacera alors par la force des choses vers des institutions plus efficaces : le couple Banque Centrale Européenne, Conseil de l'Euro.

Déjà le nouveau Gouvernement allemand, par

la bouche d'Oskar Lafontaine, semble se rapprocher de la position française en demandant, à côté de la Banque Centrale Européenne, une sorte de Gouvernement économique de l'Europe. Le fait que, le 1^{er} janvier 1999, onze pays européens auront une monnaie unique les obligera à une harmonisation fiscale et une coordination des politiques économiques accrues. Cette tâche ne pourra être assurée par la Banque Centrale Européenne. Elle incombera naturellement au Conseil de l'Euro composé des

Ministres des Finances des onze et éventuellement aux chefs d'Etat et de Gouvernement des onze. C'est là le prochain grand chantier européen. Ainsi voyons nous l'Union Européenne se développer de façon organique en réponse à des défis successifs, et c'est seulement plus tard qu'il sera possible d'envisager une consécration institutionnelle de cette fondation empirique.

René FOCH

Les livres de nos collaborateurs et amis

René LENOIR

«Repères pour les hommes d'aujourd'hui»

Ed. Fayard

Henri FROMENT-MEURICE

«Vu du Quai»

Mémoires 1945-1983

Ed. Fayard

René RÉMOND

«Religion et société en Europe»

Ed. du Seuil

Philippe DOUSTE-BLAZY

«Pour sauver nos retraites»

Ed. Plon

Joseph MACÉ-SCARON

«Le cavalier de minuit»

Ed. Julliard

Alain LEROUX et Alain MARCIANO

«La philosophie économique»

Ed. PUF

André MANDOUZE

«Mémoires d'outre-siècle»

D'une Résistance à l'autre

Ed. Viviane Hamy

**Institut français des relations
internationales**

«Ramsès 99»

Synthèse annuelle de l'évolution du monde

Ed. Dunod

Un pape hors norme

par Jean CHÉLINI

Dès son avènement, Jean-Paul II avait changé le style de la papauté. Sa relative jeunesse, sa forme athlétique, popularisée par la télévision, avaient virilisé l'image du pape et créé dans l'opinion internationale un incontestable mouvement de sympathie. Les années passant ont peu à peu érodé cet aspect médiatique. Nous voyons aujourd'hui la silhouette émouvante d'un vieil homme courbé par les infirmités. Jean-Paul II ne séduit plus, il attache par son courage, sa force dans l'adversité et le capital spirituel et temporel qu'il a accumulé en vingt ans de pontificat.

A travers toutes ces années, Jean-Paul II est demeuré un prêtre, un évêque, soucieux de son peuple. Polonais -, «la chair de ma chair, les os de mes os», a-t-il dit de son pays -, il a contribué de façon décisive à sa libération et à celle de ses frères slaves. Il a mené ce combat contre le communisme qu'il connaissait de l'intérieur, avec lucidité et efficacité. L'Histoire le retiendra comme le vainqueur moral des régimes communistes, le pape qui a reçu le chef du Kremlin au Vatican !

Mais son peuple, c'est aussi celui de Rome que, depuis vingt ans, il a visité presque tous les dimanches. Métropolitain de l'Italie, il en a parcouru toutes les régions, y compris les plus difficiles comme la Sicile. Mais son peuple, c'est aussi celui du monde entier. Il a été le premier pape à rendre concrètement à sa fonction sa dimension apostolique et missionnaire. Ne pouvant accueillir tous les peuples de la terre, il est allé à leur rencontre. Pape pèlerin de la paix, il a su réunir autour de lui en 1986, à Assise, les chefs de toutes les religions, pour qu'ensemble ils prient Dieu. Il a prolongé et dépassé l'œcuménisme, dans un nouveau dialogue interreligieux.

Pour nourrir une telle pastorale, il fallait avoir d'extraordinaires réserves spirituelles. Jean-Paul II est une âme mystique. Il prie et médite dans sa chapelle de longues heures, la tête

enfouie dans ses mains. Au christianisme raisonné de l'Occident, à l'œuvre logique et intellectuelle de ses prédécesseurs, il a ajouté sa profondeur mystique proprement slave. Il a redonné à la piété sa dimension sensible. Il a rendu droit de cité à la religion populaire, spontanée, expressive et incarnée dans la culture de chaque peuple.

Pour donner du temps au temps, selon la belle expression de Jean XXIII, il a fait des choix. Abandonnant tous les aspects administratifs et contraignants de la gestion du Vatican, il a consacré le temps où il ne parcourt pas le monde à rédiger des textes significatifs. L'ancien professeur de théologie morale à Cracovie, le philosophe disciple de Scheller, a choisi de guider les hommes sur les difficiles chemins de la foi et de la morale.

Il leur a parlé de l'homme racheté par la Croix (*Redemptor Hominis*, 1979), de la miséricorde de Dieu, de l'action de l'Esprit Saint dans l'Eglise et le monde (*Dominus et vivificantem*, 1978), de la valeur de la vie humaine (*Evangelium Vitae*, 1995), des rapports entre la foi et la raison (*Fides et Ratio*, 1998), du travail qui humanise l'homme (*Laborem exercens*, 1981), de la misère du monde et de ses remèdes (*Sollicitudo rei socialis*, 1987).

Homme de prière, intellectuel, enseignant, guide, Jean-Paul II a su, comme Karol Wojtyła, vicaire à Cracovie, s'adresser aux jeunes, garants de l'avenir, en créant les Journées Mondiales de la Jeunesse ; après le succès de Paris, l'an dernier, celle-ci se rassemblera à Rome en 2000. Tourné vers l'avenir, Jean-Paul II nous attend pour le Jubilé, le Grand Pardon de l'An premier du Troisième Millénaire.

Jean-Paul II est un lutteur, un combattant. Il compte sur l'aide de Dieu pour aller jusqu'au bout de sa mission, jusqu'à l'aube de l'an 2000.

Jean CHÉLINI

Le Dictionnaire du sens interdit

par André LE GALL

Poids et mesures. Leur vertu est dans leur constance : faire deux poids deux mesures, c'est, proverbialement, pratiquer l'iniquité. Avec quelle emphase n'a-t-on pas proclamé que le propre de la loi était d'être générale, de s'appliquer à tous, de ne pas faire acception des conditions, de ne considérer que les faits et leur qualification. Or dans la pratique ce qui règne c'est la loi des deux poids deux mesures.

Disparitions, tortures, exécutions : que les pères et les mères, les fils et les filles des victimes du régime instauré au Chili par le général Pinochet en 1973 viennent demander des comptes devant la justice, rien de plus compréhensible. La vigilance des victimes se comprend. Celle du juge aussi. Du moins se comprendrait-elle si... Si quoi ? Si, d'abord, l'on voulait bien se souvenir qu'Allende, lors des élections présidentielles de 1970, n'avait recueilli que 36 % des suffrages et que, minoritaire, il s'était constitué une police politique internationale, elle aussi très spéciale. Si, ensuite, nous n'étions dans un monde où les Castro, les Hafez El Assad et quelques autres ne se promenaient en toute impunité à travers la planète, distribuant, leurs sentences au hasard des étapes diplomatiques. Pour ne prendre que le barbu cubain, le voilà dans sa quarantième année de tyrannie, survivant honoré du goulag, toujours là, clamant et déclamant, assuré qu'il y aura toujours assez de chefs d'Etat et de plumitifs dévoués pour célébrer son culte, et que, le jour de sa mort, il y aura bien quelqu'un pour dire qu'une grande lueur s'est éteinte comme il y eut quelqu'un pour le dire lorsque mourut Mao, le grand exterminateur de la Cité interdite. Et dans la foule anonyme qui les enveloppe doucement

de sa grisaille indécise, combien d'anciens desservants du goulag, combien d'anciens gardiens des camps de la mort vietminh, combien de kagébistes en retraite à moins qu'ils ne soient toujours en service ayant revêtu d'autres livrées, combien de terroristes qui ont su se trouver des emplois honorables dans lesquels ils bénéficient de la bienheureuse immunité diplomatique. Car s'il y a une chose qu'enseigne l'aventure survenue au général Pinochet, c'est que, quand on tient le pouvoir, on ne doit jamais le lâcher. On doit y mourir. Et non pas s'aviser d'organiser quelque référendum démocratique au risque de le perdre, ainsi qu'il arriva, précisément, à Pinochet en 1988. Non, jusqu'au dernier jour, il faut rester maître du pouvoir d'Etat, de sa police, de sa justice. Ensuite, le temps des oraisons funèbres étant clos, il sera toujours temps aux historiens de recenser les morts, de les additionner, d'en faire un nécrologe, un martyrologe. Peu importe ce qui vient après, pensent-ils, croient-ils, escomptent-ils. Pour l'heure ils ont le choix entre s'éteindre honorablement dans les palais publics ou agoniser misérablement en prison. Il n'y a pas lieu d'hésiter longtemps. Vers 1990 on a pu voir, à Paris, les dirigeants des khmers rouges, portant chemise blanche, costumes et cravates sombres, hébergés dans les meilleurs hôtels de la capitale, on a pu les voir participer à une conférence dite de la paix et repartir ensuite tranquillement vers leurs charniers. Deux poids deux mesures. Il est clair que les morts ne pèsent pas tous le même poids, que leurs assassins ne sont pas tous justiciables des mêmes balances, que les uns sont tout à fait criminels à raison de leurs actes, que les autres sont un peu innocents à raison de leurs inten-

tions. C'est ce que l'on appelle la direction d'intention.

Soit on continue comme devant, dans la pratique des «deux poids deux mesures» et les invocations à la justice rendront vite le son creux des parodies ricanantes, soit il se trouve toujours quelque part un juge pour accueillir toute plainte émanant de toute victime quelle qu'elle soit et pour mettre en prison le suspect quel qu'il soit, où qu'il soit, et alors les escales étrangères risquent de devenir dangereuses pour beaucoup de monde, surtout si la sollicitude judiciaire glisse du délinquant principal vers les complices. Complicité par fourniture de moyens selon la terminologie pénale. Complicité par fourniture d'arguments par exemple. Complicité de plume. A ce compte-là beaucoup concluront que les meilleures vacances sont encore celles que l'on passe chez soi.

Hasardons tout de même qu'un événement singulier est venu suspendre un instant la loi des deux poids deux mesures, c'est la publication du rapport de la commission sud-africaine Vérité et réconciliation (TCR) en octobre 1998. On est tellement habitué aux faux-semblants qu'on hésite toujours à croire aux apparences, de crainte que quelque manœuvre politique ne se découvre a posteriori qui réduise les commentateurs du moment à l'état de naïfs manipulés. Mais enfin les apparences sont que la TCR, qualifiant l'apartheid de «crime contre l'humanité», a également stigmatisé les violations des droits de l'homme commises par le Congrès national africain (ANC) dans son combat contre le pouvoir blanc : torture, mauvais traitements, condamnations à mort et exécutions «sans procédure adéquate». Certes ces révélations n'apprennent rien à personne : ce qui est singulier c'est que l'histoire officielle ne soit plus écrite exclusivement par le vainqueur et à son seul profit. Aussi bien ce rapport n'a-t-il suscité que la colère et le ressentiment. S'agit-il d'un précédent ? Au tournant du millénaire, assisterait-on à une tentative pour réajuster les balances ?

Ou à la naissance de quelque inquisition planétaire dont le pouvoir sans contrôle sortirait, de proche en proche, du déferlement des poursuites de tous contre tous et dont l'ombre commencerait de s'étendre sur les siècles à venir ?

Embargo. Voir aussi **Génocide**, la question sémantique étant ici de savoir à partir de combien de morts, de combien de milliers, de dizaines de milliers de morts, à partir de quel seuil, l'extermination alimentaire et hospitalière par l'embargo devient-elle un crime contre l'humanité, justiciable du tribunal international compétent pour ces sortes de crimes, justiciable, sans espoir de prescription, des poursuites que viendraient à entamer, dans dix ans ou dans cinquante ans, les descendants des victimes, si la parole leur était rendue, à partir de quel seuil d'extermination, la qualification juridique est-elle acquise qui permettrait d'engager, sans aucune limite de temps, la procédure judiciaire, telle est la question à laquelle il faut répondre pour savoir à partir de quand **embargo** renvoie à **génocide**.

Sécession. On parle d'une constitution européenne. Il faudra inscrire le droit de sécession dans l'article premier de cette constitution. C'est en proclamant le droit imprescriptible de tout Etat adhérent à l'Union de la quitter que l'on préviendra, à terme, la ruine de l'Union. Qu'on veuille bien considérer l'histoire depuis un siècle et demi : pas une fédération qui ne se soit décomposée dans les conflits internes et les massacres à moins qu'elle ne se soit confirmée dans la guerre civile. Les Etats-Unis d'Amérique ont sauvé leur unité mais au prix d'un conflit entre le Nord et le Sud qui fut la plus grande guerre du XIX^e siècle avec plus d'un demi-million de morts de 1861 à 1865. L'Union soviétique, qui ne tenait que par la terreur, s'est décomposée sous nos yeux. Quant à la Yougoslavie, artificiellement constituée après 1918, elle n'en finit pas d'agoniser dans l'horreur.

Pour que l'Union européenne dure, il faut que chaque Etat dispose du droit imprescriptible d'en sortir. C'est l'existence même du droit qui en rendra l'exercice improbable. C'est en le proclamant qu'on évitera que ne soient réunies à terme les conditions d'une guerre civile européenne, reprise d'antiques conflits historiques mais habillés aux couleurs, aux terminologies, de l'Europe unie. A l'heure des massacres, jamais les mots ne manquent.

André LE GALL

La Vie Littéraire

par Philippe SÉNART

In memoriam : Où va **Julien Green** ? - L'année **Chateaubriand**. - **Marcel Schneider** : Le trans-réalisme. - **Michel Déon** : Madame Rose. - **Françoise Chandernagor** : La première épouse. - **Marcel Jullian** : Louis XVI et Robespierre, ou la recherche du compromis national.

L'une des premières pages de l'«album Green» de la Pléiade dû à l'excellente et affectueuse plume de M. Jean-Eric Green présente la photographie d'un petit garçon noiraud et joufflu dans un costume à col marin. Ce petit garçon, qui est-il, d'où vient-il, où va-t-il ? C'est la question posée par M. Jean-Eric Green au début même de son album. Tout le livre, composé de textes et d'illustrations, veut répondre à cette question. Qui est Julien Green ? Mais s'est-il dévoilé dans son Journal ? Il s'y tait trop souvent, et dans ses romans il ne se laisse deviner qu'en se cachant. D'où vient-il ? De ce Sud que lui contait sa mère, mais le Sud existe-t-il ? Un de ses camarades de lycée lui a dit : «Tu es d'un pays qui n'existe pas». Où va-t-il enfin ?

Le tome VIII des Oeuvres complètes de Julien Green publiées dans la collection de la Pléiade (1) nous le dira-t-il ? Ce volume contient deux importants romans. *Le mauvais lieu* a été commencé en 1962, mais tout de suite abandonné pour n'être repris qu'en 1966 puis encore délaissé : il ne sera terminé et publié qu'en 1977. «Si l'on savait par quelles affres je suis passé pour écrire ce roman, on ne le croirait pas». La source impure d'où Green avait tiré ses romans n'était-elle donc pas tarie ? *Dixie* est le troisième volet de ce que l'on appelle sa «trilogie du Sud». Les deux premiers en sont *Les pays lointains* et *Les Etoiles du Sud* parus en 1986 et

1989, déjà réunis dans le Tome VII des Oeuvres complètes de la Pléiade. *Dixie* a été publié en novembre 1994. «Julien Green y écrit, dit M. Jean-Eric Green, l'histoire de sa famille». Il a retrouvé dans cette trilogie le pays mythique de son enfance. Il le recrée, il le fait *exister*. Serait-ce donc le pays où le bonheur est possible ? On était en pleine guerre de Sécession. A la nouvelle de la victoire de Manassas, à la fin des *Etoiles du Sud*, l'on a entendu une voix d'enfant : «On a gagné, on a gagné». Fausse nouvelle, mais la fin de *Dixie* ouvre sur un avenir où il n'y aura dans le vrai Paradis, dans la vraie Terre promise où le bonheur ne sera pas qu'illusion, ni gagnants, ni perdants. C'est dans l'université de Virginie où, après la Grande Guerre, le jeune Julien Green avait cru découvrir son Sud imaginaire qu'il avait ressenti, dans un cruel isolement, toutes ses contradictions. La conclusion de *Dixie* apporte aux enfants qui l'écoutent un message d'espoir. D'où vient Julien Green ? Où va-t-il ? Son parcours est tracé à travers ce Sud comme dans un rêve plus vrai que la réalité.

Le Tome VIII de la Pléiade contient également plusieurs pièces de théâtre, *Demain n'existe pas*, *L'Automate*, *Secrets de famille*. Toutes écrites sous la menace atomique, elles baignent dans une atmosphère pré-apocalyptique. C'est le moment où, dans les derniers volumes de son

(1) Gallimard (coll. La Pléiade).

Journal, Julien Green recensait les signes précurseurs de la fin du monde, mais en nous introduisant dans un «ailleurs» qui est sa patrie invisible et où s'achève au bord de l'éternité son voyage sur terre. *Le mauvais lieu* (qu'est-ce, sinon le monde ?) ne fait que nous ouvrir lui aussi à cette patrie. Il renvoie à *Leviathan* et à *Adrienne Mesurat* et l'on s'y sent en prison. Lorsque Julien Green écrivait ces romans, il notait : «La fenêtre qui ne s'ouvre pas compte de plus en plus pour moi». La petite fille Louise symbolise, dans cette prison qu'est *Le mauvais lieu*, l'âme captive - comme déjà la petite fille Elisabeth dans *Minuit*. Mais la fenêtre pour elle s'ouvrira, comme elle s'était ouverte pour Elisabeth qui, au lieu de «s'engloutir dans le vide», s'était sentie «soulevée par une force irrésistible». Qu'advient-il de Louise ? Elle disparaît, dans une nuit de Noël, par la fenêtre ouverte, dans un paysage de neige où elle n'a laissé aucune trace. Où va la petite Louise ? Où ira le petit garçon noiraud et joufflu dont la photographie orne l'album de M. Jean-Eric Green ?

Le Tome VIII des Oeuvres complètes de Julien Green, où sont encore rassemblés des contes d'enfance comme *L'Histoire de Ralph*, marque que c'est dans le retour à l'enfance et par le recours à l'enfance que Julien Green peut pousser la porte qui s'entrouvre sur son avenir, pour y tracer son chemin de libération. «L'enfant sait des choses qu'il ne comprend pas», dit l'un des personnages de *L'Automate*.

*
* *

Le cent cinquantième de la mort de Chateaubriand a été marqué par de nombreuses manifestations, colloques, publications, rééditions, pèlerinages. Notre ami Jean-Paul Clément, grand cérémoniaire du culte dont, directeur de la Vallée-aux-Loups, il a restauré avec amour et compétence le haut lieu, a réédité les *Mémoires d'outre-tombe* (2) et publié une biographie du grand homme (3). Il y en avait eu beaucoup d'autres, d'André Maurois à M. Ghislain de Diesbach. J'avoue une faible pour cette dernière. M. de Diesbach tient dans le cérémonial chateaubriandesque la fonction de l'enfant de chœur, mais il renverse les burettes et crible de polissonneries le respect imposé. Le vin sacré ne lui a-t-il pas un peu tourné la tête ?

M. Jean-Paul Clément vit depuis plusieurs années, à la place où il est, dans l'intimité de Chateaubriand. Il évoque dans l'avant-propos de son livre ses promenades dans le parc de la Vallée-aux-Loups, le soin qu'il apporte à son ordonnance, ses conversations avec l'Ombre à laquelle il donne des rendez-vous quotidiens. C'est de ce «commerce assidu et spirituel», dit-il, qu'est née cette biographie, mais il n'y raconte pas une fois de plus une vie dont nous n'ignorons presque rien, c'est une biographie «intellectuelle et morale», c'est l'histoire d'un esprit.

Les *Mémoires d'outre-tombe*, écrit M. J.-P. Clément, sont «une vaste entreprise à retrouver le Temps». M. Clément est parti, sur les traces de Chateaubriand, comme en se promenant dans son parc de la Vallée-aux-Loups, entre deux siècles, le siècle où celui-ci «est né gentilhomme» et le siècle où il dit que la démocratie est entrée jusque dans la littérature, à la recherche d'un temps vécu, passé, toujours présent. M. J.-P. Clément en répercute l'écho dans un ouvrage dont il faut admirer l'érudition, mais surtout apprécier l'air de sympathie, de familiarité respectueuse mais chaleureuse dans lequel il nous fait respirer.

M. Jean-Claude Berchet dont l'excellente édition des *Mémoires d'outre-tombe* s'est achevée au cours de l'année 1998 par la publication des tomes III et IV (4) et qui a présidé, Rue d'Ulm et à La Sorbonne, un colloque où l'accent a été mis, notamment par M. Jean-Marc Fumaroli, sur le «temps» de la mémoire, a, il y a quelques années, dirigé à Cerisy, avec M. Philippe Berthier, un autre colloque dont le thème était ce qu'il nomme, dans l'œuvre de Chateaubriand, le «tremblement du temps», phénomène que M. Jean-Paul Clément a, dans sa biographie intellectuelle et morale, rendu particulièrement sensible en nous entraînant dans un mouvement d'oscillation entre deux temps où c'est dans un «hors temps» qu'il veut installer, «être mortel transfiguré», comme dirait M. Berchet, son héros. M. Berchet, comme M. Clément, a souligné que Chateaubriand était d'abord, avant de prophétiser le XXI^e siècle, le fils de son siècle, le XVIII^e,

(2) Gallimard.

(3) Flammarion.

(4) Garnier.

ce siècle «destructeur» a-t-il écrit, et qui l'a «séduit». Il en a tiré l'*Essai sur les Révolutions*, son premier livre, où M. Clément a reconnu à juste titre «le sentiment de mort et de néant» répandu dans toute son œuvre. C'est à partir de ce siècle qu'après en avoir rompu les amarres dans l'ouragan révolutionnaire mais en conservant la nostalgie de «féodalité brisée» que M. J.-Cl. Berchet peut dire que Chateaubriand a dérivé comme un nageur solitaire dans une traversée mystérieuse entre deux rives, effectuant ainsi ce «passage dans le présent», où, constate-t-il, «nous sommes en train de vivre à l'échelle planétaire le même formidable tremblement de temps que Chateaubriand a vécu à l'échelle nationale» et où il a (excellente formule) «inscrit son identité dans la métamorphose», mais, pour cette opération, la mémoire, observe M. Berchet, était «indispensable», et l'on ne peut retrouver le Temps qu'à la faveur de sa magie.

C'est dans le salon même où la princesse de Guermantes a donné le bal du *Temps retrouvé* et où la princesse de Polignac, née Singer, qui a été l'un de ses modèles, recevait en 1905 Marcel Proust, c'est à la Fondation Singer-Polignac que s'est tenu l'autre brillant colloque du printemps dernier où, à la question posée par M. Jean-Paul Clément : «un intellectuel peut-il être homme d'Etat ?» et à laquelle Louis XVIII, comme Napoléon, avait fait la même réponse négative, que M. Pierre Nora a indirectement essayé de répondre, dans une très remarquable intervention, en posant une autre question : «Chateaubriand a-t-il été un *intellectuels* ? On a parlé des *intellectuels* pour la première fois au moment de l'affaire Dreyfus, mais est-ce lors de la Révolution, à la faveur de la séparation officialisée du spirituel et du temporel, qu'est apparue, dans cette faille entre les deux pouvoirs, la puissance des *intellectuels*, nouveaux clercs récupérant le pouvoir spirituel à des fins laïco-politiques, exactement, faut-il le dire, comme les légistes du Moyen-Âge, en inventant la monarchie «de droit divin», avaient usurpé le pouvoir spirituel de la Papauté pour le soumettre à la Politique royale ? M. J.-P. Clément, à qui l'on doit la publication des *Grands écrits politiques* de Chateaubriand (5), a relevé que celui-ci n'avait jamais dissocié dans son œuvre politique et littérature. M. Pierre Nora peut dire,

aussi bien : «Le coup de génie de Chateaubriand est d'avoir, non pas fait de la littérature d'un côté, de la politique de l'autre, mais d'avoir fait en littérature un projet politique, intériorisé la politique au projet littéraire». En exprimant dans la littérature ce projet politique, en faisant entrer la démocratie dans la littérature comme il l'a écrit, Chateaubriand s'est révélé un *intellectuel*, pour Charles X un «coquin de journaliste».

Reste une question. Comment juger l'*intellectuel*, dont la science est livresque et à qui manque la connaissance concrète des hommes dans l'exercice du pouvoir ? Comment juger la philosophie aux affaires, celle que, déjà, avait saluée M^{me} de Deffand, lorsque ses amis Turgot et Malesherbes y furent appelés ? Nous pouvons peut-être demander une réponse à Malesherbes lui-même. «Nous avons fait le Bien, mal, et le Mal, bien».

*
**

François Mauriac a dit un jour à M. Marcel Schneider : «On dirait que vous habitez sur une étoile». Non, M. Marcel Schneider n'a jamais habité que des îles. Mais qu'est-ce qu'une île ? Ce sont, dit M. Schneider dans l'un de ces «contes fantastiques» réunis dans *Divinités du Styx* (6), les «étoiles de l'océan». Chacun de ces contes, d'*Opéra-massacre*, de *Le Granit et l'Absence*, de *Déjà la neige*, des *Larmes du Château d'oubli*, du *Carnaval triomphe*, déjà publiés dans de précédents recueils, jusqu'au *Traité de Presbourg*, celui-là inédit, figure une île-étoile, une halte, une escale, dans la navigation de M. Marcel Schneider à travers ce qu'il appelle le «tramonde» et que je préfère appeler le transmonde. Quel est ce monde ? Le «monde d'à-côté» où la Gabrielle de *Le Granit et l'Absence* s'évadait le soir quand elle était petite fille, pour aller «faire un tour», comme en rêve ? Les quêteurs de l'au-delà, de René Daumal du *Mont Analogue* à Yves Berger, dans les *Matins du nouveau monde*, ont indiqué par des références géographiques très précises l'endroit où se trouve la porte par laquelle on passe, dans ce monde, de l'autre côté. Pour M. Marcel Schneider, cette porte n'existe pas. On ne

(5) Imprimerie Nationale.

(6) Grasset.

découvre ce monde qu'en soi non pas dans le vague du rêve, mais par une exploration de l'infini avec des instruments de mesure appropriés, ceux-là même que fournit l'intelligence de l'univers. Ce n'est pas le monde d'à-côté, c'est un monde intérieur où l'on descend, où l'on s'enfoncé comme dans une grotte. Il n'y a pas de frontière entre le monde intérieur et le monde extérieur, entre le visible et l'invisible. Ils sont faits des mêmes éléments, mais transfigurés. «Rien ne semble vrai, ici», dit la Gabrielle de *Le Granit et l'Absence*, dans le palais enchanté de Santorial. Si, tout est vrai, «c'est le même ciel, les mêmes oiseaux, les mêmes insectes», mais d'une autre vérité. C'est, sous l'aspect de l'éternité, ce que le Moyen Âge nommait dans sa science le Réel. Le fantastique, le merveilleux de M. Marcel Schneider est un transréalisme. L'invisible n'est pas l'au-delà du visible dans un ciel sans limites, mais le visible caché. Il apparaît à ceux qui, comme M. Schneider, ont le don de seconde vue. *La seconde vue* est l'une des nouvelles (inédite) de ce recueil. Le don de seconde vue de M. Marcel Schneider se manifeste dans une autre nouvelle, *Opéra-massacre*, celle-là publiée en 1965. L'opéra-massacre est l'opéra Bastille construit vingt ans après sous François Mitterrand. Il n'a pas d'ouvertures, c'est un mur circulaire. Par où y entre-t-on ? On n'en sort pas. Il figure l'illusion théâtrale de ce monde-ci où nous sommes enfermés comme dans une prison. Mais il y a le monde-là...

*
* *

Le Granit et l'Absence, premier livre de M. Schneider, n'a été accueilli, dans le silence de la critique, que par le mot prémonitoire du «succès à venir» de Julien Gracq. Non dans un article, mais dans une lettre adressée à l'auteur. Le premier livre de M. Michel Déon, *Je ne veux jamais l'oublier*, rapporté en 1950 d'une évasion en Italie dans une France captive sous la botte de l'infanterie lourde de l'existentialisme, par un cavalier, vif et léger, signal d'une libération, a été salué par un concert d'applaudissements où se fit remarquer le critique du *Monde*, Emile Henriot, vieux routier de la littérature de l'entre-deux-guerres, membre du Club des Longues Moustaches auquel M. Michel Bulteau a consacré un brillant petit livre et dont le siège social

avait été, en des temps très anciens, le café Florian à Venise. Le parfum d'Îles Borromées qui se dégageait de *Je ne veux jamais l'oublier* ne pouvait que séduire le nostalgique Emile Henriot. M. Michel Déon, quoique rasé, comme d'ailleurs Paul Morand, autre distingué membre du club des Longues Moustaches, avait posé sa candidature à une place d'honneur dans cette société, l'une des plus fermées de l'Europe civilisée.

Le dernier roman de M. Déon, *Madame Rose*, (7) contre lequel aurait pu nous prévenir une publicité tapageuse, est écrit à l'âge qu'Emile Henriot avait lorsqu'il déroula dans son feuilleton du *Monde*, devant le jeune romancier impatient, le tapis rouge de sa future (et bien conduite) brillante carrière. *Madame Rose* qui meurt peu avant notre siècle en agonie depuis longtemps est, dans ce roman, le témoin des années 25-30, toute cette étincelante après-guerre qui a exercé sur M. Michel Déon la fascination qu'il a toujours avouée et où l'avait introduit, avant même qu'il fût reçu chez les Longues Moustaches, son maître et ami André Fraigneau. Arrivé un peu tard dans les années 35, le romancier de *Irrésistible* avait raté son après-guerre dont Marc Doëlnitz, au *Bœuf sur le toit* rouvert, ressuscitait la magie. Il ne manquait même pas à cette fête François Mauriac qui s'y fourvoyait, comme vingt ans plus tôt, en étouffant honteusement des fous rires. *Madame Rose*, ancienne «jeune femme délurée, débordante de gaité et de malice, libre de son cœur et de son corps», aujourd'hui vieille sorcière moqueuse et persiflante qu'un valet de chambre nègre porte dans ses bras et qu'une demoiselle de compagnie canadienne nourrit, à l'heure du thé, de ses lectures préférées, *Un amour de Swann* et la *Vie de Rancé*, «rejoue une dernière fois les comédies et les tragédies d'un passé flamboyant» dans un entrechoquement de souvenirs où elle perd jusqu'à ses repères, devant un jeune homme ébloui qui recueille ses propos et qui se charge de réinventer le roman de sa vie dans celui d'une époque dont il est éperdument amoureux. *Madame Rose* ressemble à un autre personnage de M. Michel Déon, le Tobelmann du *Taxi Mauve*. «Il bousculait tout, il mentait, et il disait

(7) Albin Michel.

des choses si vraies qu'elles étaient insupportables». Gaston, qui n'est que le prête-nom de M. Déon, peut s'écrier : «Où est la vérité ?». Il recompose un puzzle. Ce roman n'est pas que celui de Madame Rose, c'est celui de tout un petit groupe d'hommes et de femmes dessinant autour d'elle un ballet de figures compliquées et secrètes. «Comment font-ils tous, demande Déon-Gaston, pour vivre en marge de leur vérité ?». Celle-ci apparaît dans le dernier chapitre de ce roman, aussi important pour sa compréhension que telles pages du *Temps retrouvé* de Proust pour celle de la Recherche du Temps perdu, Madame Rose morte, chacun pose son masque. Fini le carnaval... Le livre se termine dans un de ces éclats de rire dont André Fraigneau était coutumier dans sa conversation ou dans ses romans, et dont M. Michel Déon a gardé le souvenir. «La leçon de Madame Rose a été entendue et comprise».

Mais ce roman a-t-il une fin ? C'est une *éducation sentimentale*. «Le temps est venu, dit M. Michel Déon, de passer à la pratique». En effet, Gaston s'était offert une année sabbatique (pour apprendre la vie ?) et Madame Rose a été son professeur frivole et exigeant. Imagine-t-on, non pas la fin du roman de Flaubert, mais celle du roman de Stendhal, *Lucien Leuwen* ? La longue complicité d'idées et de sentiments que j'ai entretenue avec M. Michel Déon me le permettra-t-elle ? Qu'est-ce que le critique ? M. Jacques Brenner l'a dit, après Sainte-Beuve. Il écrit des romans sur des choses *lues*, comme le romancier (le vrai), sur des choses *vues* (ou senties). Le père de Gaston, réplique de M. Leuwen père, ministre radical-socialiste cachant sous son mépris pour la fonction qu'il exerce (ou le métier qu'il fait) une humeur réactionnaire, dit à son fils : «Nous ferons quelque chose de toi». Sera-t-il, comme Lucien Leuwen l'a été un temps dans le roman de Stendhal, chef de cabinet d'un préfet ou d'un ministre ? Un marche-pied pour une carrière... C'est celui que tend à son jeune prête-nom un célèbre romancier au terme (?) de la sienne. *Madame Rose* a mis en scène le fabuleux spectacle des années 25, mais le vrai roman, le roman secret s'y déroule dans les coulisses où M. Déon souffle ses rôles à chacun, avec un art parfait du théâtre (où il n'a pourtant pas réussi).

*
**

«C'est nous mentir que de parler du divorce comme d'un acte banal», écrit M^{me} Françoise Chandernagor dans *La Première épouse* (8). Mais *la Première épouse*, est-ce un roman sur le divorce ?

Il y aura bientôt cent ans (célébrera-t-on ce centenaire ?), Paul Bourget avait instauré autour du divorce, dans son roman *Un divorce*, un débat d'idées. Le drame intime d'une famille n'était chez lui qu'un épisode du formidable duel engagé depuis la Révolution entre «deux formes de pensée, deux civilisations, deux mondes». Des arguments s'échangeaient à un niveau élevé entre des êtres de tradition et de culture. La victime du divorce, effroyable institution de régression sociale, était la famille et, par voie de conséquence, la société. Aux directives de la Foi, de la Raison, de l'Ordre naturel, se substituaient les options du bonheur individuel, à la reconnaissance de devoirs, la revendication de droits. Il y a vingt-cinq ans, un roman d'Hervé Bazin, *Madame Ex*, permettait de faire le point sur les questions encore posées par le divorce. Là où il y avait eu un débat d'idées, il n'y avait plus qu'un conflit d'intérêts, et, de la morale, on était tombé dans la procédure. Mais l'auteur de *Vipère au poing*, battant sa coulpe, s'instituait, dans ce qu'il nommait «un affreux petit match», le défenseur de la Famille. Prenant acte de la «déconstitution» de la société (pour parler comme Le Play), il reformait, autour du Père, une famille, sinon de droit, du moins de fait. Elle se reconstituait spontanément, malgré le divorce nul et non avenue. *Madame Ex* n'était pas, comme *Un divorce*, un roman à thèse. On tirait cependant de ce roman objectif et en apparence neutraliste des conclusions de clinique sociale. Elles étaient en contradiction complète avec l'individualisme hédoniste de notre temps.

Au moment où M^{me} Chandernagor publie *La Première épouse*, le divorce a exercé tous ses ravages. Il n'y a plus de famille. Existe-t-il encore une société ? Pourquoi, alors, un roman sur le divorce ? Le roman de M^{me} Chandernagor n'est que l'histoire d'une femme abandonnée par un homme après vingt-cinq ans de vie com-

(8) De Fallois.

mune. Ils étaient mariés, certes, mais ils auraient pu aussi bien ne pas l'être. La narratrice de *La Première épouse* est désormais une femme seule. Elle va se trouver en face de ce que Claudel a appelé son «épouvantable liberté». Mais, libre, elle l'était déjà en droit. Ce mariage n'avait été qu'un échange de deux libertés. Ni la famille, ni la société, ni, à plus forte raison, la valeur sacramentelle du mariage ne sont impliquées dans la situation de cette femme seule. M^{me} Chandernagor n'a qu'un mot pour faire allusion au désordre qu'a entraîné le divorce. Les trois enfants s'étant «éloignés» (doux euphémisme), elle écrit : «Ce fut un sauve-qui-peut général». Voilà un mot juste. M^{me} Chandernagor n'en exploite pas toutes les possibilités de développement. «Je suis perdue, je suis aveugle, je suis salie, je suis brûlée, je suis gelée, je suis nue, je suis morte»... C'est, résumée par elle-même en une phrase, toute son histoire. Elle se réduit à ce Je. Je... Je... Je... Un relatif pauvrement absolutisé ! M^{me} Chandernagor dit que son héroïne a été «flouée». Mais comment ? Mais pourquoi ? Aucune réponse à ces questions, sinon au niveau des viscères. Il n'y a pas d'idées dans ce roman, qui n'est que le reflet fidèle d'une époque qui en manque complètement. Rien que des sentiments. Exprimés, avec quelle élégance de plume, dans la confusion.

Le seul recours contre ce confusionnisme sentimental est dans le fait que M^{me} Chandernagor est écrivain, et que son héroïne l'est aussi. Elle a décidé d'écrire son histoire. M^{me} Chandernagor a écrit d'autres romans, c'étaient des «leçons de ténèbres», mais à la fin de ces romans, perceait une «idée de lumière». Laquelle ? On s'interrogeait. Ici grâce à l'écriture, à la prise de conscience qu'elle implique, se dégage, de ces ténèbres du sentiment, une sorte de sérénité qui peut tenir lieu de clarté. «Consacrer un livre à son mari me fait du bien non parce que je m'y plains, mais parce que je l'écris... Ce n'est pas le cri, c'est le style qui guérit.» Le long gémissement mélodieux qui s'élève de ce livre développe sa propre thérapeutique. Elle ne peut être d'un emploi généralisé.

*
**

M. Marcel Jullian, né à Chateaurenard, dans ce qu'on appelait la Vendée provençale, a publié des souvenirs sur son enfance royaliste. Chateaurenard, c'était, sur la Durance, la frontière de cette enclave royale dans la République française dont les chef-lieux étaient Graveson, Barbentane, Maillane, La Montagnette entre Tarascon et Boulbon, avec son monastère de Frigolet, Pampérigouste, en était, la «colline inspirée». Passée la Durance, on entrait en République. Comme tout frontalier, M. Marcel Jullian n'en est que plus fermement attaché à ses traditions et à ses principes, mais il a acquis dans une carrière d'édition et de radio l'art du compromis et c'est à la réalisation d'un compromis entre république et monarchie, le «compromis national» (?) qu'il s'applique dans son livre *Louis et Maximilien* (9). Louis XVI et Robespierre, «deux hommes de bonne volonté», présentent «deux visages de la France», écrit-il, «République et Monarchie, Robespierre a cherché avec une constance peu commune à démontrer que les deux termes n'étaient pas antagonistes mais complémentaires. Il rêvait d'un régime idéal reposant sur ces deux principes et qui créerait une légalité fondée sur une légitimité». Pour Louis XVI, le signataire de la déclaration des droits de l'homme, le père de l'indépendance américaine à qui l'ambassadeur des Etats-Unis est venu rendre hommage place de la Concorde dans un grand concours de foule le 21 janvier 1993, où ne manquait que le maire de Paris, il était acquis aux idées de liberté et de progrès. M. Jullian ne fait que reproduire la thèse de M. et M^{me} Girault de Coursac exprimée dans de nombreux et gros volumes. Louis XVI est un prince démocrate et progressiste.

Il y a eu entre Louis et Maximilien un premier rendez-vous historique. Lors du retour du sacre de Reims, Louis XVI a fait halte devant le collège Louis-Le Grand et le petit Maximilien, un genou en terre, est venu lui débiter un compliment au nom du collège. Un second rendez-vous, pendant la Révolution, aurait eu lieu, organisé par la princesse de Lamballe, entre le Roi et Robespierre avec la participation de la

(9) Perrin.

Reine, de Danton et de Pétion. Qu'en est-il sorti ? Rien que du sang. C'est pour effacer un souvenir compromettant que Robespierre aurait envoyé tous les témoins de ce rendez-vous à l'échafaud.

Deux courants en fait traversent l'Histoire de France, l'un, populaire, égalitaire, autoritaire, monarchique, aboutit de Louis VI le Gros par Louis XIV au comité de salut public, l'autre, féodal, aristocratique, libéral (la liberté est ancienne, a dit M^{me} de Staël) républicain sort des champs de mai mérovingiens. Refoulé par les légistes du Moyen Âge, réprimé durement par Richelieu, il réapparaît avec Fénelon, Saint-Simon, Vauban, Boulainvilliers, durant la Régence qui a été la première mouture de la République des ducs, celle que les Broglie, héritiers de M^{me} de Staël, voulaient imposer au Comte de Chambord en 1873. Sous Louis XVI, il déborda. Arrière-petit-fils du duc de Bourgogne qui fut l'élève chéri de Fénelon, Louis XVI s'est démis de sa fonction de faire l'Histoire. Il a tenté d'organiser les assemblées provinciales pour décentraliser le pouvoir, puis a convoqué les Etats Généraux et leur a remis le destin de la France. Chateaubriand, nouveau Fénelon, imagine à la chute de Charles X qu'Henri V, dont il est le Mentor, ne remontera sur le trône de ses pères que pour transmettre son sceptre au Peuple, sacré souverain. En 1789, ces deux courants de l'Histoire de France auraient-il pu se rejoindre à la faveur du grand brassage révolutionnaire ? En 89-91, la noblesse rêvait d'instaurer une monarchie anglo-gothique. En 93, Robespierre renoue avec la tradition égalitaire et autoritaire de la monarchie capétienne. Il reprend l'Histoire où l'a laissée Louis XIV.

Est-il exact qu'il ait fait évader après la mort de Louis XVI l'enfant du Temple et l'ait tenu caché en réserve de la République ? Mais était-ce pour la couronner, la royaliser, réaliser le grand dessein de terminer l'Histoire de France par ce compromis dont a rêvé M. Jullian ? Le «pauvre Bitos» de Jean Anouilh en était-il capable ? En fait, au comité de salut public, petit bourgeois rangé, sorti non pas d'un tableau de David, mais de Greuze, il laissait à d'autres (Carnot...) le soin des grandes affaires. Lui s'occupait de la correspondance, il tenait les

fichiers, il inventorait les têtes à couper. Il n'a été, fonctionnaire méticuleux, que le greffier de la guillotine. Plus tard, dans des temps paisibles, il aurait pu être, tant il a toujours été soucieux d'organiser des réseaux, le fondateur de ce que Daniel Halévy a nommé la *République des comités*. Un politicien radical-socialiste dont la Terreur a perverti la vocation. Y a-t-il un secret de Robespierre ? C'est peut-être Jean Anouilh qui l'a le mieux pénétré.

Louis XVI est un candidat à la sainteté, mais a-t-il jamais fait le roi ? Certes intelligent, instruit, doué de bon sens. Bertrand de Molleville, qui fut son ministre en 1791-1792, rapporte ce propos de Malesherbes : «Vous avez dû être étonné de voir combien il gagne à être connu. Personne n'a le sens aussi droit que lui. Avez-vous remarqué qu'il ne se trompe jamais sur le bon avis ? Moins timide, moins défiant de soi, il aurait pu faire aisément un grand roi». Mais, dès qu'il ceint la couronne, c'est pour pousser ce gémissement : «Qu'ont donc fait les Grands pour démériter ?» et il rappelle les Parlements, et il remet en marche le mouvement de réaction aristocratique qu'avait jugulé Louis XV, rendant la révolution inévitable. M. Marcel Jullian a fait le silence sur cela. Progressiste ? Démocrate ? Télémaque XVI, l'a appelé Bainville qui travaillait, quand il est mort, à un *Louis XVI*. *La Revue universelle* en a publié l'avant-propos dans son numéro de novembre 1987 : «Louis XVI est un des souverains les plus remarquables que la suite des Capétiens ait compté. En effet, il a fait cette chose extraordinaire d'amener le renversement d'une monarchie huit fois séculaire et qui avait de si fortes racines qu'elle a encore duré après trois années de révolution. C'est un de ces résultats dont on dit que, pour y arriver, il a fallu le faire exprès».

Que pouvait produire le face-à-face Louis XVI-Robespierre arrangé par M. Marcel Jullian ? Ces deux visages n'ont jamais montré que des profils fuyants. En revanche, il y a une rencontre qui aurait pu être bénéfique pour l'Histoire de France, celle de Mirabeau et de Marie-Antoinette, «le seul homme de la Cour» disait-il. Un rendez-vous manqué par la mort prématurée de Mirabeau.

Philippe SÉNART

L'art et la Réforme

par Laurent PUECH

A l'occasion du 4^e centenaire de l'édit de Nantes, l'intérêt se porte sur le protestantisme du XVI^e siècle (1). Le calvinisme, davantage que le luthéranisme, a tenté de revoir les pratiques artistiques. En cette fin de la Renaissance, la Réforme entre en conflit avec l'art religieux et les excès d'une philosophie de l'émancipation.

I - L'homme en centre du monde

Entre Trecento et Quattrocento, l'art prend en Italie une place majeure dans la cité. Les monuments, l'embellissement urbain, la représentation du monde sont discutés, évalués par les connaisseurs et commentés par toute la population de la ville. A cette socialisation des arts succède la captation par les princes, les prélats, ou les papes, d'un art, support d'une gloire terrestre, instrument de publicité dynastique. Paradoxalement, l'art dit du maniérisme dépasse le cadre de la commande. D'emblée les derniers maîtres de la Renaissance universalisent leurs messages sans jamais s'affranchir de la soumission *ab ovo* sur laquelle se fonde leur condition : maître de chapelle, peintre de la chambre, architecte de cour, poètes officiels de la louange - une aliénation de l'art, d'après Mario Perniola (2).

«La jeune guerrière» (3) est taillée en pièces par les princes marchands. La noble liberté de Florence ne sera plus qu'emblématique, une fiction d'où les valeurs nouvelles de l'humanisme vont se répandre par tout le monde civilisé. Recherche de la Beauté, plus encore de la grâce,

de la mesure, plus encore de l'harmonie, par la juste proportion, vont de pair avec cette sortie du cadre médiéval duquel s'extirpe l'homme nouveau. Côme de Médicis prie le jeune érudit Marcile Ficin de traduire du grec les écrits de Platon auxquels se réfèrent vaillamment que vaillamment la morale et l'éthique du précapitalisme florentin. Pour Aristote, le divin restait hors de sa création, il ne la jugeait ni ne la condamnait. La philosophie médiévale occidentale en découlait. En revanche, venues de l'Eglise d'Orient, débattues lors du concile de Florence en 1439, les références à Platon étaient plus arrangeantes : l'esprit de Dieu agissait et améliorait le monde. Cette idée, habilement mise en exergue, justifiait le négoce, l'usure et même la finance, qu'une plus sévère observation des usages médiévaux eût combattus. Une griserie s'empara de l'homme devant la perfectibilité de sa nature, une sorte de libre-arbitre, lequel, comme la nouvelle éthique de l'illimité, ne repose pas sur des bases théoriques solides, comme l'a démontré en 1878 Jacob Burckhardt dans «La civilisation de la Renaissance en Italie» (4). D'où l'inquiétude qui ne tarde pas à se faire jour. Jean Pic de la Mirandole (1463-1494) n'hésite pas à inventer les paroles de Dieu à

(1) Ainsi, François BAYROU, auteur de «*Henri IV, le roi libre*», vient de publier «*Ils portaient l'écharpe blanche*» - (Ed. Grasset) dont il est rendu compte dans le présent numéro.

(2) PERNIOLA (Mario) : «*L'aliénation artistique*», 1^{re} éd. 1971, éd. Française 10/18, 1977.

(3) Belle expression de Charles MAURRAS que reprendra André MALRAUX, citée dans le «*journal*» de M^{me} Malraux.

(4) Grand texte, certes historique en lui-même, qui décrit avec autant de science que de conscience toutes les mentalités de l'Europe cultivée ou non, sous la bannière de l'influente Italie.

l'adresse d'Adam dans son discours «*De la dignité humaine*» :

«Leur nature déterminée est imposée aux autres êtres dans les limites des lois que Nous avons prescrites. Toi, tu n'es borné par aucune étroitesse, c'est par ta volonté, aux mains de laquelle je t'ai remis, que tu délimiteras ta nature. Je t'ai érigé en centre du monde afin que tu voies autour de toi ce qui t'y convient le mieux.» («*De hominis dignitate*»).

II - Réforme et logos

Contemporaine, non contemplative, active dans le monde réel, et même mordante, la Réforme œuvre dans une autre sphère intellectuelle que celle des cours ou des académies : à l'université, dans les évêchés, chez les marchands. Le réformateur de Genève fustigeait les beaux esprits, ces «libertins spirituels» du néoplatonisme. Cependant, comme eux, Luther et Calvin voulurent aussi apporter une vérité s'appuyant davantage sur la discussion savante des textes laissés par les Pères de l'Église, mais encore sur la contestation du Dogme ou sa refondation, que sur la Bible elle-même, parcourue par un esprit de révolte - est-ce à dire d'émancipation ? - qui n'était pas le leur. L'humanisation de la religion, notamment par le biais des arts, porteurs d'un affranchissement renaissant, fut aussitôt l'objet d'un veto. L'idéologie de la perfectibilité de l'individu placé en centre du monde diffère nettement du protestantisme originel, même si celui-ci prêche aussi, en insistant sur le rapport individuel à Dieu, une émancipation et, chez Calvin, un abandon de la structure du clergé séculier et régulier en faveur d'une organisation synodico-consistoriale mêlant les ministres du culte aux laïcs. Selon Erwin Panofsky et Fritz Saxl, le protestantisme :

«opéra cette émancipation et cette réactivation de la personnalité en gardant toujours en vue une finalité supraterrestre et en recourant à des facultés irrationnelles ; le but que se fixa l'humanisme - bien qu'il consentît tout à fait à rester dans les limites du dogme chrétien - était un but terrestre et la méthode pour y atteindre fut une méthode rationnelle» (5).

III - De l'idolâtrie

L'art de la première Renaissance qui procède de cette émancipation, quoique orthodoxe, offre tout d'abord une réflexion rationnelle des modes de la représentation, de la polyphonie ou de la métrique. Les expressions sont néanmoins très diverses en dépit du *continuum* philosophique de la période étudiée.

Surnommé le divin, Luis de Morales (1510-1586), un des plus grands peintres de la Renaissance, fut apprécié par Philippe II, monarque dont les choix éclairés en peinture sont restés fameux. Morales fut aussi le peintre préféré de San Juan de Ribera, archevêque de Valence, patriarche d'Antioche et dignitaire de l'ordre des Camaldules. Les «*Entretiens des Camaldules*» (6) prônant l'éthique d'une vie spéculative, ont formé la source principale d'inspiration du discours déjà cité de Pic de la Mirandole. Le néoplatonisme le plus exigeant triomphait aussi en Espagne quoique sur sa voie la plus religieuse. Ce maître de la haute Renaissance exprime, dans ses portraits de la Vierge ou de Saints, le malheur des temps au travers d'un réalisme qui ne sert qu'à incarner une sincère piété. La tension de son œuvre culmine dans le *Calvaire*, vers 1560, du musée des Beaux-Arts de Valence : réalisme et esthétisme y semblent comme adossés l'un à l'autre, l'image que tout reste à vivre, passé la mort du Christ Rédempteur. En revanche, c'est au seul sacré que se rapporte la Crucifixion de Matthias Grünewald de 1516 (7) : concert de ténèbres, analyse de la tragédie, passéiste et outrée, au naturalisme gothique d'un «honnête artisan» (8). A ce constat définitif et mortifère, souligné par la Parole «Il faut qu'Il croisse et que je diminue» de Grünewald, s'oppose l'espérance de Morales, un retour à la vie.

Ces points de vue divergents de morale chrétienne, à la charnière des rapports à l'homme et au sacré, recourent plus généralement la diffé-

(5) In «*Saturne et la Mélancolie*», chap. II, p. 390, éd. Gallimard, 1989, pour la traduction française.

(6) LANDINO : «*Camaldulenses disputationes*».

(7) Musée de Colmar (daté 1509-1511 par Ernst GOMBRICHT).

(8) Ernst GOMBRICHT : «*Histoire de l'art*».

rence de culture entre Septentrion et Méditerranée, comme l'autre différence, sinon l'opposition, entre Réforme et Contre-Réforme, entre Germania et Romania. Calvin, dans le chapitre XI du premier livre de son «Institution chrétienne» dénonce comme une offense toute image du sacré : «toutes les fois qu'on repré-

Albert Dürer
Autoportrait (Musée du Prado)

sente Dieu en image, sa gloire est faussement et méchamment corrompue». La fonction de l'image est illicite, elle relève d'un vice blasphématoire : «Quant est des peintures ou autres remembrances qu'ils dédient aux saints, que sont-ce, sinon patrons de pompe dissolue, et même infâmeté, auxquels si quelqu'un voulait conformer, il serait digne du fouet ? Les putains seront plus modestement accoutrées en leurs bordels que ne sont point les images des Vierges aux temples des papistes ; l'ornement des martyrs n'est de rien plus convenable». Cette impiété est néanmoins l'œuvre d'hommes dont le talent est reconnu par Calvin comme don de Dieu. Devant ce dilemme, il précise que l'art de peindre et de sculpter est admis hors des repré-

sentations du sacré ; ce qui n'est pour lui qu'un divertissement ne sert à rien d'autre qu'au plaisir des sens : «Il reste donc qu'on ne peigne et qu'on ne taille que les choses que l'on voit à l'œil».

Cette incitation au réalisme figuratif pourrait ici se définir comme une injonction ou naturalisme. Calvin, sur ce point, sera suivi aussi bien dans les pays gagnés à sa cause que dans ceux qui s'y opposeront ; d'où cette «diversité dans la vision» (9) de la fin du siècle et du début du XVII^e siècle, soulignée par les historiens de l'art. Le réformateur de Genève, en réduisant l'image du sacré à l'idolâtrie, et son savoir-faire à un contentement produit pour la jouissance des hommes, semble se heurter avec véhémence à l'humanisme renaissant dont le rationalisme et le pragmatisme faisaient de la créature humaine le cœur du monde vivant. Mieux encore, tout affranchissement individuel et social dont tiraient gloire les hommes éclairés de son temps est rejeté par Calvin dans une totale vacuité. Pourtant la révolution humaniste ne pouvait être ainsi entièrement réfutée puisque Calvin, Luther, Melanchton ou Erasme de Rotterdam eux-mêmes en étaient les purs produits, ne serait-ce que par la liberté de ton, de propos, de démarche philosophique, de réformisme, d'autre part, parce que les créatures humaines, dans tous les domaines de la pensée et des arts en général, ne pouvaient faire machine arrière. En ce sens Calvin et la Réforme ne furent pas un «progrès» pour le rationalisme mais à l'inverse un retour à la «vraie religion». La philosophie humaniste n'allait pas sans idéalisme, sans lequel le néoplatonisme chutait dans la vulgarité, le carriérisme et la vantardise de soi-même. L'idée de progrès, comme celle de la perfectibilité de la nature humaine, ont bon dos, d'ailleurs les excès de l'Église romaine et les exactions commises en son nom, contre lesquels Calvin a protesté, démontrent la fragilité des théories néoplatoniciennes.

IV - Contre Calvin

1) L'inspiration

Michel-Ange (1475-1564) illustre le paroxysme de la conscience de soi selon l'humanisme ;

(9) Ernst GOMBRICHT, op. cit.

tragique et héroïque à la fois, ce modèle, reconnu en son temps comme tel, du génie moderne, traça, par l'affranchissement et l'affirmation de sa volonté, un rapport individuel à Dieu, à la limite du respect du Dogme. Sa fresque du *Jugement Dernier* fut rapidement censurée comme si le Créateur, en dépit de sa vérité proclamée et de l'adoration quasi religieuse qu'il suscita dans le milieu romain, avait passé les bornes. Sa réflexion et sa conception artistique relèvent d'un néoplatonisme certain, quoique émoussé.

La Réforme apparaît pendant l'achèvement de la «dernière» Renaissance. Le maniérisme, qui correspond à la privatisation de l'art par les fameux mécènes, est une expression en rupture, sinueuse, allégorique, destructrice d'un ordre fixé par les maîtres anciens. Michel-Ange hérite par la Toscane d'une conceptualisation préalable de l'art, autrement dit d'un rationalisme, mais il est actif dans un univers remis entièrement en cause, notamment sur le plan religieux. Son exaltation de la créature dans sa chair et jusque dans la résurrection des chairs, sa voie directe vers un ciel dégagé de toute puissance terrestre, en font le passeur de deux mondes, celui de l'humanisme, celui de la Contre-Réforme. Après Michel-Ange, l'Eglise romaine ne laisse plus divaguer ainsi l'*ego* des artistes à sa solde.

2) L'Espagne

Avec la chute de l'émirat de Grenade en 1492, les rois catholiques achevaient une longue reconquête sur les Maures : ces Mudejars, devenus Morisques, furent chassés vers 1600. Toujours en 1492, les juifs sont expulsés, à moins d'une conversion sincère. A la suspicion envers les marranes s'ajoutent les guerres, finalement humiliantes pour la Couronne, contre les provinces du nord des Flandres, gagnées par le calvinisme. L'évangélisation des vice-royaumes des Indes d'Amérique formait un autre front de lutte contre l'hérésie ou le paganisme. L'Espagne connaissait, et pour cause, une abondante production d'images religieuses, destinées en particulier à l'exportation vers le Nouveau Monde. Il faut cependant distinguer ce qui relève d'un art de haute culture et ce qui

relève du simple commerce. Pour parler comme Calvin, ce qui a trait à l'idolâtrie s'éloigne dans le Baroque du néoplatonisme florentin.

3) Loyola

A l'exact opposé de Calvin, Saint Ignace de Loyola (1491-1556) demande au croyant la réinvention imaginaire des scènes bibliques à la façon de la réalité. «Nous devons imaginer ce que nous ne voyons pas, avec la même réalité que ce que nous avons présentement devant les yeux», écrit-il dans ses «Exercices», leçons spirituelles de la représentation du sacré pour chaque catholique, ce qui aurait paru le comble de l'impiété pour un protestant. Tandis que Sainte Thérèse d'Avila ou Saint Jean de la Croix refusaient d'illustrer ou même de décrire leur expérience mystique des «visions», «Ignace», selon Roland Barthes, «a lié l'image à un ordre du discontinu, il a articulé l'imitation, et il a fait ainsi de l'image une unité linguistique, l'élément d'un code» (10). Le naturalisme souvent excessif des peintres contre-réformistes espagnols se réclame des recommandations des jésuites. Les maîtres italiens résistent davantage, même Caravage, demeurant par tradition plus soucieux d'une idéalisation de la réalité. Pour eux, la Beauté ne peut se séparer de l'harmonie, c'est-à-dire du concept. L'échec du Greco à la cour madrilène peut s'expliquer par sa double culture italo-grecque ; son modernisme michelangélesque allait à l'encontre des strictes exigences fixées à la peinture religieuse : pouvoir prier devant elle.

4) Le Saint-Office

Le contrôle du Saint-Office de l'Inquisition s'exerçait sur la moralité du tableau et sur son respect du Dogme. Dans les nombreux Etats que dominaient les Habsbourgs d'Espagne, l'Inquisition était tatillonne au point de faire nommer un peintre, responsable pour la guilde de Saint-Luc de la conformité des œuvres d'art. Paolo Veronese fut convoqué par le tribunal de l'Inquisition, le 18 juillet 1573, pour sa *Cène*

(10) In : «Sade, Fourier, Loyola», Seuil, 1971, p. 61.

chez *Levi* peinte pour le couvent de Saint-Jean-Saint-Paul à Venise (11). Les minutes du procès permettent de mesurer qu'il aurait pu lui en cuire. Avec candeur, Veronèse explique qu'il a remplacé Marie-Madeleine par un petit chien pour œuvrer à l'harmonie générale du tableau, que Michel-Ange dans son *Jugement Dernier* a disposé comme lui de nombreux personnages secondaires sans qu'on lui en fasse grief. Mais les juges rétorquent que tous les figurants de Michel-Ange sont indispensables tandis que «les bouffons, les musiciens, les nègres, les ivrognes et les courtisanes, dont Veronèse avait à plaisir couvert sa toile, n'avaient rien à voir avec des sujets tirés de l'Évangile». L'inquisiteur s'entend répondre en retour par le maître que les peintres s'autorisent «les mêmes licences que les poètes et les fous». L'affaire en reste là après quelques retouches. Venise, dans un incomparable flamboiement, signe la fin d'un genre pictural devenu trop dangereux.

5) *Le concile de Trente*

Par un retournement calculé des idoles de l'humanisme, sur la scène du contre-réformisme, la mythologie gréco-latine et les grands hommes de l'Antiquité sont destitués de leur pouvoir de fascination afin de proclamer la supériorité de la religion romaine. Avec cruauté, les Olympiens de l'ancienne peinture sont caricaturés en marionnettes. Ainsi, vers 1630, chez José de Ribera (1591-1652), Héraclite ou Archimède, en portraits imaginaires, seront figurés en vieux mendiants napolitains (12). Encore en 1630, Diego de Velasquez donne du triomphe de Bacchus, *Los borrachos* (13), ou d'Apollon chez Vulcain, *La forge de Vulcain* (14), des scènes de genre archi-plébéiennes, quoique servies par un art consommé, tout d'aristocratique distance. Une élégance due à cette méditation saturnienne du génie : Aristote et Platon enfin réunis, si l'on résume à gros traits.

V - De l'icônoclasme

Nouveau Moïse. Calvin a tenté de réformer les mœurs au prix «d'un état de siège permanent» selon l'expression empreinte de ressentiment

de Burckardt. Le commandement à l'encontre des idoles est appliqué à la lettre. De fait, l'icônoclasme qui avait connu quelques fortes convulsions dans l'histoire des religions monothéistes prend, avec certains prêches protestants «illuminés», des allures de bûchers à la Savonarole. A Nîmes, à Marguerittes ou à Sauve, les églises sont pillées et brûlées, à Saint-Gilles-du-Gard ou à Montpellier, des tableaux religieux sont détruits, en particulier les images du Christ en croix ou de vénérables statues le représentant. Calvin en personne y met rapidement bon ordre par une lettre du 23 juillet 1561, *Contre la témérité du prescheur de Sauve*, le ministre Tartas (15). Contrairement à l'Angleterre, à la Bohême, à l'Allemagne ou aux «pays de par deçà», peu de débordements fanatiques se remarquent dans le royaume. Il faut noter que la France est peu gagnée par les arts de la Renaissance, à l'exception notoire de la Cour, des grands commis des Valois ou des Atrides médicéennes. En revanche, la Provence, jusqu'en 1481 sous l'apanage des Anjous, rois de Naples, de Sicile et de Jérusalem, bien sûr Avignon, avec ses légats du pape, ou encore la cour du financier cardinal de Tournon, offrent un tout autre visage. Rapidement les beaux arts et les livres rencontreront l'engouement du public français, ébloui par les trésors rapportés lors des campagnes d'Italie.

Nuremberg connaît la crise du Paulinisme dont Albrecht Dürer est à la fois le témoin et la victime. Cet immense artiste mériterait un traitement développé ; écrivons seulement, avec Raymond Klibansky (16), que, «conscient de l'écart séparant la conception de la production, (il) voulait exprimer (dans sa *Melancholia* pleine des symboles d'un monde païen) l'impuissance finale de l'artiste ayant tous les outils à sa disposition et connaissant les forces naturelles de Saturne et de la magie astrale, mais privé du

(11) A l'Accademia, Venise.

(12) Au Musée des Beaux-Arts de Valencia (Héraclite) et «Archimède au compas» au Musée du Prado, à Madrid.

(13) Au Musée du Prado, à Madrid.

(14) Idem.

(15) SAUZET (R.) : «L'icônoclasme à Nîmes». Revue d'Histoire de l'E. de F., LXVI, n° 176.

(16) Raymond KLIBANSKY, avant propos 1989 in «Saturne...» op. cit.

secours de Dieu». Jamais ébranlé dans sa fidélité envers Luther, Dürer, par foi, sait que sa force créatrice vient de Dieu. Tandis que dans les Flandres du sud l'italianisme baroque prend un essor conséquent, que Rubens (1577-1640) ou son élève van Dyck (1599-1641) atteignent des sommets, les préceptes de Calvin entraînent une rupture dans les Pays-Bas. Elle est flagrante en peinture par le circonstanciel sacrifice du sujet auquel sont contraints les artistes. Vers 1650, une immense production picturale ne laisse pas de surprendre. Dans cet «âge d'or», protégés des débats spirituels de l'iconoclastie, les peintres, redevenus pour la plupart d'honnêtes imagiers et de virtuoses décorateurs, se cantonnent dans certains «canons» : les «marines» ou les «vanités», dans lesquelles ils excellent. Leur soi-disant liberté est chèrement acquise : sans l'aide de princes, sans commande ni publique ni religieuse d'importance, seulement lié au hasard du marché et aux goûts vernissés d'une caste de parvenus, l'art, parmi tous les péchés de la terre, n'est pas l'un des moindres. Le grand Rembrandt van Rijn (1606-1669), l'exceptionnel Vermeer de Delft (1632-1675) ou l'extraor-

dinaire Frans Hals (1580-1666), ruinés et vilipendés, meurent dans la misère et l'indifférence de leurs contemporains. Selon la formule, dans l'art hollandais, l'importance des vides par rapport au plein compose une nouvelle vision, un art non de l'aboutissement mais «du projet et des mouvances», qui touche parfois au miracle, nous dit Gombricht, à force d'égalisation des formes et des valeurs. Comme semble l'indiquer Paul Claudel dans sa belle étude sur la peinture hollandaise (17), là tout est interprétation, non, contenu. Si le sujet en art fut l'écueil de toute la peinture du XIX^e siècle, sans doute peut-on considérer que l'art du XX^e siècle a su renouer avec ce qu'apporta cette vivacité hollandaise du XVII^e siècle.

Laurent PUECH

(17) Paul CLAUDEL : «*La peinture hollandaise*», dans l'édition Gallimard, 1967.

Disques

par Marc DARMON

Grands Pianistes du XX^e siècle : Martha ARGERICH, Vladimir HOROWITZ, Maurizio POLLINI, Alfred BRENDEL

4 Volumes de 2 CD. PHILIPS 456-700, 456-838, 456-937, 456-727

La collection de Philips «Les Grands Pianistes du XX^e siècle» est probablement une des plus belles réalisations éditoriales depuis l'avènement du disque compact. Cette collection regroupera une centaine d'albums de 2 disques compacts qui constitueront un portrait complet de chacun des pianistes qui a marqué le siècle.

Les principes éditoriaux font éviter deux écueils qui menaçaient une telle collection. Tout d'abord chaque album peut rassembler des enregistrements dont les droits sont possédés par divers labels. Le choix des morceaux et des interprètes n'est donc en aucun cas guidé par des considérations commerciales ou juridiques. Ainsi, presque aucun des pianistes qui auraient dû avoir leur place dans cette sélection forcément subjective n'a été «oublié» (à mon sens le seul grand absent de cette collection est *Yves Nat*). Par ailleurs, chaque album est, non pas une «compilation», mais bien un «portrait» : on a privilégié des morceaux entiers et cohérents sans tomber dans le piège de la succession de mouvements isolés.

Parmi les 30 albums disponibles au moment où cette chronique est rédigée, il est très difficile de faire un choix, tant la qualité globale de la collection est réellement exceptionnelle. Comment en effet ne pas conseiller par exemple le portrait de *C. Arrau* (456-706), qui couvre la période 1928-1976 (!), *A. Rubinstein* dans Chopin (456-955), *Benedetti-Michelangeli* dans Ravel et Debussy (456-901), *S. Richter* dans Prokofiev, Rachmaninov et «Les Tableaux d'une Exposition» (456-946), ou encore *D. Lipatti* (456-892), *Bolet* ou *Gieseking*. Vous

l'avez compris, c'est pour des raisons totalement subjectives que les quatre volumes que nous détaillons ici ont été sélectionnés, ce qui donnera au lecteur une image de l'incroyable niveau de qualité de la magnifique collection de Philips.

La pianiste argentine *Martha Argerich*, probablement la plus grande pianiste de tous les temps, ne joue plus en soliste. On ne l'entend plus au disque ou en concert que dans le cadre de musique de chambre ou de concertos. La sélection de Philips regroupe ici des enregistrements de concertos (incroyable 3^e Concerto de Rachmaninov, pour moi le meilleur de la discographie, superbes 1^{er} Concerto de Liszt et Concerto en sol de Ravel) magnifiquement accompagnés par Abaddo, et de piano solo (enregistrés il y a plus de vingt ans : Gaspard de la nuit de Ravel et la 2^e Partita de Bach).

L'album consacré à *Vladimir Horowitz* est très original. En effet Horowitz a été un spécialiste des miniatures et pièces isolées, virtuoses ou poétiques, des sonates de Scarlatti aux dernières œuvres de Scriabine ou Rachmaninov. C'est pourtant un ensemble entièrement consacré à Schumann que Philips a sélectionné comme portrait (il est vrai qu'un second album Horowitz est prévu en 1999 dans cette collection). Cette sélection Schumann regroupe des références de longue date : l'Humoresque, les Kreisleriana, les Fantasiestücke op. 111.

Du volume consacré au pianiste italien *Maurizio Pollini*, au côté d'une Sonate de Liszt et d'Etudes de Debussy extrêmement intéressantes car virtuoses et intellectuelles à la fois, on notera une 1^{re} Sonate de Schumann magnifique. Cette œuvre n'est pas assez connue ni enregistrée alors qu'il s'agit d'un pur joyau. Merci donc à Philips d'avoir intégré cet enregistrement (d'origine Deutsche Grammophon) dans ce portrait au lieu d'enregistrements plus connus et plus réédités (Beethoven, Chopin,...).

Alfred Brendel est aujourd'hui le dernier des monstres sacrés du piano, depuis que nous a quittés en dix ans la génération des Horowitz, Arrau, Bolet, Benedetti Michelangeli, Guilels, Richter, Kempff, Cziffra, Magaloff, Serkin... Il fait désormais figure de doyen auprès de la génération des Argerich, Ashkenazy, Barenboim, Lupu, Pollini, Perahia ou Zimmerman. De sa discographie immense, j'emporterais sur l'île déserte ses deux dernières intégrales des Sonates de Beethoven (vraiment remarquables), son anthologie Schubert (Philips 446-923-2) et ses enregistrements de Haydn et de Mozart. Aussi comprendrez-vous pourquoi je ne peux que me féliciter de la sélection qui a été faite pour cette collection (par Brendel lui-même, paraît-il) et recommander très fortement cet album regroupant quatre des dernières Sonates de Haydn et les deux cahiers d'Impromptus de Schubert.

On attend avec impatience la suite - que l'on espère du même niveau - des parutions, de cette collection dont on parlera encore dans vingt ans.

Leonard BERNSTEIN : 3^e Symphonie «Kaddish», Chichester Psalms

Jennie TOUREL, Felicia MONTEALEGRE,
Orchestre Philharmonique de New York

1 CD SONY SK 60595

On a déjà évoqué ici combien les trois symphonies de Leonard Bernstein étaient des œuvres majeures du XX^e siècle. Les deux enregistrements dirigés par Leonard Bernstein lui-même sont également recommandables. Si l'enregistrement de Deutsche Grammophon, déjà conseillé dans ces colonnes, bénéficie d'une réalisation orchestrale et d'une prise de son très légèrement plus abouties, les premiers enregistrements d'origine CBS et récemment réédités par SONY montrent une plus grande spontanéité.

La Troisième Symphonie, composée quelques semaines après l'assassinat de J.-F. Kennedy, adopte l'architecture d'un Kaddish (prière hébraïque pour les morts) dédié au président américain. Dans l'enregistrement d'origine

CBS d'avril 1964, cinq mois après l'attentat de Dallas, F. Montealegre, la propre femme du compositeur, tient le rôle de récitant pour cette prière universelle, émouvante, tendue, fervente qui ne pourra laisser personne insensible.

En complément, SONY a associé les célèbres Psaumes, composés en 1965 pour la cathédrale de Chichester, ici aussi enregistrés dans la foulée de leur composition.

Ludwig van BEETHOVEN : Concerto pour piano en ré majeur op. 61a, Triple Concerto op. 56

Jeno JANDO, piano ; Maria KLIEGEL, violoncelle ; Dong-Suk KANG, violon ;

Nicolaus Esterhazy Sinfonia, Dir. Bela DRACHOS

1 CD NAXOS 8.554288

Ce Concerto pour piano en ré est très rarement enregistré sous cette forme. En effet, il s'agit de la transcription par Beethoven lui-même de son célèbre Concerto pour violon. Seule la surprenante cadence, avec timbales, est différente de l'original. Je ne fais pas partie des puristes qui déconsidèrent cette transcription arguant principalement du fait que l'écriture du soliste est bien plus adaptée à la sonorité du violon qu'à la richesse harmonique du piano. Je pense au contraire que le son du piano se marie parfaitement à la texture orchestrale de ce concerto composé en 1806. De plus l'interprétation de J. Jando, accompagné par B. Drahos qui a déjà gravé pour Naxos une intégrale remarquable des Symphonies de Beethoven, est réellement très belle et très bien enregistrée.

Le triple Concerto pour violon, violoncelle et piano est, lui, beaucoup plus enregistré, mais les interprètes de ce disque ne dépassent pas le reste de la discographie. Cette structure pour trois instruments solistes et orchestre est unique dans l'histoire de la musique, alors que l'on connaît beaucoup d'œuvres concertantes pour deux solistes (Bach, Mozart, Brahms...). A prix très réduit, comme toujours chez Naxos, ce couplage original est très bienvenu.

Notes de Lecture

Repères pour les hommes d'aujourd'hui de René Lenoir

Singulier destin que celui de René Lenoir, haut fonctionnaire couvert de titres (ancien élève de l'ENA dont il deviendra le directeur, Inspecteur des Finances) et de responsabilités (membre de cabinet ministériel, Secrétaire d'Etat à l'Action sociale, Directeur à la Caisse des Dépôts) mais dont une partie de la carrière s'est déroulée au contact des pays du Tiers-Monde. Né en Algérie comme Albert Camus, méditerranéen de cœur et de culture, il garde la nostalgie de leurs communautés, solidaires, proches de la nature «où les fêtes qu'on y donne célèbrent le lien primordial entre l'homme et l'univers» et au sein desquelles, «jeune sioux dans les collines du Sahel algérien», il a contracté un appétit violent de liberté.

Son livre au goût d'embruns et de grand vent s'ouvre sur un hymne au cosmos, d'inspiration presque panthéiste, où s'expriment un amour intense pour «la vie pulpeuse et chaude» et une perpétuelle capacité d'émerveillement. Devant la montagne, écrit-il, «je ne me sens plus séparé de l'univers. Je suis l'univers... L'Un, l'incrée, se manifeste en moi comme il le fait en toutes choses... Il est l'offrande absolue». Il se sent «fils des étoiles».

Puis soudain, le poète fait place au moraliste. Face à l'univers riche, divers, foisonnant des anciennes cultures, un autre vertige le saisit, celui du risque mortel que leur fait courir la montée d'un libéralisme sans loi. Au nom de la liberté des échanges, ce dernier creuse les inéga-

lités entre le Nord et le Sud, entre une agriculture dopée aux engrais, assoiffée de débouchés, et des sociétés qu'elle inonde de ses produits, détruisant à coup d'importations le lien primordial qu'elles avaient noué avec la terre. Avec pour conséquence, l'exode des populations rurales, l'explosion des villes tentaculaires, la perte des valeurs traditionnelles d'entraide et de solidarité. A cette dictature impitoyable du marché, des Etats aux traditions incertaines, aux moyens dérisoires, s'efforcent de résister, mais en vain. En un siècle, l'écart de revenus entre pays riches et pauvres a été multiplié par six. La dette mondiale (entreprises, Etats, ménages) croît au taux de 6 à 8 % par an, soit trois à quatre fois plus vite que le P.I.B. mondial.

A quoi vient s'ajouter en cette fin de siècle une spéculation financière à la recherche de profits faciles et rapides, souverainement indifférente au rythme nécessairement lent de tout développement durable. Même les économies des pays asiatiques appuyés sur des traditions familiales et philosophiques qu'on croyait fortes n'y ont pas résisté.

Au fil d'une argumentation riche de chiffres et de passion, René Lenoir dénonce les dangers de ce monde dual qui multiplie les «exclus» chez les pays pauvres mais aussi chez les autres. Depuis longtemps son choix est fait. Contrôleur civil au Maroc, Conseil technique du Ministre des Finances malgache, Directeur des affaires internationales à la Caisse des Dépôts et consi-

gnations, il a pu mesurer l'impuissance des Etats face à cette dérive vers la misère dont ceux-ci sont parfois les complices. Il a fondé et animé des associations à but non lucratif qui s'attachent à promouvoir au plus près du terrain le développement des communautés villageoises.

Mais il a acquis la conviction que ses efforts seront vains aussi longtemps que ne sera pas restaurée la primauté du politique sur un libéralisme à la fois planétaire et dangereusement déréglé. La prise en compte de l'impératif d'un développement global suppose l'existence au plan national d'Etats «réducteurs des inégalités» et au plan international d'un système de régulation des échanges des produits et des capitaux. En leur absence, les efforts du F.M.I. pour venir en aide aux pays ravagés par la crise, désertés en un soir par des capitaux devenus nomades, resteront dérisoires. «C'est un code international de bonne conduite qu'il faut élaborer. A finance mondiale, réglementation mondiale».

*
**

L'appel de René Lenoir rejoint celui que lançaient voici quelques décennies un François Perroux, un Père Lebreton, et auquel font écho aujourd'hui les avertissements du prix Nobel d'économie, Maurice Allais, pour qui la liberté

est inséparable de la loi. Il rejoint aussi Ivan Illich quand il dénonce les excès et le coût d'une médecine qui s'épuise à guérir des maux dont beaucoup sont en réalité d'origine sociale. Il se recommande encore de l'enseignement de l'Eglise sur la «destination universelle des biens». «Croyons, écrit-il, en la Terre patrie, comme nous avons cru ou croyons encore à la Nation patrie».

L'Europe sera-t-elle capable de «réconcilier les modernes conquérants de la matière et les Sages, intendants de la création»? La question est aujourd'hui sans réponse. Elle soulève en effet un problème que l'auteur à la fin de son ouvrage a le mérite de ne pas esquiver : privé de référence philosophique ou religieuse, l'homme trouvera-t-il en lui les ressources de générosité et d'imagination qui lui permettraient de relever un tel défi, sans précédent dans l'histoire? Il semble en douter et on le comprend. Et pourtant, à travers lui, c'est le destin des huit milliards d'hommes que la terre comptera au siècle prochain qui va se jouer.

Cette interrogation, René Lenoir nous la lance avec la fougue, la lucidité et la foi du prophète. Comment ne pas l'en remercier?

Maurice BLIN

Ed. Fayard.

Ils portaient l'écharpe blanche de François Bayrou

«Ordonnons que la religion catholique, apostolique et romaine sera remise et rétablie en tous lieux et endroits de... notre royaume où l'exercice d'icelle a été intermis (interrompu) pour y être paisiblement et librement exercée sans aucun trouble...» Ainsi s'exprime l'Édit «donné à Nantes, au mois d'avril, l'an de grâce 1598, et de notre règne le neuvième» par Henri IV. Avant d'être la charte fondatrice, par laquelle le roi de France accorde aux réformés le libre exercice de leur culte, l'Édit de Nantes est l'acte par lequel le culte catholique est rétabli dans tout le royaume. En maints endroits il avait été interdit. Entre catholiques et protestants il existait au moins un point d'accord, c'est qu'en un même lieu il ne

pouvait se célébrer qu'un seul culte. La très intransigeante Jeanne d'Albret, reine de Navarre, mère du futur Henri IV, avait fait du protestantisme la religion dominante dans le Béarn du temps qu'elle y régnait. Son fils, par l'article 3 de l'Édit de Nantes, rend sa liberté au culte catholique sur l'ensemble du territoire français qui ne comprend d'ailleurs pas, à ce moment, le Béarn. La liberté du culte ne sera rendue aux catholiques béarnais que par l'Édit de Fontainebleau du 15 avril 1599, et avec des restrictions qui en font un groupe religieux beaucoup plus mal traité que la minorité réformée en France, bien qu'il soit majoritaire dans la population de la province.

La règle, universellement reçue, est que la religion du roi s'impose au sujet : *cujus regio, ejus religio*. La dissidence religieuse est une provocation politique, l'hérésie, une rupture du contrat social. Lorsque c'est le roi lui-même qui la fait sienne, l'hérésie est un attentat contre l'ordre du monde, une rupture du lien mystique qui unit le monarque à son peuple, le royaume à Dieu. C'est pourquoi, lorsqu'en 1589 Henri de Bourbon, roi de Navarre, devient, par l'ordre de la succession dynastique, l'héritier légitime du trône de France, c'est la légitimité monarchique elle-même qui se trouvera mise en balance. Car rien, aucune loi si fondamentale soit-elle, ne peut faire que le trône de France revienne à un prince protestant, rien ne peut justifier une apostasie collective qui met en jeu le salut de chacun et celui de tous.

Par sa dynamique interne, la phrase de François Bayrou épouse le mouvement qui, du début du XVI^e siècle jusqu'à l'aube du XVII^e, emporte les idées, les convictions, les hommes, les communautés, les princes et les peuples de l'Europe. Le livre montre comment des divergences dans la doctrine et la discipline de l'Eglise finissent, de proche en proche, par provoquer le choc tellurique des guerres de religion, explosions de haines démentes qui s'expriment en des exterminations d'un sadisme inventif, méticuleux, orgastique, propre à déshonorer l'espèce humaine si le déshonneur de l'espèce n'était déjà consommé depuis l'aube des temps. La synthèse que nous donne François Bayrou, constamment adossée aux faits, aux anecdotes, aux textes, excelle à mettre au jour la dialectique des causes et des effets, cet enchaînement maléfique que la volonté royale de tolérance tente de rompre. Si, en effet, l'Édit de Nantes est, aussi, en son article 3, l'acte de rétablissement du culte catholique dans le royaume de France, il est d'abord ce que l'histoire en a retenu, c'est-à-dire cet «édit perpétuel et irrévocable» par lequel, le roi, étant revenu, pour son propre compte, à la religion catholique, ayant par là restauré l'unité mystique du Royaume, reconstitué l'ordre cosmique du monde, l'acte par lequel le roi, «pour ne laisser aucune occasion de troubles et différends» entre ses sujets, permet «à ceux de ladite Religion Prétendue Réformée (de) vivre et demeurer par toutes les villes et lieux de... (son) royaume... sans être

vexés, molestés ni astreints à faire chose pour le fait de la religion contre leur conscience...» Liberté de conscience pour les protestants : cette liberté, même le désastreux Édit de révocation «donné à Fontainebleau au mois d'octobre 1685» par Louis XIV, ne la supprimera pas : «pourront au surplus lesdits de la RPR, en attendant qu'il plaise à Dieu les éclairer comme les autres, demeurer dans les villes et lieux de notre royaume, pays et terres de notre obéissance, et y continuer leur commerce, et jouir de leurs biens, sans pouvoir être troublés ni empêchés, sous prétexte de ladite RPR, à condition de ne point faire d'exercice ni de s'assembler, sous prétexte de prières ou de culte de ladite religion...». Ce qui disparaissait, et qu'avait accordé l'Édit de 1598, c'était le libre exercice du culte. Et cela disparaissait sous l'applaudissement universel, chacun congratulant Louis le Grand de sa remarquable initiative. Et comme il se trouve toujours en France des écrivains pour glorifier l'oppression, Bossuet, avec un particulier accent de sincérité, put s'écrier, dans l'oraison funèbre de Messire Michel Le Tellier, chancelier de France : «touchés par tant de merveilles épanchons nos cœurs sur la piété de Louis. Poussons jusqu'au ciel nos acclamations... Et de comparer Louis XIV à Constantin, Théodose, Marcien, Charlemagne. Aucune tyrannie qui ne trouve son panégyriste : rappelons-nous, en notre siècle, les effusions littéraires à propos du «Guépéou nécessaire à la France...» Le roi lui-même situait son Édit dans le plan de Dieu pour rétablir l'unité religieuse du royaume. Il ne suffisait pas que le monarque se déshonorât, il fallait encore compromettre Dieu en ce misérable événement.

Dans son livre, François Bayrou raconte cette épopée libératrice qui a fait de chaque conscience l'instance ultime de son engagement. Le principe ne se confond pas avec celui du libre examen qui s'applique à l'interprétation des textes sacrés. Il s'accorde au contraire avec l'existence d'un magistère dont la mission spécifique est de garder le dogme et d'enseigner les fidèles. Il signifie seulement que l'adhésion est libre et qu'on ne force pas la foi. Il exclut que l'Etat entreprenne sur les consciences. Cette épopée libératrice, François Bayrou en fait le récit, chaleureusement et sagement, renvoyant constamment le lecteur du tableau du passé à la

réflexion contemporaine, étant précisé qu'on ne prétend pas remplir ici la fonction du critique littéraire mais seulement continuer un dialogue amical dont *Henri IV* et *Le Droit au sens* ont été les précédentes étapes.

Tolérance : le mot, cependant n'est pas à l'abri des annexions, tant il est vrai que les mots sont des forteresses dont la conquête assure aux occupants la maîtrise des terres d'alentour. La tolérance est cet état précaire qui permet les cohabitations pacifiques entre citoyens que tout sépare mais que l'Etat soumet aux mêmes lois. L'ambition peut sembler modeste : se supporter c'est peu. N'y a-t-il pas mieux à faire ? Certes. Mais dans la pratique sociale la tolérance c'est déjà beaucoup, c'est le refus de la violence ouverte, c'est la protection de chacun contre la tyrannie des bandes armées et des ghettos ethniques, c'est le rejet de l'oppression communautaire. La tolérance c'est peut-être minimal mais c'est déjà considérable. La preuve : on en est loin. C'est cela qu'a apporté Henri IV à la France. C'est cette vertu modeste et difficile dont François Bayrou entreprend la défense et illustration dans son livre.

Mais pourquoi défendre un mot si communément reçu ? Le mot est reçu mais la chose ? Quand un mot est invoqué par tous les partis, c'est le moment d'un peu se méfier. Ce consensus n'est-il pas de la même nature que celui qui accueillit, en 1685, l'Édit de révocation alors que l'Édit de 1598 n'avait suscité que défiance, colère et déploration. Comme dans la pièce de Nathalie Sarraute, *Pour un oui ou pour un non*, tout est dans le ton et il y a une certaine manière, de la part des autorités morales les mieux payées de la radio et de la télévision, de vociférer sur la tolérance qui nous avertit que cette tolérance-là pourrait bien être le masque contemporain de la censure. Depuis que François Mauriac en a fait la remarque, nous savons bien que les pharisiens ont appris depuis longtemps à réciter la prière du publicain et qu'ils y trouvent leur compte. Nous, nous avons appris à repérer les postures et les impostures. Et à poser nos questions.

Par exemple celle-ci : pourquoi les catholiques sont-ils devenus si méchants à partir de 1560. pourquoi s'en sont-ils pris à une pauvre minorité - 5 %, peut-être 7 % de la population

totale -, pourquoi, eux si nombreux, ont-ils entrepris d'exterminer de bons huguenots qui ne demandaient qu'à vivre en paix dans un climat de tolérance évangélique ? C'est ainsi qu'on nous refait, qu'on nous refile, l'histoire dans les romans, au cinéma, à la télévision.

Regardons-y d'un peu plus près. Comment expliquer que la Ligue ait pu, en 1588, arracher au roi le gouvernement de Paris, qu'à partir de février 1589, et pour cinq années, un Conseil de l'union ait pu s'emparer du pouvoir à Rouen, comment expliquer que cette conjonction de passions populaires et d'intérêts aristocratiques ait réduit l'héritier légitime du trône à reconquérir son royaume par la guerre ? C'est qu'une même conviction et une même angoisse scellent l'union du peuple et de la maison de Guise, et c'est l'angoisse du salut, c'est la conviction que ce qui est en jeu, c'est leur être même, que ce qui est menacé c'est la part d'eux-mêmes la plus intime, celle qui vaut plus que la vie et que tous les intérêts temporels, celle qui forme leur identité spirituelle, la foi catholique constitutive de leur profonde réalité.

Qui peut croire, dira-t-on, qu'une minorité ne rassemblant guère plus d'un million de personnes, moins de 300.000 familles, ait pu apparaître comme étant en mesure d'imposer à l'écrasante majorité du pays une religion nouvelle ? Il ne peut s'agir que de fantasmes mobilisés par le fanatisme religieux et les calculs politiques contre les vertus et les lumières de la tolérance. Telle est l'image du passé qu'on nous impose inlassablement. Mais que vivent les contemporains ? Les contemporains savent que si Henri de Navarre accède au trône hors de la religion catholique, les conditions seront réunies pour que, tôt ou tard, l'apostasie leur soit imposée. Qu'il n'y ait que le vingtième de la population qui soit acquis au protestantisme importe peu. Ce qui importe réellement c'est qu'une bonne partie de l'aristocratie, y compris de la haute noblesse, soit ralliée à la nouvelle religion. Ainsi celle-ci dispose pour la soutenir tout à la fois de la légitimité dynastique et de la force militaire. Au XVI^e siècle on ne se gouverne pas par l'élection et le sondage d'opinion. Quant aux seigneurs, s'ils sont favorables à la Réforme en si grand nombre, c'est, certes, par conviction ; mais aussi parce que, deux siècles

avant la Révolution, l'idée de la redistribution des biens de l'Eglise flotte dans l'air.

Déjà, dans les jours qui avaient précédé la Saint-Barthélémy, en août 1572, les Parisiens, exaspérés, avaient vu arriver des groupes de gentilshommes protestants, venus accompagner et protéger le jeune Henri de Navarre à l'occasion de son mariage avec Marguerite de Valois. Coligny disposait de trois mille soldats à la frontière des Flandres. Il pouvait penser qu'il avait les moyens de réduire à merci le peuple de Paris qui hurlait des injures à l'aristocratie huguenote cependant que celle-ci attendait sur le parvis de Notre-Dame que se termine le mariage religieux dont la célébration se déroulait à l'intérieur, en l'absence du nouveau marié. Celui-ci ne pénétra dans la cathédrale, avec ses compagnons, que lorsque la cérémonie se fut achevée, tous gardant leur chapeau. Au défi des seigneurs répondait la haine d'un peuple que la peur tenait aux entrailles. Aussi, lorsque Catherine de Médicis manigança son complot pour prévenir l'entreprise des féodaux protestants conduits par Coligny, elle ne sut pas prévoir que la fureur de la rue transformerait une opération de police et de justice préventives, limitée, dans son esprit, à une vingtaine d'aristocrates, en une extermination qui fit plusieurs milliers de morts à Paris et en Province. En entrant en résonance avec l'angoisse populaire, le calcul politique se trouva débordé de toutes parts.

Si l'on tient que la politique consiste en l'art

difficile et infiniment méritoire de prévenir le malheur public, l'analyse historique doit porter son effort sur la compréhension des erreurs et des terreurs dont l'enchaînement crée ces conjonctures qui échappent à toute raison et qui se dénouent dans le crime et le massacre.

Lorsque le sentiment se répand que des réseaux et des filières, fondés sur de communes références, révérences et connivences idéologiques, soumis aux puissances d'influence et aux dépendances étrangères, ont dessaisi les institutions des fonctions qui sont les leurs, ne leur laissant que les apparences du pouvoir, lorsque les lieux où se prennent les décisions se perdent dans un brouillard si épais que leur identification en devient impossible, lorsqu'il semble qu'un seul avenir soit permis et qu'il s'impose comme une fatalité et qu'il va emporter ce qui fait le cœur de l'identité, il se produit un mouvement qui tire sa force de la sensation d'asphyxie qui étreint le pays dans ses profondeurs. Si on laisse se créer ces sortes de conjonctures, alors les soubresauts et les convulsions entraînent inéluctablement l'histoire, pour de longues années, vers d'irréparables affrontements. La France est ainsi.

André LE GALL

François BAYROU : *Ils portaient l'écharpe blanche ; (L'aventure des premiers réformés, des guerres de religion à l'Édit de Nantes, de la Révocation à la Révolution)*. Ed. Grasset.

● Le sacre du citoyen. Histoire du suffrage universel en France

● Le peuple introuvable. Histoire de la représentation démocratique en France de Pierre Rosanvallon

Quand le XX^e siècle fut considéré comme le cédant, politiquement, au XXI^e - c'est-à-dire entre 1989 et 1991 - l'enthousiasme pour la *démocratie* sembla chasser, pour toujours, l'attrait, voire la fascination, pour le *communisme*.

Dix années déjà passées - ou presque -, il y a moins de certitudes dans une partie de l'intelligentsia.

Malaise dans la démocratie

Il est, de ce point de vue, symptomatique qu'Olivier Mongin, directeur de cette revue *Esprit*, devenue héraut de l'*homo democraticus*, s'inquiète, dans son livre *L'Après 89* (Ed. Hachette 1998), que «*moins de dix ans après la chute du Mur, le grand tournant «démocratique» puisse donner l'impression d'un recul de la démocratie*» (p. 100) et constate qu'il existe

un «désenchantement démocratique» :

«Désenchantement démocratique», cette expression peut s'entendre doublement. Le désenchantement vise d'abord la croyance en un avenir «assuré» de la démocratie sous d'autres latitudes, à l'est de l'Europe comme en Asie du Sud-Est. Alors que l'on s'attendait, après la salve de 1989, à un effet de contagion rapide, l'universalisation de la démocratie se fait attendre... Le désenchantement concerne ensuite la conception politique et civique privilégiée par la République française, celle dont l'histoire de la République a tenté d'assumer l'héritage depuis deux siècles... Nous voilà donc sur une fort mauvaise pente et doublement désenchantés» (op. cit. p. 103-104).

De son côté, Pierre Rosanvallon, - dont on connaît les analyses sur les relations sociales et la question syndicale dans le temps actuel, mais aussi les importants travaux sur l'histoire intellectuelle des XVIII^e et XIX^e siècles - souligne qu'il y a «malaise dans la démocratie».

Sans conteste, que convergent les diagnostics du directeur d'*Esprit* et ceux du secrétaire général de la puissante *Fondation Saint-Simon* ne saurait créer la surprise. L'un et l'autre se meuvent dans le même univers culturel. D'aucuns (*Le Monde Diplomatique* - septembre 98) écriraient plus polémiqument qu'ils partagent la même idéologie !

Laissons cela !

Plutôt, tentons d'aller plus loin dans la genèse du malaise en suivant Pierre Rosanvallon.

Selon celui-ci, ce serait à un certain «tournant des années 80» qu'une certaine démocratie - «la démocratie d'équilibre» - s'effondre. Et le malaise ne serait pas réductible à ces «insatisfactions récurrentes» (*Peuple introuvable* p. 322) qui sont inhérentes à la démocratie, «construction instable»; «régime toujours marqué par des formes d'incomplétude et d'incomplissement» (p. 362).

Au fin fond, les transformations de la société vont provoquer «l'entrée dans un nouvel âge de la politique» (PI p. 330) qui amènera un «troisième âge de la démocratie» - «troisième âge» n'ayant pas sous sa plume, ici, le sens de vieillissement, bien sûr !

Penser la démocratie

Ce diagnostic et ce pronostic ne manquent pas d'intérêt. Néanmoins, l'apport de Pierre Rosanvallon vient plutôt de la perspective dans laquelle il inscrit son analyse du moment présent - autrement dit des quelque 700 pages du *parcours historique* au cours duquel il ébauche «une histoire longue de la démocratie» (op. cit., p. 21), en s'attachant - et c'est, ce nous semble, sa véritable originalité - non pas à la surplomber depuis Sirius, mais, plus ambitieusement, à attraper «le fil historique de perplexités, d'interrogations et de tâtonnements pour saisir l'histoire en train de se faire comme poursuite d'une expérience» (op. cit. p. 363) ou, comme il écrit encore, à «comprendre de l'intérieur les certitudes, les tâtonnements, les aveuglements qui gouvernent l'action et l'imagination des hommes» (*Le sacre du citoyen* p. 19).

Ce type d'approche, qui l'oblige à croiser histoire institutionnelle, histoire culturelle et considérations épistémologiques, l'amène à radioscopier l'expérience de la démocratie dans la société française en trois temps, trois mouvements - pour ainsi dire - : l'histoire du «mouvement qui conduit à mettre en scène... le citoyen» (op. cit. p. 22) - d'où le volume intitulé *Le sacre du citoyen* -, l'histoire de l'institution du «principe de la souveraineté populaire en force opérante et agissante» - volume à paraître -, l'histoire de «la mise en forme du social», autrement dit l'histoire des tâtonnements de la «représentation démocratique» - d'où le volume : *Le peuple introuvable* -.

Assurément, cette volonté de pratiquer «une histoire intellectuelle du politique qui trouve sa spécificité par rapport à l'histoire politique traditionnelle, à l'histoire des idées, à l'histoire des représentations» (op. cit. p. 19) ainsi qu'une histoire qui, plutôt que rétrospective, «suit le travail des événements comme une expérience» (id.) permet des prises de vues nouvelles ou renouvelantes sur les mille et un débats et les nombreuses hésitations qui ont nourri ou freiné l'expérience démocratique, en France, depuis la Révolution Française.

Du coup, il est difficile de rendre compte des nombreux éclairages, sur ce qui apparaît comme la «révolution démocratique», qu'apportent tant

Le sacre du citoyen que Le Peuple introuvable. D'autant que lecture rapide impossible ! Même quand l'auteur ne se laisse pas aller - ce qui lui arrive de-ci de-là - à une légère couche de sophistication savante !

On se contentera donc de quelques notations indicatives de la démarche - on se laisserait aller à écrire de la «dramatique» - et du contenu de chacun de ces livres.

Le sacre du citoyen ?

490 pages, divisées en cinq parties. Une introduction : *La révolution de l'égalité*. Puis, trois parties : *Le moment révolutionnaire* (en simplifiant : les années de la Révolution), *Le répertoire des expériences* (grosso modo : 1817-1848), *Le temps de la consolidation* (de 1850 à nos jours). Enfin, une conclusion : *Un universalisme singulier* (il s'agit de l'universalisme français).

Dès l'abord, on est happé : «*Un homme, une voix... A l'envers de ce que rabâchent paresseusement nombre de bons auteurs, le droit de vote n'est pas seulement une liberté formelle, que l'on pourrait opposer, au même titre que l'égalité civile, à une conception économique et sociale de l'égalité, jugée plus réelle. L'égalité politique instaure au contraire un type inédit de rapport entre les hommes, à distance de toutes les représentations libérales ou chrétiennes... L'égalité politique marque l'entrée définitive dans le monde des individus. Elle introduit un point de non-retour. Elle affirme un type d'équivalence de qualité entre les hommes, en rupture complète avec les visions traditionnelles du corps politique... Au risque de paraître paradoxal, on peut même soutenir que l'idée de suffrage universel introduit dans la modernité une rupture beaucoup plus profonde que l'idée socialiste... Comme le christianisme, le socialisme a voulu réaliser une communauté de frères, beaucoup plus qu'une société d'égaux...*»

Comme il était inévitable, la société devait mettre du temps à réaliser pareille «rupture», pareil «basculement» - l'auteur aime bien ce mot -. Tout en sentant l'irrésistibilité de «l'universalisation» du suffrage, on n'en finit plus de débattre et d'hésiter sur ses vertus - la paix sociale - et sa dangerosité - la peur du nombre et la hantise d'un individualisme absolu qui explique, le retard de la reconnaissance de la

femme comme individu et, donc, comme citoyenne (p. 393 et svtes).

Attention ! Les conservateurs ne furent pas les seuls à tergiverser ou à freiner. A les observer, dans les années 1890, P.R. est conduit à demander : «les républicains sont-ils philosophiquement des démocrates ?» (p. 343) et non moins à relever «l'ambiguïté socialiste» (p. 383).

Bizarre cette résistance et ce trouble des «gauches» face au suffrage universel ? Point du tout, ressort-il de ce livre. Car il y a une spécificité de la culture politique française qui l'explique :

«*La France entre d'emblée dans le suffrage universel, la démocratie s'imposant dès le début de la Révolution comme une condition essentielle de la réalisation d'une société de liberté. Mais cela ne va pas sans contradictions ni pesanteurs. En même temps que l'individu souverain fait irruption pour occuper la sphère politique subsiste en effet le fond rationaliste de la culture des Lumières, qui voit dans l'instauration d'un gouvernement des capacités la condition du progrès de la vraie liberté*» (p. 38).

Bref, l'affrontement incessant de la raison et du nombre, venant du fait que «le rationalisme politique à la française repose sur la certitude que l'intérêt général, en tant qu'il incarne la «vérité» de la société, ne peut être déduit des intérêts particuliers, intérêts que le suffrage universel a spontanément tendance à exprimer» (p. 452).

On est aux antipodes de la philosophie utilitariste qui sous-tend la démocratie à l'anglaise ! Voilà pourquoi : «*Dès qu'un parti quelconque se trouve maître du gouvernement en France, disait prémonitoirement Montalembert, il ne traite pas la France comme une victime ou une conquête ; il la traite comme une écolière. Il se constitue le pédagogue du pays ; il se croit investi du droit de lui apprendre ce qu'il doit vouloir savoir et faire*» (p. 450).

Qui oserait jurer que l'on n'en n'est pas encore là ? En somme, en France, «la démocratie... a très tôt triomphé comme religion, mais elle ne s'est imposée que tardivement comme régime...» (p. 455). Ce tardivement est-il juste ? Ne serait-il pas plus exact d'écrire que la démocra-

tie ne s'est pas encore imposée comme régime, en France ?

Le peuple introuvable ?

379 pages, bien tassées ! Entre une introduction - *Malaise dans la démocratie* - et une conclusion - *Le nouveau travail de la représentation* (autrement dit : «*Comment redonner chair sensible à la politique dans un contexte d'effritement de la démocratie d'équilibre?*» (p. 337), deux parties : *la représentation difficile* (en gros, le XIX^e siècle), *la démocratie d'équilibre* (ou la démocratie pas-trop-mal !).

Quant à la «dramatique» - au sens qu'a «drame» dans *Introduction à la sociologie de Jean Duvignaud* - on peut prétendre qu'elle se noue autour de ces mots, «*Démocratie, pouvoir du peuple*» (p. 9), tels que Proud'hon les glosa :

«*Qu'on me dise où est le Peuple... La démocratie affirmant la souveraineté du Peuple est comme la théologie à genoux devant le saint ciboire : ni l'une ni l'autre ne peuvent prouver le Christ qu'elles adorent, encore moins se le manifester... On suppose d'abord que le Peuple peut être consulté ; en second lieu qu'il peut répondre ; troisièmement que sa volonté peut être constatée d'une manière authentique : telle est la prétention de la démocratie...*»

Pour faire face à ces redoutables - et insolubles - questions, on a imaginé inventer un peuple imaginaire : «*C'est d'abord un peuple-principe qui s'affirme dans la modernité démocratique. Principe et promesse à la fois, il symbolise par la seule présence de son nom la constitution de la société en un bloc et sert à universaliser l'entité nationale*» (p. 31). Génial ? Avec modération !

Puisque, en dehors de ce «*peuple-nation... corps plein et dense, vivant du principe d'unité qu'il exprime*», dans le concret de la vie existe un «*peuple-société* (qui) *est au contraire sans formes, corps fuyant et improbable...*» (p. 31). Puisque de cette dualité dériveront bien des aventures ! «*La déception démocratique trouve dans cette contradiction un de ses ressorts les plus profonds*» (p. 34). Car «*le peuple... apparaît continuellement séparé de lui-même. Le risque est ainsi permanent que l'unité abstraite du peuple-nation, telle que l'Assemblée est censée l'incarner, soit contredite par les divisions*

et les différences qui structurent pratiquement la société... différence de l'un et du multiple» (p. 40).

Impossible, dans cette recension-ci, déjà bien trop longue, de rendre compte de la quête passionnée, tout au long du XIX^e siècle, visant, «*sans faire resurgir l'ancien univers des ordres et des corps... (à) redonner chair à la représentation du peuple*» (p. 61). Trois voies, notamment, seront envisagées : une représentation ouvrière séparée ou distincte ; n'est-ce pas la même aspiration, aujourd'hui, de la part des mouvements féministes ? (p. 348) - ; un système représentatif sur la base des professions et des grandes fonctions sociales ; la représentation proportionnelle des opinions.

Finalement, à partir du début du XX^e siècle, la démocratie française trouvera les voies et moyens de réguler l'écart entre les «*deux corps*» du peuple. Le système des partis - permettant la renaissance d'identités politiques -, l'avènement du syndicalisme, les «*prothèses*» (p. 168) de *l'Etat consultatif*, le déchiffrement «*poétique*» ou *statistique de la France* (p. 279) permettront le fonctionnement d'une *démocratie d'équilibre*, comme la qualifie *Pierre Rosanvallon*.

C'était trop beau, pour durer ! Alors que la politique avait trouvé les trucs d'une représentation imparfaite mais acceptable, voici que la société s'émiette. Sous le *peuple-fictif*, le *peuple-réel* se fragmente. On assiste à une «*désociologisation de la politique*» (p. 327). Dès lors, un «*nouveau travail de représentation*» doit être entrepris. Pas facile !

«*Grand est le désarroi*» (p. 338), note in fine *Pierre Rosanvallon*. D'autant que la nouvelle reconstruction de la représentation se voit, déjà, tentée par des solutions illusoire : *l'illusion procédurale* (à la *Rawls* et *Habermas*), le subterfuge de *peuples-imaginaires* : *peuple-opinion* (des sondages), *peuple-exclusion* (du populisme), *peuple-émotion* (des medias).

Quoiqu'il en soit la démocratie comme *expérience* continue ! Ces livres donnent goût de travailler à la suite !

René PUCHEU

Ed. Gallimard, Bibliothèque des histoires, 1992.

Ed. Gallimard, Bibliothèque des histoires, 1998.

La face cachée du gaullisme

(De Gaulle ou l'introuvable tradition politique) de Nicolas Tenzer

De Jean Lacouture à Max Gallo, en passant par Alain Peyrefitte, la personnalité du Général de Gaulle, le gaullisme et sa postérité, suscitent une abondante littérature ces dernières années. Le dernier ouvrage de Nicolas Tenzer, essayiste fécond, s'inscrit donc dans cette tendance éditoriale assez marquée, d'autant plus marquée que, quasi simultanément, Maurice Vaïsse publiait un ouvrage volumineux consacré à la politique étrangère du Général de Gaulle («La Grandeur» ; Paris, Fayard - Pour une Histoire du XX^e siècle, 1998, 726 p.). Avec «La face cachée du gaullisme», il faut préciser que l'auteur signe, à seulement 37 ans, son douzième ouvrage.

Autant dire, d'entrée de jeu, que Nicolas Tenzer prend délibérément le parti de rompre avec une littérature hagiographique trop longtemps convenue, s'agissant de la personne du Général et de ce que l'on a appelé le gaullisme. Le sous-titre qu'il donne à son essai est particulièrement éclairant : «De Gaulle ou l'introuvable tradition politique». Sa lecture est stimulante et met à mal certaines idées reçues, que le sens commun croyait acquises une fois pour toutes. Nicolas Tenzer opte pour une démarche critique et n'en fait d'ailleurs pas mystère. Toutefois, sa déconstruction du mythe relève d'une critique argumentée et pertinente. En ce sens, elle œuvre honnêtement à une connaissance plus fine du personnage et de son œuvre. Car, l'homme du 18 juin avait une personnalité plus complexe qu'il ne le laissait paraître.

Au demeurant, dès le prologue, l'auteur ne fait pas mystère de ses intentions : «L'essai qu'on va lire est fondé sur l'intuition que, au delà de son action de 1940 à 1946, puis de 1958 à 1969, le legs du Général de Gaulle, implicite et explicite, considérable pour notre esprit public, doit être aujourd'hui réexaminé, critiqué, banalisé et, pour une large partie, rejeté - même pour ce qui fut *grand* en son heure» (p. 11). Néanmoins, soucieux de répondre comme par avance à ses éventuels détracteurs, il

s'empresse d'ajouter : «Mon projet est tout autre qu'une réfutation. Il consiste à porter un jugement sur une représentation historique... Cet ouvrage n'est dès lors un exercice ni d'admiration ni de détestation, mais seulement une tentative d'illustrer un rapport critique à l'Histoire» (p. 12). En d'autres termes, il montre qu'il faut en finir avec le complexe gaullien. Il ne s'agit pas de dénier à l'hôte de Colombey la place qui lui revient de droit dans l'Histoire mais de tenter de juger objectivement les fondements de son action. Revisiter de Gaulle, observe-t-il, suppose une maturité et une distance critique seules à même de déjouer le piège infantilisant de l'antigaullisme. De fait, prendre le contre-pied systématique du Général, ce serait encore être son prisonnier.

La Résistance fut incontestablement l'acte fondateur. Sans ce geste premier et inaugural, dépassant les circonstances précises où il s'accomplit et les motivations réelles qui l'animèrent, de Gaulle n'eût rien été. Le 18 juin 1940, date historique s'il en est, répondant à l'appel de la Patrie éternelle, privé de tout autre recours pour sauver son honneur et son âme, de Gaulle, seul, avait dû assumer la France. Ainsi que le note l'auteur : «La Résistance gaullienne est d'abord de l'ordre de l'insurrection, puis un acte au service de la grandeur» (p. 27). La Résistance, ce fut, pour l'homme du 18 juin, un acte d'incarnation avant d'être la préparation à la victoire. Résister, c'était maintenir une certaine idée de la France qui paraissait alors avoir disparu des esprits et des regards. Parce qu'elle était un acte essentiel pour l'avenir de la France, de Gaulle a cherché dès l'origine à imposer l'unité de la Résistance, tant pour des raisons d'efficacité dans le combat que pour des raisons de fond. Il s'en expliqua du reste dans ses «Mémoires de guerre» : «Constatant que la propension des Français à se diviser et la dispersion que leur imposait l'oppression tendaient à marquer leur révolte d'un caractère d'extrême diversité, j'étais dominé par le souci de réaliser

l'unité de la Résistance» (p. 37). De fait, il jeta toujours sur la France un regard unificateur. Mais, ce faisant, il s'interdit de voir qu'un politique est aussi un diviseur, c'est-à-dire quelqu'un qui oppose un projet spécifique à d'autres projets, un homme qui n'accomplit pas que des choix tracés d'avance. Ce constat identifie déjà les limites du gaullisme institutionnel, de son aptitude à travailler activement le réel dans la durée, par delà la personne du Général. En visionnaire qu'il était, Malraux ne s'y était pas trompé, qui avait un jour confié au Général : «La réalité que vous avez empoignée ne sera pas votre héritière (...)» (p. 232). C'est là poser en des termes très clairs la question du legs gaulliste. Pour aussi incomparable qu'il soit, cet héritage ne se laisse qu'imparfaitement saisir : omniprésent dans les pensées et les discours, il empêche pourtant toute appréhension, comme s'il était impossible d'hériter de De Gaulle. Certes, le Général ne s'est pas contenté de léguer quelques slogans tels que l'indépendance nationale ou la grandeur de la France, mais bien davantage une manière d'appréhender la société et la politique en fonction d'une philosophie de l'action et d'un regard sur les choses. Ce qui a fini par constituer une forme inédite et durable de modèle politique, faute de vision concurrente aussi structurée et aussi séduisante. Cependant, le paradoxe fut destructeur. Seul modèle, ou, plus exactement, modèle par défaut, le gaullisme n'a pas bien su reconnaître les sentiers de l'avenir. Et Nicolas Tenzer d'observer : «Il n'a pas mesuré les conséquences de la tétanisation de la vie politique par ceux qui allaient utiliser sa mémoire... On ne saurait imputer au Général la médiocrité de la politique des temps présents. Il serait injuste aussi de le rendre responsable d'une utilisation frauduleuse de son nom... Mais peut-on l'innocenter de n'avoir pas, sa vie durant, rédigé son testament ? La faillite politique de De Gaulle, est moins dans ce qu'il nous a légué que dans l'absence de volonté de nous transmettre quoi que ce soit d'explicite. Il s'est pensé comme le dernier homme» (pp. 104-105).

D'autre part, l'image éternelle de la nation que le Général s'était efforcé de donner, de son vivant, ne pouvait que mal résister à l'épreuve du temps. La conception gaullienne de la nation s'inscrit dans une perspective politique ; à ses

yeux, elle dépasse toutes les idéologies politiques existantes. Sa mystique de la nation lui fait rechercher et privilégier la modération des passions nationales, au nom de l'universalité du message que la France constitue par son Histoire, riche et mouvementée. Parce qu'il avait à cœur de combattre les mauvais génies français de la division, le Général s'est posé en rassembleur. La dimension historique du personnage rendait crédible, chez lui, une telle posture. Par contre, chez ses successeurs, elle ne pouvait relever que de la prétention ou de l'imposture. L'on mesure ici plus concrètement la nature du cadeau empoisonné que le Général fit à ses modestes successeurs, lesquels n'eurent ni la vocation ni les talents de rassembleur. Prolongeant sa réflexion, l'auteur le souligne clairement : «L'érosion historique du gaullisme en tant que doctrine de la légitimité était dès lors inévitable» (p. 87). Homme de pouvoir, l'illustre personnage a construit une philosophie de son exercice qui va bien au-delà de sa conception des institutions. Elle s'inscrit dans une vision de l'intérêt général et d'une sorte de devoir qui incomberait en propre à celui qui a la charge de la conduite de l'Etat. Partant de là, la légitimité est au centre de sa conception de la direction des affaires publiques. L'homme du 18 juin est, avant tout, l'homme de la légitimité : cette dernière est, à ses yeux, la catégorie politique fondamentale. Or, la légitimité gaullienne est la résultante de trois composantes venant s'agréger : l'Histoire, la confiance du peuple, l'intérêt national. Parce que, à un moment donné de notre Histoire, le Général a été, mieux que quiconque, l'incarnation de la France, c'est-à-dire son élément unificateur, il est, du même coup, devenu le dépositaire quasi-exclusif de la légitimité. Aucun de ses successeurs ne saurait prétendre disposer d'une telle légitimité. Au demeurant, il semblerait que le Général ait été, de son vivant, très conscient du problème si l'on en croit ce qu'il écrivit dans ses Discours et Messages : «Se pose de la manière la plus pré-occupante la question de savoir ce qu'il adviendra du pays quand, avec moi, aura disparu cette sorte de phénomène que représente, à la direction de l'Etat, une autorité effective, légitimée par les événements et confondue avec la foi et l'espérance du peuple français» (p. 85).

Par ailleurs, la vision gaullienne de l'Histoire

doit se comprendre comme une Histoire de témoignage, une Histoire sans lendemain, envahie par le sentiment qu'elle n'est pas reproductible. La remarque expliquerait les propos fatalistes que le Général a tenus en quelques circonstances. Elle exprime, au surplus, l'impuissance du Général (et dont il a parfaitement conscience) à peser sur le cours d'événements qu'il sent lui échapper pour l'avenir (conscience qui transparait avec une acuité particulière lorsqu'il s'interroge sur ce qu'il adviendra de la France après lui). Car, dans le même temps, le grand homme a une prescience aiguë de l'action des personnalités singulières (dont il est) dans l'Histoire. En tant que tel, il a parfois éprouvé le désir et le besoin de solitude, pour se livrer à un effort d'introspection, mais aussi pour se ressourcer. De fait, la vision gaullienne de la politique tient aussi, quelque part, de la passion prométhéenne. Marqué par la guerre dans sa jeunesse, l'homme du 18 juin a tenté de conjurer, par l'action politique, le sentiment du tragique, du drame toujours à l'œuvre dans l'Histoire. Dévoilant les ressorts psychologiques de cette politique solitaire, avant que d'être mobilisatrice, l'auteur se fait plus explicite : «(...) de Gaulle avait une peur panique de l'avenir impossible à anticiper et à maîtriser... De Gaulle voulait arrêter le mouvement de l'histoire vers la catastrophe, car c'est cette pente qu'il y discernait» (p. 238). Le plus illustre des Français avait lui-même fait écho à cette analyse dans une confidence destinée à André Malraux : «J'ai tenté de dresser la France contre la fin d'un monde. Ai-je échoué ?» (p. 236). Il y a dans ces nobles paroles, que l'on devine un peu chargées d'amertume, quelque chose qui ressemble à la lucidité de l'échec. S'adressant à un autre de ses confidents, le célèbre Jacques Foccart, le Général s'était laissé aller à dire, comme pour enfoncer le clou : «Figurez-vous que nous sommes sur un théâtre où je fais illusion depuis 1940. Maintenant, je donne, ou j'essaie de donner, à la France le visage d'une nation solide, ferme, décidée, en expansion, alors que c'est une nation avachie, qui pense seulement à son confort, qui ne veut pas d'histoires, qui ne veut plus se battre (...). C'est une illusion perpétuelle. Je suis sur une scène de théâtre et je fais semblant d'y croire, je fais croire, je crois que j'y arrive, que la France est un grand pays, que la

France est décidée, rassemblée, alors qu'il n'en est rien (...). J'animerai le théâtre aussi longtemps que je pourrai, et puis, après moi, ne vous faites pas d'illusions, tout cela retombera et tout cela s'en ira» (p. 61). Trop lucide pour estimer qu'il avait réussi, trop fier pour avouer qu'il avait échoué, de Gaulle fait comme si tout était à nouveau possible. Peut-être était-ce, pour lui, la seule manière de faire jaillir du cœur et de l'esprit des Français ce qu'il y avait de meilleur, d'où son appel au dépassement perpétuel d'eux-mêmes et à cette mobilisation indéfinie dont il percevait les limites. Tel est, en définitive, l'ultime (et toujours actuel...) enseignement que l'auteur tire de sa passionnante réflexion sur ce qu'il appelle «La face cachée du gaullisme».

A présent, et pour terminer, je ne résisterai pas au plaisir de formuler quelques remarques plus personnelles, concernant la personne du Général, le gaullisme et sa postérité. Le Général reste pour moi un personnage historique, au plein sens du terme, c'est-à-dire hors-normes. Il fut et il reste un géant. L'échec du gaullisme, en tant que *praxis* politique postérieure au Général, découle largement de ce constat : le gaullisme ne pouvait survivre à cet homme, dans la mesure où il n'avait pas d'existence propre, indépendamment de sa personne-même. Le Général n'a pas été seulement un être d'exception, il a été un être unique, au sens stirnérien de l'expression. En quelque sorte, il était l'Unique... Au fond, le grand homme a toujours su que le gaullisme, après lui, ferait long feu ; il n'a donc rien fait pour tenter de l'enraciner. De Gaulle, c'est la rencontre de l'Histoire, de circonstances exceptionnelles et d'un caractère trempé au service de la France. Plus que jamais, la naissance politique du Général (le 18 juin 1940) et sa mort physique (le 9 novembre 1970) constituent un point de départ et un aboutissement. Le mythe fondateur se referme sur lui-même et accompagne le Général dans la tombe. A partir de là, les tentatives visant à faire vivre un gaullisme paré (*a posteriori*) de toutes les vertus ne pouvait qu'être condamné à l'échec, au discrédit. Le mimétisme institutionnel qui en est résulté, mis au service d'ambitions politiques personnelles et non pas au service d'une ambition pour la France, mobile qui avait animé le Général entre 1940 et 1970, ne pouvait mener qu'à une impasse. Par conséquent, ce n'est pas tant la face

cachée du gaullisme qu'évoque Nicolas Tenzer, contrairement à ce qu'il annonce dans le titre, que l'impossibilité existentielle, ontologique (pour reprendre sa propre expression), d'un gaullisme après de Gaulle. De ce point de vue, le sous-titre du livre «De Gaulle ou l'introuvable tradition politique» paraît mieux correspondre au contenu de l'ouvrage. Ceux qui désirent découvrir un de Gaulle sortant un peu des sentiers battus liront avec attention cet ouvrage dont la principale qualité tient à son anticonformisme, dans la manière d'appréhender globalement son sujet. Grâce à cette vertu, l'auteur y développe des analyses aussi intéressantes

qu'inédites, contribuant à créer une relation de proximité, plus singulière, entre le lecteur et ce géant de l'Histoire qui, décidément, ne cesse de fasciner ses contemporains.

Si le gaullisme a gardé l'incorruptibilité du non-être, ainsi qu'il vient d'être dit, de Gaulle, lui, est plus vivant que jamais dans la mémoire collective du peuple de France.

C'est assurément là sa plus belle revanche posthume...

Christian SAVÈS

Paris, Hachette-Littératures, 1998, 329 p.

Actes du Colloque de Duino (1988) sur La *Mittleuropa*

L'Institut universitaire d'Études européennes de Genève, le *Mittleuropa Institut* de la même ville et la *Fondation Coudenhove-Kalergi* de Lausanne avaient organisé à Duino, en 1988, un colloque sur la *Mittleuropa*. Les actes viennent d'en être publiés. Plus que jamais, la *Mittleuropa* est à la mode. On peut parler à son propos de mythe *postmoderne* dans le sens de la définition que le couple de philosophes hongrois Ferenc Fehér et Agnes Heller ont donné au mot, en datant la naissance du post-modernisme de l'écroulement des mythes libéraux et collectivistes. La paternité du renouveau d'intérêt pour Vienne et pour l'Empire des Habsbourg - en d'autres termes la renaissance du mythe de la *Mittleuropa* - revient incontestablement au triestin Claudio Magris qui l'avait lancé il y a une quinzaine d'années et confirmé avec son séduisant livre sur le *Danubio*. Puis survint l'exposition exceptionnellement réussie de «Vienne 1900» au centre Pompidou de Paris, qui donna l'impulsion à la traduction dans les pays occidentaux de quantité d'ouvrages, jusqu'alors réservés à une élite, de Musil, Broch, Schnitzler, Lernet-Holenia, Kluszelewski, Hofmannsthal, Karl Kraus, Altenberg, Stefan Zweig et *tutti quanti*. On assistait en quelque sorte à une réhabilitation de l'Autriche-Hongrie, présentée tantôt comme un grand laboratoire culturel, tantôt comme la préfiguration du déclin de l'Europe et de sa transformation en un Musée du Monde, tantôt comme une préfiguration de l'Europe du

marché commun. Dans les années 80, la notion d'*Europe Centrale*, oubliée depuis Yalta et la confiscation par l'Empire stalinien de la souveraineté des États successeurs de la monarchie austro-hongroise, commence de réapparaître dans le vocabulaire politique.

La nostalgie d'une *Belle époque* mythifiée se manifestait sous une nouvelle forme avec le rapprochement entre l'Autriche capitaliste et la Hongrie (encore) communiste. Le chancelier Kreisky s'enorgueillissait d'avoir été l'initiateur de ce rapprochement. J'eus alors l'occasion de lui faire remarquer que, tant que Hongrie et Autriche furent «mariées», leurs rapports furent souvent conflictuels, voire même orageux ; or, depuis qu'elles ont divorcé, elles s'entendent très bien. Le chancelier a ri. Une des preuves du rapprochement a été le projet de Budapest et de Vienne d'organiser ensemble l'exposition universelle de 1995, comme un symbole de la détente, un signal des retrouvailles des deux Europes.

L'Histoire en a décidé autrement. Parmi les nombreux colloques qui furent alors consacrés au *Centre de l'Europe*, celui qui se tint en 1988 au château de Duino sur l'invitation du Prince Charles Thurn et Taxis et de son épouse française, Véronique, s'est distingué non seulement par l'exquise beauté du lieu, où tout rappelle le passage de l'auteur des fameuses *Elégies*, sommet de la poésie de langue allemande, mais aussi par

le sérieux, l'originalité et la diversité de ses discussions.

Les quelques douzaines de participants, venus d'Autriche, de France, d'Angleterre, de Hongrie, de Suisse, et naturellement d'Italie, originellement appelés à analyser les structures administratives de l'Empire, avaient heureusement débordé ce sujet prosaïque, en faisant des exposés aussi bien sur la mentalité, la psychologie, la vie sociale, les nationalismes et le fédéralisme en Autriche que sur l'armée K. und K. (1) et sur son administration, dont même les anti-habsbourgeois les plus intransigeants reconnaissent aujourd'hui qu'elle fut une des mieux organisées et des moins corrompues de l'Europe du début du siècle.

Et puis l'on se souvint de François-Joseph à qui Jean-Paul Bled de Strasbourg venait de consacrer un ouvrage remarquable par son objectivité. Le Genevois André Reszler, d'origine hongroise, fit un portrait de l'Empereur qu'il présenta avec une ironie respectueuse comme le «premier fonctionnaire» de la monarchie, un «anti-héros» par excellence, qui incarna, surtout après 1866, une qualité rare, clef de la popularité, l'*Anständigkeit*, mot allemand aussi difficile à traduire en français et en italien que le mot *Gemütlichkeit*, mais dont la signification se rapproche d'expressions telles que «homme qui a de la tenue, de la dignité, homme de parole, homme de qualité, honnête, correct, respectueux des convenances». Ce n'est pas peu pour un anti-héros.

Je pense qu'un des résultats les plus tangibles de ce colloque a été d'en finir avec la vision critique de «Vienne la décadente» qu'en ont eue les Occidentaux prenant au mot les écrivains qui, de Musil à Broch, de Karl Kraus à Weininger, ont caricaturé la «Kakanie». Ce qui d'ailleurs n'était pas difficile. On a cité à satiété l'auteur de «L'homme sans qualités» pour qui François-Joseph «régnait sur un Etat qui ne subsistait plus que par la force de l'habitude» ; ou Broch pour qui Vienne était «le centre du vide européen de valeurs». Monarque abstrait, son empereur «régnait sur le vide». Ou, en général, comme l'a fait remarquer M^{me} Nike Wagner - descendante du musicien - dans son bel exposé sur la tonalité «apocalyptique» qui se dégage des grands écrivains de Vienne, on a insisté sur

«la culture de l'angoisse» illustrée par Kafka et analysée par Freud dans son livre sur le «malaise de la culture». Cette interprétation pessimiste était peut-être vraie pour Vienne qui mêlait la *Stimmung* mélancolique aux pressentiments du «déclin de l'Occident», qui se sentait mal à l'aise dans le conflit du traditionalisme et de la modernité et menacée par le tourbillon nationaliste des peuples de la monarchie. En tout cas, on ne trouve pas cette atmosphère crépusculaire dans la culture des autres capitales de l'Empire, comme Budapest, Zagreb, Prague, Cracovie, où une littérature et un art post-baroques, pré-révolutionnaires, fleurissaient, rivalisant avec ceux de Paris, de Londres, de Saint-Pétersbourg et, déjà, de New-York.

Le *spleen*, les troubles d'identité, les angoisses de Vienne étaient inséparables des craintes d'une «fin de civilisation» et des perplexités engendrées par les mutations en cours. Tout cela est compréhensible. Renan a parlé en 1871 de la «douce agonie» de la France. Heureusement, de cette agonie la France n'est pas morte. Les *Derniers jours de l'humanité*, prophétisés par Kraus, se font toujours attendre. La littérature et les arts ne reflètent pas toujours la réalité actuelle. Ils suivent l'actualité, comme Flaubert dans *L'Education sentimentale*, écrite après 1848, ou la précédent, comme Nietzsche. Souvent, les historiens confondent une crise, qui est de croissance ou de mutation de la société, un difficile passage d'une époque à l'autre, avec la *fin*, voire la *mort de la civilisation*. La crise de l'Autriche-Hongrie - ce fut la thèse de mon *Requiem pour un Empire défunt* qui vient d'être traduit en tchèque, après l'avoir été en hongrois - a pu être exploitée par ceux qui voulaient la détruire, et avec les conséquences graves que l'on sait : Hitler, Staline.

Depuis lors, nous avons traversé d'autres crises, une autre guerre et une autre après-guerre. Mais les nations ont survécu et, ce qui est encourageant, c'est qu'elles retrouvent - en même temps que l'Occident découvre et apprécie - un passé, leur passé, dont la grandeur a de quoi nous éblouir.

François FEJTÖ

(1) Le souverain exerçait les deux fonctions distinctes d'empereur (kaiser) d'Autriche et de roi (könig) de Hongrie. L'armée était donc kaiserlich und königlich (K. und K.). Aussi l'Autriche-Hongrie était-elle irrévérencieusement surnommée la Kakanie.

La philosophie économique

d'Alain Leroux et Alain Marciano

La philosophie n'a pas froid aux yeux. Elle ne connaît aucune limite à son investigation. La science de la gestion domestique, c'est-à-dire nationale, c'est-à-dire mondiale, ne pouvait pas échapper à sa curiosité. Mais les philosophes entrent en conflit avec les économistes lorsqu'ils prétendent, à la manière de Hegel, régenter de vastes portions d'un savoir, sans qu'ils aient eux-mêmes la connaissance intime de ses articulations.

C'est pourquoi nos auteurs, à la suite de Jean Lacroix, écartent la tentation de «la philosophie de l'économie» pour se consacrer à la description de la «philosophie économique».

Cette approche découle «des travaux d'économistes et de philosophes qui, pratiquant leur propre discipline, trouvent des problématiques communes». Il ne s'agit pas de construire une théorie mais de découvrir les ressorts intellectuels, liés au mécanisme général de la Raison, qui se révèlent dans les comportements économiques.

Dès la première partie, intitulée «Economie politique et philosophie sociale», nos auteurs établissent (au sens de «l'établissement» d'un texte retrouvé par quelque archéologue) le lien entre la recherche de l'humain dans les faits quotidiens et l'investigation, amorcée par Adam Smith, sur les relations qui apparaissent entre les désirs individuels et les réalisations de l'ensemble dénommé «économie».

Ces fondements étant acceptés comme solides, les deux auteurs dans une deuxième partie font ressortir la parenté étroite entre l'économie normative et la philosophie morale.

Si l'on admet que l'économie doit poursuivre l'ambition de donner aux êtres humains le plus grand bien-être possible, il n'est pas surprenant que l'on passe par degrés de l'utilitarisme à la recherche de la justice sociale. Par cette démarche on s'élève bien au-dessus des analyses purement économiques. Celles-ci sont rattachées aux grands problèmes de la vie en société, de la famille à l'Etat. Cette remontée vers le sociétal enlève-t-elle à l'économie politique son statut de science ? Tel est l'objet de la troisième partie où le rationalisme des choix économiques, traduit dans les théories, semble exiger la mise en œuvre de moyens d'action nouveaux par rapport aux autres sciences : l'utilisation de la théorie des jeux, de l'économétrie, de la comptabilité nationale. Cette prétention à l'emploi de méthodes originales et rigoureuses suscite des craintes sur la qualité scientifique des chercheurs en économie. Sont-ils des scientifiques ou seulement des artistes ?

La sévérité de leurs présentations, où ils multiplient le recours aux mathématiques pour authentifier leurs galons de savants, n'agit-elle pas dans un sens opposé à celui qu'ils poursuivent ?

Le petit livre de Leroux et Marciano aidera certainement ceux que cette question inquiète à se former un jugement définitif. C'est dire tout l'intérêt que présente cette réflexion pour les personnes curieuses d'aller au-delà des pages économiques de leurs journaux quotidiens.

Charles DELAMARE

Ed. PUF, coll. «Que sais-je ?

Le Jardin de l'âme

de Jean-Marie Pelt

Jean-Marie Pelt ? Encore qu'il soit inutile de le présenter dans cette revue, précisons qu'il est professeur émérite de biologie végétale et de pharmacologie à l'université de Metz, président

de l'Institut européen d'écologie, et que ce livre-ci est (sauf erreur) son vingt-deuxième à être publié.

L'avaient précédé, notamment : *Evolution et sexualité des plantes* (1975), *L'homme renaturé* (1977. Grand Prix des lectrices de *Elle*), *Le Piéton de Metz* (1988) - ce titre s'expliquant par la circonstance que l'auteur fut en charge de l'urbanisme à Metz, dans les années 60 -, *Le Tour du monde d'un écologiste* (1990), *Dieu de l'univers, science et foi* (1995), etc.

En plus, Jean-Marie Pelt, «on l'a vu à la télévision» - comme clament certains panonceaux publicitaires, à l'entrée des librairies (!). En particulier dans ses séries sur *L'aventure des plantes*.

De fait, Jean-Marie Pelt a la passion des plantes. A telle enseigne que, ainsi que suggère le titre de son livre et qu'il le développe dans son dernier chapitre, il pense son âme sous les traits d'un jardin : «*Mon âme est un jardin que Dieu a dessiné*» (p. 249).

C'est, d'ailleurs à l'évocation de ce jardin-là, à la relation des saisons diverses qu'il a traversées, tantôt calmes, tantôt orageuses, tantôt lumineuses, tantôt nocturnes, que sont consacrées ces 265 pages. Elles développent une exploration intime, voire intimiste, d'une aventure spirituelle. Une sorte d'«histoire d'une âme».

«*Ici pas de philosophie, pas de théologie, pas de spéculations intellectuelles. Simplement, une rencontre, des échanges, un signe. Jean-Marie Pelt, au fil de ce récit initiatique qu'est sa propre vie, nous livre les secrets de son jardin intérieur : ceux de son âme*».

Ainsi parle - ou est censé parler - l'éditeur, en quatrième page de couverture. Faux et vrai !

Faux ? Incontestablement ! Car, enfin, ce livre est théologique de la page 7 - sur laquelle figure une citation du prophète *Osée* - à la page 265 qui termine le livre sur ces mots, concluant une méditation sur l'épisode des «Pélerins d'Emmaüs», dans l'évangile selon Saint-Luc - scène sublime, que je suis reconnaissant à Jean-Marie Pelt de choisir pour finir - : «*En ce premier jour de la Résurrection, une joie intense s'est répandue sur la Terre. Deux mille ans plus tard, cette joie demeure.*»

Il est vrai que, à le radioscopier finement, on pourrait débattre si ce livre n'incline pas davan-

tage vers une sorte de *théosophie*, doublée d'une angéologie - car les anges gardiens sont des hôtes de choix dans ce *jardin de l'âme* - «*Dès le berceau, j'ai été pris en charge par l'Ange*» (p. 242) -. Mais ne subtilisons pas à l'excès !

«*Pas de philosophie*» ? Mais n'est-ce pas philosopher que de développer que «*l'Histoire contre toute logique, nous a mainte fois montré que ce n'est pas toujours le plus fort qui gagne*» (p. 106) en appelant le petit Picaya à la rescousse ? Et n'est-ce pas philosopher encore que de contester «les thèses de *Le Hasard et la Nécessité*» de Jacques Monod (p. 123) ? Ou d'affirmer : «*Ce concept de progrès fait aujourd'hui problème*» (p. 176) ? etc.

Pour sûr, ce mode de présentation n'est pas innocent ! Si j'étais impertinent, je me laisserais aller à écrire qu'ils sont toujours pareils à eux-mêmes les «démocrates-chrétiens» ! Puisque Jean-Marie Pelt est de cette famille : il a été responsable des jeunes du MRP, il a été un ami intime de *Robert Schuman* (p. 93 et stes) qu'il a assisté jusqu'à ses derniers jours, il a été lié avec *Robert Buron*. Donc ces démocrates-chrétiens, ils n'en finissaient jamais d'avoir peur de paraître idéologues ! D'où leur souci d'affirmer qu'ils ne mettaient pas les idées en avant ! Toujours, il leur faut se retrancher derrière les «rencontres», l'expérience, le «concret» de la vie ! Ah ! *Maurice Blondel* ! Il en a laissé des traces !

Vraies ces lignes de couverture ? Oui, vraies quand même. Certes, tout au long, ces pages et quasiment chaque ligne baignent dans une certaine philosophie, dans une certaine théologie, en tout cas dans une certaine religiosité mystique. Elles en sont comme naturellement imprégnées. Ce voyage au bout de ce *jardin* qui est une âme, jalonné de «*descente aux enfers*», «*d'éclair fulgurant*», est forcément subjectif. Tout est subjectivisé. Davantage même, intimisé est-on tenté d'écrire. Tant et si bien que l'on se sent découragé de rendre compte. Tant on est pris par la peur qu'extraire une phrase, discuter une observation, équivalait, sinon à un viol de personnalité, du moins à un piétinement sacrilège de plates-bandes et de plantes. A la rupture d'un charme.

Assurément, il est impératif de s'abstenir de

faire recension des passages relatant avec une simplicité franche et fraîche les moments les plus émouvants de la vie de l'auteur. Cela risquerait de déflorer l'émotion qu'en provoquera la lecture.

On se sent même pris de scrupule à nuancer certains jugements historicisants. Exemple, quand *Jean-Marie Pelt* en quête des miracles permettant la béatification de *Robert Schuman* retient comme «*le premier, (le fait) d'avoir réconcilié la France et l'Allemagne*» (p. 103), on n'ose prétendre qu'il n'était ni le premier, ni le seul - le général *Marshall* y fut pour quelque chose... et *Staline* aussi ! -. A rappeler cela, on éprouverait l'impression de jouer le lourdaud positiviste prenant plaisir à massacrer une amitié extatique.

En définitive, c'est seulement dans les pages au fil desquelles il expose «les trois axes d'une stratégie (écologique, bien sûr) pour *le troisiè-*

me millénaire» (p. 242 et svtes) que l'on sent une objectivation permettant la discussion. Ces trois axes sont : «*sortir du nucléaire dans les trente ans à venir..., sortir de l'agriculture chimique dans les vingt ans qui viennent..., maîtriser la pollution de l'air en stoppant immédiatement la construction de moteurs diesel pour les voitures...*» A quoi il faut ajouter une grande vigilance face aux *plantes transgéniques*.

Reste que l'originalité de ce vingt-deuxième livre de *Jean-Marie Pelt* n'est pas dans ces propositions de politique écolo, si intéressantes soient-elles : elle est dans cette atmosphère de «*récit initiatique*». Pour un peu, on se demanderait : quels rapports entre écologie et extase ? En tout cas, entre écologie et savoirs traditionnels ? Entre écologie et religiosité ?

René PUCHEU

Ed. Fayard.

André Monteil (1915-1998)

France-Forum a été profondément affecté par le décès d'André Monteil. La carrière de cet ancien normalien s'est poursuivie sans interruption, à l'Assemblée Nationale puis au Sénat, tout au long de la IV^e République et durant les treize premières années de la Ve. Sa brillante intelligence, ses dons d'orateur, la force de ses convictions et de son caractère lui valurent toujours la considération et le respect de ses pairs, même dans les périodes de désaccord avec ses amis politiques du MRP et des formations centristes qui lui succédèrent. Secrétaire d'Etat à la Marine dans le gouvernement Queuille de 1951, puis de nouveau dans celui de Mendès-France de 1954 avant que celui-ci lui confie le ministère de la Santé publique et de la Population, président de la Commission des Affaires étrangères, de la Défense et des Forces armées au Sénat de 1968 à 1971, ses compétences en matière de diplomatie et de défense étaient unanimement reconnues.

En dépit de ces lourdes charges et du militantisme dont, le temps de la retraite venue, il continuait de faire preuve au service des causes qui lui étaient chères, il n'a jamais cessé, depuis les origines, de donner de multiples témoignages de l'intérêt qu'il portait à *France-Forum*. Ses conseils, ses encouragements, son amitié nous ont toujours accompagnés et nous mesurons cruellement aujourd'hui ce que nous venons de perdre.

France-Forum

Pierre Dhers

(1914-1998)

Avec Pierre Dhers, *France-Forum* vient de perdre l'un de ses amis et collaborateurs les plus fidèles.

Né à Castres le 1er avril 1914, agrégé d'histoire, il avait fait ses débuts d'enseignant au lycée de Rennes, puis, en 1940, de Valence, avant d'être nommé à l'École des Pupilles de l'Air, alors réfugiée à Grenoble. Ces deux dernières villes sous le régime de Vichy et, à compter de 1942, sous l'occupation allemande, abritaient des foyers actifs de résistance. Début 1944, après une rencontre à Valence, chez Pierre Bascoul, André Colin et Maurice-René Simonnet s'étaient retirés quelques jours non loin de là, à Vernoux, dans l'Ardèche, pour y rédiger le premier manifeste du «Mouvement de Libération Nationale», devenu un peu plus tard le «Mouvement Républicain Populaire (M.R.P.)», à la mise en place duquel P. Dhers prit, dans sa région, une part active.

Sous l'insistante pression de ses amis, et parce qu'il était persuadé ne courir aucun risque d'être élu, Pierre Dhers avait accepté de conduire dans la Drôme la liste du MRP aux élections à la Première Assemblée nationale constituante (octobre 1945). Pierre Bascoul, revenu d'Alger où il avait appartenu à l'Assemblée consultative provisoire, était son second.

Déjouant ses pronostics, les électeurs envoyèrent P. Dhers au Palais-Bourbon et confirmèrent ce premier vote, en juin 1946 pour la Seconde Assemblée nationale constituante, en novembre 1946 pour la Première législature de la IV^e République (1946-1951), cette fois avec Maurice-René Simonnet pour second de liste.

Notre ami décidait en 1951 de ne pas se représenter et de reprendre le cours de sa carrière de professeur au lycée Condorcet à Paris, tout en s'investissant dans son nouveau mandat local, celui de Conseiller municipal (à partir de 1965) puis de Maire-adjoint (1971-1984) de Maisons-Laffitte dans les Yvelines.

Riche de souvenirs, de son expérience de militant, de sa culture historique, suivant de près les travaux sur l'histoire contemporaine, il avait fait bénéficier les lecteurs de *France-Forum* de plusieurs articles, qui furent remarqués, sur les origines lointaines du MRP, sur quelques épisodes marquants du régime de Vichy, de la Deuxième Guerre mondiale, de la IV^e et de la V^e République.

Totalement désintéressé, habité de convictions qu'il défendait avec passion parfois, mais toujours, oralement ou par écrit, avec talent, il était un conseiller avisé pour la rédaction de *France-Forum* qui, surmontant sa profonde peine, demeurera fidèle à son exemple et à sa mémoire.

France-Forum

France-Forum a été créé en 1957 par É. Borne, H. Bourbon, J. Fontanet, J. Lecanuet et M.-R. Simonnet.
De 1957 à 1993 chaque numéro de France-Forum a comporté les «Propos du temps» d'Étienne Borne.

Directeur de la Publication : René Plantade - Secrétariat-Abonnements : Thérèse Desplanques
ISSN : 0046 - 4910 - Commission Paritaire n° 60361 - Dépôt légal n° 2386
Composition et impression : VIENNE IMPRIM' - 23, quai Jean-Jaurès - 38200 VIENNE - Tél. 04 74 85 47 06 - Télécopie 04 74 31 65 64
Photos : Roger-Viollet

« Si la démocratie est la vérité de la politique et s'il faut une philosophie à la démocratie, cette philosophie ne peut être qu'un humanisme intégral. Et l'humanisme n'est intégral que s'il est personnaliste. »

Etienne Borne

« On ne décide pas de la vérité d'une pensée selon qu'elle est à droite ou à gauche, et encore moins selon ce que la droite ou la gauche décide d'en faire. »

Albert Camus

